



PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE SAINT- THIBAUT-DES-VIGNES (77)

Bilan de la concertation facultative préalable

Du 5 mars au 14 mai 2024

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
1. INTRODUCTION	5
2. RETOUR SUR LA CONCERTATION FACULTATIVE PRÉALABLE	8
3. SYNTHÈSE - LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	18
OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC	18
RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SIETREM	20
I. L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'UVE	20
II. LE SUIVI, LES IMPACTS DES REJETS, LES NUISANCES.....	21
III. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉDUIRE À LA SOURCE LA PRODUCTION DES DÉCHETS	21
IV. LES RELATIONS CONTRACTUELLES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA DSP	22
ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION : CE QUE RETIENT LE SIETREM POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE ET POUR SES ACTIVITÉS	23
I. POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	23
II. SUR LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION À LA GESTION DES DÉCHETS ..	23
III. EN MATIÈRE DE DIALOGUE AVEC LES CITOYENS.....	24
ANNEXES	25

AVANT-PROPOS

En 2023, le **Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM)** a décidé d'engager à son initiative une concertation préalable au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement pour son projet de modernisation de son Unité de Valorisation Énergétique (UVE) implantée sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

La concertation a duré 10 semaines avec 7 temps d'échanges protéiformes qui ont permis de rencontrer près de 350 citoyens, habitants du territoire, élus locaux, associations et acteurs du territoire.

Pour préparer au mieux la concertation, certains acteurs locaux ont été rencontrés en amont du processus de concertation :

- 1^{er} trimestre 2024 - Entretiens bilatéraux avec les 3 associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présentes sur le territoire du SIETREM (France Nature Environnement 77, Familles de France - Pays de Lagny et l'association UFC-Que choisir 77). Ces entretiens avaient pour but de comprendre l'implication et l'attente des associations sur les activités du SIETREM, et de relayer le projet du SIETREM à travers la publication de la Déclaration d'intention.



- 7 février 2024 – Séminaire avec les élus du SIETREM, pour que les élus puissent faire le relais au sein de leurs communes, auprès de leurs services, et notamment ceux qui sont en contact direct avec le public.

Ce séminaire présentait la démarche, les modalités de la concertation et les outils de communication mis en place (kit de communication transmis aux 31 communes adhérentes).

Le SIETREM a communiqué sur ce séminaire *via* les réseaux sociaux (*post LinkedIn ci-contre*).

- 6 mars 2024 – Réunion d'information des agents de terrain du SIETREM, pour partager le projet de modernisation de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes avec les collaborateurs, exposer la démarche et les modalités de la concertation (et notamment les permanences mobiles auxquelles les éco-agents ont participé).



Une adresse mail (concertation@sietrem.fr) a été mise en place au lancement de la concertation pour répondre aux questions des habitants et leur permettre de s'inscrire à certaines rencontres. Cette adresse mail est restée ouverte jusqu'au 21 juin 2024.

Une rubrique dédiée à la concertation a également été créée sur le site Internet du SIETREM afin de permettre aux habitants de retrouver toutes les informations concernant le projet et les temps forts de la concertation (déclaration d'intention, supports et comptes-rendus des différentes étapes de la concertation).

Le présent bilan, rédigé par un groupement d'agences-conseil indépendant, restitue le déroulé de l'ensemble de la démarche et les conditions d'organisation, rappelle les principaux avis et observations émis par le public et expose les enseignements tirés de la concertation. Il indique également les dispositifs de communication à mettre en place dans le cadre du continuum de la concertation, jusqu'à l'enquête publique.

Ce bilan a été transmis au SIETREM le 28 juin 2024 afin d'être rendu public *via* le site Internet www.sietrem.fr.

1. INTRODUCTION

Le Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des **R**ésidus **M**énagers (SIETREM) a été créé en 1962 pour collecter, traiter et valoriser les déchets du territoire du SIETREM, qui compte 31 communes et s'étend sur une superficie de 172 km².

Le SIETREM dispose de plusieurs équipements répartis sur le territoire :

- 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE),
- 1 centre de tri,
- 1 plateforme de stockage du verre,
- 5 déchetteries,
- 3 déchetteries mobiles.

Une partie des activités est regroupée au sein de la Zone d'Activités Économiques de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77) : Unité de Valorisation Énergétique, déchetterie, centre de tri plateforme de stockage du verre et bureaux administratifs du syndicat.



L'UVE est située 3 rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes et s'étend sur 3,55 hectares.

De son rapport d'activités 2022 consultable sur www.sietrem.fr et des informations publiées sur ce même site par ailleurs, la feuille de route du SIETREM peut se résumer ainsi :

- Agir pour la prévention des déchets (éviter, réduire, retarder l'abandon de produits et substances qui contribuent aux flux des déchets) ;
- Améliorer la pré-collecte et la collecte (aider au tri et au réemploi) ;
- Optimiser le traitement des déchets (les transformer en énergie) ;
- Tendre vers le « 0 enfouissement » des déchets ;
- Optimiser le coût du service (maîtriser l'impact sur la TEOM).

L'UNITE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE (UVE)

Mise en service en 1985, l'UVE valorise les déchets appelés « déchets ultimes » qui ne peuvent être ni compostés, ni envoyés vers le tri sélectif. L'incinération de ces déchets permet de produire de l'énergie (électricité et chaleur).



À ce jour, les 2 lignes de four de l'UVE permettent de traiter 20 tonnes/heure de déchets qui proviennent des 31 communes adhérentes au SIETREM, mais également du Sycotom, via une convention de coopération, du SIETOM 77 et de tiers. L'UVE a aujourd'hui une capacité réglementaire de 155 000 t/an.

En 2022 le SIETREM a lancé une étude d'opportunité concernant le devenir de son UVE. Des études et des diagnostic techniques ont démontré l'état de vétusté de certaines installations avec le nécessaire remplacement de la 1^{ère} ligne de four, datant de 1985, et l'opportunité d'augmenter le rendement de la 2^{ème} ligne de four, mise en service en 1995. Cette étude a également pointé la nécessité de revoir l'installation pour l'adapter à l'évolution des approvisionnements du SIETREM, en repensant l'outil à l'échelle du territoire (celui du SIETREM et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins).

Les objectifs annoncés par le SIETREM pour ce projet de modernisation sont :

- Rénover l'installation pour avoir un équipement à la pointe de la technologie et à faible impact environnemental ;
- Améliorer et optimiser la performance énergétique de l'UVE pour permettre une augmentation de la production d'électricité et de chaleur (raccordement au Réseau de Chaleur Urbain de Marne-et-Gondoire) ;
- S'adapter aux évolutions des approvisionnements du SIETREM ;
- Penser l'outil à l'échelle du territoire du SIETREM et à celle des territoires voisins (mutualiser les installations).

Les travaux de modernisation permettraient donc de pérenniser l'UVE et d'améliorer sa performance énergétique avec une optimisation de la production d'électricité et de chaleur, et un redimensionnement du tonnage d'incinération possible (dans la Déclaration d'intention, il est envisagé de passer à 215 000 tonnes/an). Cette augmentation capacitaire serait un levier pour maîtriser le coût du service (traitement de tonnages extérieurs).

Le coût estimatif de cette modernisation est d'environ 186 millions d'euros HT, avec un démarrage des travaux prévu en 2028 et une mise en service de l'UVE optimisée en 2034.

LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'exploitation de l'UVE est réalisée via un contrat de Délégation de Service Public (DSP) dont le délégataire est Suez Recyclage Valorisation Energie. Le contrat de DSP prendra fin le 31 décembre 2025.

Le SIETREM a lancé le 30 mars 2024 un appel d'offres pour le renouvellement du contrat, l'occasion pour le SIETREM d'intégrer de nouvelles exigences environnementales pour aller au-delà des obligations réglementaires, et d'inclure les travaux nécessaires pour la modernisation et l'optimisation des installations.

LA DECLARATION D'INTENTION

Conformément à l'article R121-25 du Code de l'environnement, une Déclaration d'intention a été transmise à la Préfecture de Seine-et-Marne pour instruction et exercice du droit d'initiative. Dans le respect des dispositions réglementaires, cette Déclaration d'intention a été portée à la connaissance du public le 18 décembre 2023 :

- Par voie dématérialisée, sur le site Internet du SIETREM, celui de la Préfecture de Seine-et-Marne ainsi que sur le site des communes du territoire du SIETREM ;
- Par voie d'affichage sur les supports des mairies des communes adhérentes au SIETREM et dans les espaces accueillant du public du SIETREM, à Saint-Thibault-des-Vignes.

Conformément à l'article L121-18 du Code de l'environnement, cette Déclaration d'intention présentait les motivations et raisons d'être du projet, la liste des communes susceptibles d'être affectées par le projet, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, les solutions alternatives envisagées et les modalités de concertation préalable du public.

LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC A L'INITIATIVE DU SIETREM

En 2023, Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et l'ensemble des élus du SIETREM ont acté la mise en œuvre d'une démarche de concertation préalable en amont du projet de modernisation de l'UVE dans un souci d'information du public et pour permettre aux citoyens d'appréhender le projet, de poser des questions et de partager les attentes et éventuelles préoccupations. Cette décision a fait l'objet d'une délibération du Comité syndical en date du 05/12/2023.

Cette démarche volontaire devait permettre d'aller notamment à la rencontre des administrés et des associations, et d'associer un large public au projet de modernisation de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes.

Au-delà du projet de modernisation de ladite installation, le SIETREM a souhaité évoquer et ouvrir le débat avec les habitants sur la gestion des déchets et les actions à mettre en place pour réduire la production des déchets à la source, améliorer le tri ou encore encourager le réemploi.

La concertation amont à l'initiative du SIETREM est une étape préalable à la poursuite du projet. Le présent bilan doit permettre à la maîtrise d'ouvrage de démontrer qu'elle a écouté les questionnements qui ont émergés au cours de cette concertation et qu'elle en a tenu compte dans son processus de prise de décision.

2. RETOUR SUR LA CONCERTATION FACULTATIVE PRÉALABLE

LE CADRE DE LA CONCERTATION

Avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le SIETREM a souhaité prendre l'initiative d'une concertation préalable au titre du Code de l'Environnement (article L.121-15-1).

L'article L.121-17 précise que :

« I. - Pour les plans, programmes ou projets mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 121-15-1, la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L. 121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L. 121-16. »

Conformément à l'article L.121-16 du Code de l'Environnement :

- La concertation a duré 10 semaines, soit entre les 15 jours minimum et 3 mois maximum ;
- Le public a été informé des modalités de concertation par voie dématérialisée (publications Internet et sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn) et par voie d'affichage ;
- Le présent bilan est rendu public.

Le SIETREM a pris attache auprès d'un groupement d'agences-conseil indépendant pour organiser et animer cette démarche de concertation.

LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation a couvert les 31 communes adhérentes au SIETREM, soit un territoire de plus de 310 000 habitants.

Par le biais des publications dématérialisées sur Internet, la concertation a été ouverte à toutes les personnes intéressées, qu'elles résident ou non dans l'une des 31 communes.

Les communes du périmètre de la concertation :

Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Croissy-Beaubourg, Dampmart, Émerainville, Ferrières-en-Brie, Gournay-sur-Marne, Gouvemes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Lognes, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Vaires-sur-Marne.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le dispositif de concertation devait permettre l'information et la participation du public sur le projet de modernisation de l'UVE du SIETREM implantée sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Par cette concertation, le SIETREM a pu :

- Présenter au public le projet de modernisation de l'UVE : objectifs, modalités, coût, échéancier prévisionnel, ... ;

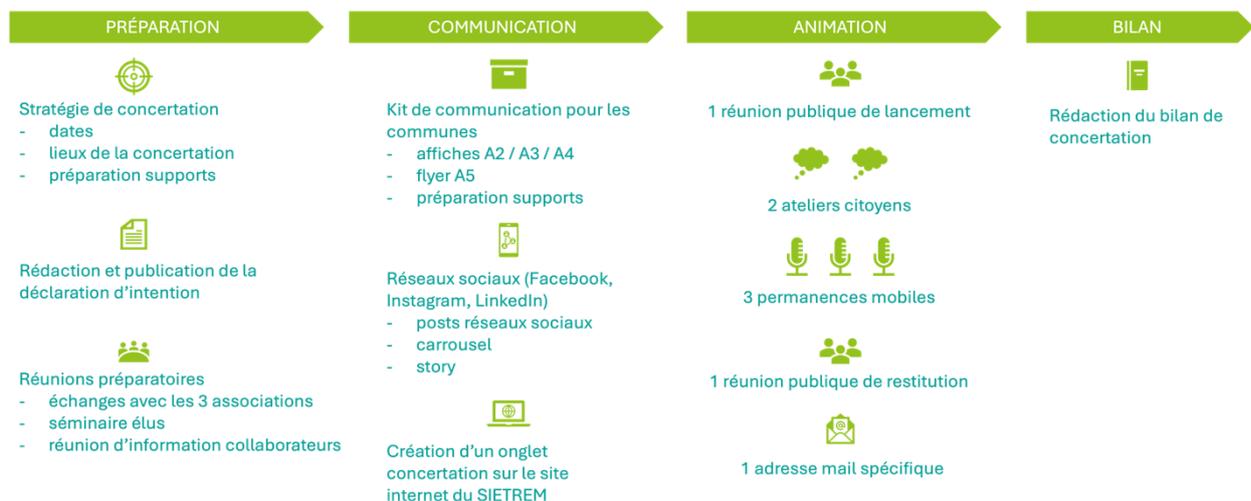
- Permettre au public de s'exprimer, donner son avis, poser des questions sur le projet et ses impacts, mais également sur la gestion des déchets, les actions à renforcer et à mettre en œuvre sur le territoire ;
- Prendre en compte les remarques et les souhaits des participants dans le cadre du renouvellement de la DSP ;
- Intégrer les enseignements tirés de la concertation dans les actions mises en place par le SIETREM, notamment en termes de sensibilisation et de prévention des déchets ;
- Préparer l'enquête publique à venir (autorisation environnementale article L. 122-1).

Cette concertation avait également pour but de sensibiliser le public sur la prévention et le recyclage des déchets, le tri et la valorisation.

LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC

Afin de répondre aux objectifs de la concertation amont rappelés ci-dessus, un plan de communication a été mis en œuvre pour informer et mobiliser le public autour du projet.

LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION TOUT AU LONG DE LA MISSION



LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Plusieurs supports de communication ont été déclinés conformément au plan ci-dessus pour informer le public visé par le SIETREM du déroulement de la concertation préalable et l'inciter à participer aux rencontres :

Le site Internet du SIETREM

Un onglet intitulé « Concertation publique » a été spécifiquement créé sur le site Internet du SIETREM en décembre 2023, au moment de la mise en ligne de la déclaration d'intention. Tous les éléments de la concertation y ont été publiés (dates et comptes-rendus des rencontres). La déclaration d'intention y a été diffusée, avec un relai en actualité hébergée en page d'accueil du site.



Au moment où ce bilan est rédigé, cet onglet est encore accessible à l'adresse : www.sietrem.fr/nous-valorisons-votre-geste/concertation-publique/

- **Une adresse mail**

Une adresse mail spécifique concertation@sietrem.fr a également été créée le 16 février 2024 et est restée accessible jusqu'au 21 juin. Cette boîte mail a permis aux participants de s'inscrire aux ateliers citoyens, d'échanger avec eux les modalités pratiques des rencontres et de répondre à leurs questions.

- **Les réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) du SIETREM ont été mobilisés pour permettre au public de se tenir informé de toute l'actualité de la concertation. Le public a pu être informé des dates et lieux des temps de concertation. Au total 38 publications (9 posts Facebook, 7 posts LinkedIn, 3 posts Instagram et 19 visuels en story sur Instagram et Facebook) ont été réalisées tout au long de la démarche : pour inviter en amont des rencontres, faire des rappels les jours J et partager l'essentiel des échanges après chaque évènement.



Publication Facebook – 20/02/2024



Publication Facebook – 07/03/2024

- **Les affiches, flyers et banderoles (photo)**

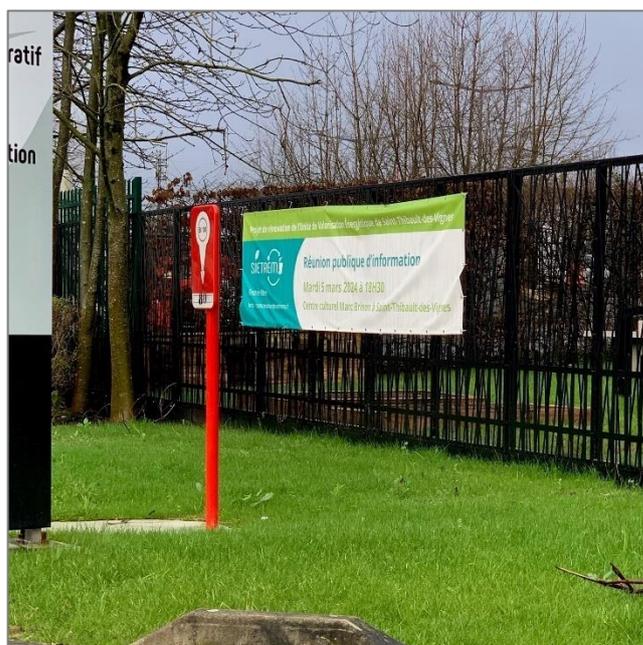
En plus de la communication digitale, des affiches ont été disposées dans les espaces recevant du public du SIETREM et des flyers ont été distribués par les éco-agents lors des sensibilisations en porte-à-porte et des diverses rencontres du SIETREM (hors celles dédiées à la concertation préalable). Des banderoles grand format ont également été installées sur le rond-point à l'entrée de Saint-Thibault-des-Vignes ainsi que sur les grilles d'entrée du siège du SIETREM, à Saint-Thibault-des-Vignes pour avertir le public du lancement de la démarche de concertation.



Flyer A5 recto-verso



Affiche A2/A3/A4



Banderole sur grille Saint-Thibault-des-Vignes

• **Le magazine Tri'mestriel**

Le SIETREM a informé la population du projet de modernisation de l'UVE ainsi que de la démarche de concertation préalable dans les numéros de janvier 2024, avril 2024 et juillet 2024 de son magazine trimestriel « Tri'mestriel » édité en 136 400 exemplaires. Ce magazine est distribué en boîtes aux lettres, mis à disposition du public dans divers lieux d'accueil du territoire (SIETREM et dans les 31 mairies) et publié en ligne sur le site Internet du SIETREM.



Magazine « Tri'mestriel » #06 – Janvier 2024
[Extraits 1^{ère} de couv et page 3]



DOSSIER SPÉCIAL

CONCERTATION PUBLIQUE

Modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

En raison de la vétusté des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIETREM va procéder à des travaux d'amélioration et de modernisation de son patrimoine industriel et notamment des fours d'incinération. Le remplacement de ces installations par des équipements à la pointe de la technologie permettra une gestion toujours plus efficace et plus responsable du traitement des ordures ménagères. Le renouvellement des fours permettra au SIETREM d'être encore plus vertueux d'un point de vue environnemental, optimisera les performances énergétiques et permettra notamment d'alimenter le futur réseau de chaleur de façon plus efficiente. Dans ce projet de modernisation, le SIETREM a pensé l'outil en fonction des besoins actuels et à venir de son territoire et des éventuelles coopérations avec des collectivités voisines.

6

7

Compte tenu de l'ampleur des travaux, une phase de concertation a été souhaitée par Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et son équipe pour associer la population bien en amont de ce chantier.

LES HABITANTS ONT PU APPRENDRE LES CONSTATS, LES DÉFIS, LES OBJECTIFS DU PROJET EN PRÉSENCE DE M. ROBACHE, LE PRÉSIDENT DU SIETREM.

LE 7 FÉVRIER 2024, UNE 1^{ère} PERMANENCE DE CONSTAT A ÉTÉ ORGANISÉE, LES GENS DU TERRITOIRE ONT PU ÉCHANGER ET CONSULTER LES PROJETS.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE GÉNÉRAL, DU PROJET.

PROJET DE MODERNISATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.

A cet effet, le 5 mars 2024, une réunion publique d'informations s'est tenue à la salle Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes afin de présenter aux habitants du territoire du syndicat le projet et ses enjeux. De plus, des ateliers citoyens ont été organisés au siège du SIETREM et 3 permanences mobiles se sont déroulées au centre commercial Bay 2, au marché de Lagry sur Marne et à la gare de Lagry-Thorigny. Grâce à ces différents rendez-vous, la population a pu s'exprimer et faire part de ses réflexions.

Dernier temps fort de cette concertation, la réunion publique de restitution se tiendra le mardi 14 mai à 18h30 à la salle Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes. N'hésitez pas à y participer !

Pour consulter le projet, connectez-vous sur le site sietrem.fr

Magazine « Tri'mestriel » #07 – Avril 2024
 [Extraits 1^{ère} de couv, éditorial page 2, dossier pages 6-7]

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Travaux de modernisation de l'UVE

La parole aux habitants

Des études réalisées depuis 2022 ont démontré la nécessité de remplacer les 2 lignes de four de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) qui arrivent en fin de vie. En amont du projet de modernisation de l'usine, le Président et les élus du SIETREM ont souhaité lancer une concertation volontaire et préalable afin d'aller à la rencontre des citoyens, de les informer sur le projet, d'écouter leurs préoccupations et de recenser leurs suggestions tant sur le projet de modernisation de l'UVE que sur des sujets plus vastes. Dans ce cadre, une réunion publique de lancement a été organisée le 5 mars. S'en sont suivis 2 ateliers citoyens, 3 permanences mobiles et enfin une réunion de restitution le 14 mai dernier.

2 Ateliers citoyens ont été proposés aux habitants.

Une réunion de restitution s'est tenue en présence de M. ROBACHE, Président du SIETREM.

LES IDÉES ÉVOQUÉES PAR LE PUBLIC PENDANT LA CONCERTATION

LA RÉPONSE DU SIETREM

Faire de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes un site exemplaire en matière d'impact environnemental	Le SIETREM souhaiterait que son UVE soit un site pilote avec par exemple la mise en place de pièges à CO2 et les recours au transport alternatif.
Proposer des recycleries sur tout le territoire	Créer une recyclerie/ressourcerie centrale dès qu'une opportunité foncière se présentera est une priorité pour le syndicat
Planter une ou des déchetteries supplémentaires	C'est une volonté forte du SIETREM qui ne pourra aboutir qu'à condition qu'un terrain adapté soit disponible.
Aller plus loin sur la collecte et la valorisation des biodéchets	L'un des objectifs du syndicat est de créer une plateforme de traitement des biodéchets
Limiter l'impact environnemental, agir sur le flux des camions	Le SIETREM a pour projet de réaliser un garage de bennes sur son territoire pour réduire la distance des trajets parcourus par le collecteur.
Mettre en place la tarification incitative	Le syndicat étudie la faisabilité et les retours d'expérience des territoires la pratiquant déjà pour alimenter la réflexion qui est en cours

➤ **Moderniser l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) permettra de :**

- Bénéficier d'un équipement efficace, fiable, à la pointe de la technologie et à faible impact environnemental ;
- Disposer d'une UVE encore plus productrice d'énergies (électricité et chaleur) avec une optimisation des performances énergétiques et environnementales ;
- Optimiser le service avec une UVE génératrice de plus de recettes (revente de l'électricité, traitement des tonnages extérieurs) ;
- Anticiper la rarefaction des capacités de traitement à l'échelle de la région Île-de-France, avec une nécessité de penser l'outil à l'échelle du SIETREM et des territoires voisins.

➤ **Ce qui a émergé de l'enquête publique**

Les citoyens qui se sont exprimés étaient majoritairement d'accord pour :

- Une UVE rénovée, plus performante, qui produit plus d'énergie ;
- Des déchets traités localement ;
- Des déchets d'abord recyclés et revalorisés, incinérés en dernier recours ;
- Tendre vers le 0% enfouissement ;
- Des contrôles toujours plus exigeants sur les rejets atmosphériques ;

À l'inverse, certains sujets ont fait débat avec des avis divergents, notamment :

- La tarification incitative : les uns sont « POUR » estimant qu'impacter le porte-monnaie est un des moyens les plus efficaces pour inciter au tri, les autres sont « CONTRE » car cela pénaliserait les populations les plus modestes ;
- Le traitement des déchets localement : certains citoyens sont favorables à l'accueil des déchets des territoires voisins pour éviter qu'ils transitent par la route à plus de 150 km (ce qui limite l'empreinte carbone du transport des déchets) ;

8

9

➤ **D'INFOS** dans les comptes-rendus disponibles sur sietrem.fr, rubrique concertation publique.

Magazine « Tri'mestriel » #08 – Juillet 2024
 [Extraits pages 8-9]

Outre les supports diffusés directement auprès du grand public, un **kit de communication** a été adressé aux 31 communes pour prise en main et relais sur leurs propres supports, pour communiquer auprès de leurs administrés.

Ce kit comprenait :

- Affiche en versions A2/A3/A4 (annonce de la 1^{ère} réunion publique) ;
- Flyer recto-verso A5 (programme détaillé) ;
- Contenu déclinable sur les sites internet et les comptes des communes sur les réseaux sociaux le cas échéant ;
- Courrier explicatif d'accompagnement.

La diversité des supports et canaux de communication, ainsi que la multiplicité des relais de communication activés par le SIETREM ont permis de bien relayer la démarche de concertation sur le territoire et de veiller à la mobilisation du public.

LES MODALITÉS DE CONCERTATION

La concertation a démarré le 5 mars avec une réunion publique d'information. Elle a ensuite été déclinée en 2 ateliers citoyens participatifs et 3 permanences mobiles d'information. La concertation s'est clôturée avec une réunion publique de restitution.

Extrait du flyer annonçant le programme :

- **Réunion publique d'information**
Mardi 5 mars à 18h30
Centre culturel Marc Brinon
1, rue des Vergers - Saint-Thibault-des-Vignes
Entrée libre
- **Ateliers citoyens**
Lundi 11 mars à 18h30 & Lundi 25 mars à 18h30
Siège du SIETREM - Salle Michel Ricart
3, rue du Grand Pommeraye - Saint-Thibault-des-Vignes
Sur inscription à concertation@sietrem.fr
- **Permanences mobiles**
Mercredi 20 mars 15h-18h, Centre Cial Bay 2 à Collégien
Vendredi 22 mars 9h-12h, marché de Lagny-sur-Marne
Mardi 26 mars 17h-19h, gare de Thorigny-Lagny
Entrée libre
- **Réunion publique de restitution**
Mardi 14 mai à 18h30
Centre culturel Marc Brinon
1 rue des Vergers - Saint-Thibault-des-Vignes
Entrée libre

LES TEMPS D'ÉCHANGES

L'enjeu de cette concertation était de recueillir l'avis du public mais également de les informer sur le projet de modernisation de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, et plus largement sur la gestion et la valorisation des déchets. L'objectif était d'apporter de la pédagogie sur ce sujet complexe au regard des impératifs réglementaires, des intérêts divergents de certains acteurs locaux, des problématiques opérationnelles, financières ou techniques, et de la multiplicité d'acteurs concernés.

7 temps de présentation et d'échanges ont été proposés dans le cadre de la concertation préalable. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site internet du SIETREM. Les comptes-rendus des deux ateliers citoyens ont également été transmis par mail aux participants.

- **La réunion publique de lancement**

La première réunion publique s'est tenue le mardi 5 mars 2024 de 18h30 à 19h50 au sein de la salle Marc Brinon à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle avait pour objectif d'informer le public du projet de modernisation de l'UVE, de rappeler le rôle du SIETREM (périmètre et compétences), d'exposer les raisons et objectifs du projet, ses impacts, et d'explicitier la démarche de la concertation initiée par les élus du SIETREM avec le calendrier des rencontres.

Les intervenants :

- M. Christian ROBACHE, Président du SIETREM
- M. Jacques POTTIER, Vice-président du SIETREM en charge de l'UVE
- M. Marc SAVELLI, Directeur Général du SIETREM
- Mme Lydie VINCENT, Directrice des services techniques du SIETREM
- Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM
- L'AMO concertation

Dans un premier temps, le contexte du projet, ses objectifs et enjeux ont ainsi été exposés par l'équipe du SIETREM. A l'issue de cette présentation, un temps de questions-réponses a été proposé avec le public présent. Les questions posées concernaient l'enfouissement des déchets, la diminution de la capacité de traitement à l'échelle de l'Île-de-France, la composition des fumées rejetées et leurs impacts sur l'environnement, le stockage et la destination finale des mâchefers et les conséquences pour les sols du territoire.

Dans une seconde partie, l'AMO concertation a expliqué les modalités et le planning de la concertation. Un nouveau temps d'échanges a été proposé avec le public.

Le public a ensuite été invité à s'inscrire aux ateliers citoyens *via* les feuilles d'émargement mises à sa disposition en salle ou *via* l'adresse mail concertation@sietrem.fr.

35 participants étaient présents lors de cette 1^{ère} réunion publique.



● **Les ateliers citoyens**

Les ateliers citoyens étaient l'occasion de travailler sur des thématiques en petits groupes, autour du projet de modernisation mais également des enjeux transverses associés (gestion des déchets, prévention, communication, valorisation, recyclage, ...).

➤ Atelier citoyen n°1 : « Les enjeux de modernisation de l'UVE »

Ce 1^{er} atelier s'est tenu le lundi 11 mars 2024, de 18h30 à 20h30, dans les locaux du SIETREM.

Les intervenants :

- Mme Lydie VINCENT, Directrice des services techniques du SIETREM
- Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM
- L'AMO concertation.

L'atelier proposé s'organisait en 3 temps :

- Présentation du projet par les équipes techniques du SIETREM avec des séquences de questions-réponses avec les participants ;
- Travail en groupes ;
- Restitution orale des réflexions par les participants.

Des explications ont été données sur la capacité réglementaire de l'UVE, la notion de déchets tiers, l'enfouissement des déchets, l'utilisation de l'eau dans les circuits de l'UVE, la composition des rejets de l'UVE, la notion de seuils, la caractérisation des poubelles du territoire, les raisons de ce projet et son coût, la nouvelle capacité des lignes de four, le raccordement au réseau de chaleur.

Le travail en groupes proposait aux participants de lister et classer par priorité les sujets et actions à mener par le SIETREM concernant le projet de modernisation, le contrat de DSP et la sensibilisation aux déchets.

Cet atelier a accueilli 10 participants.



➤ Atelier citoyen n°2 : « L'implication des citoyens durant le projet, et après »

Ce 2^{ème} atelier s'est tenu le lundi 25 mars 2024, de 18h40 à 20h40, dans les locaux du SIETREM.

Les intervenants :

- Mme Lydie VINCENT, Directrice des services techniques du SIETREM
- Mme Marion PENEZ, Directrice de la communication du SIETREM
- Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM
- L'AMO concertation.

L'atelier proposé s'organisait en 3 temps :

- Présentation du projet par les équipes techniques du SIETREM avec des séquences de questions-réponses avec les participants ;
- Travail en groupes ;
- Restitution orale des réflexions par les participants.

Les équipes du SIETREM ont présenté les installations du Syndicat, les collectes et le tri des déchets avec un focus sur les biodéchets, ainsi que les différentes actions de prévention et de sensibilisation mises d'ores et déjà en place par le SIETREM.

Le travail en groupes proposait aux participants de partager leurs idées pour impliquer les habitants dans le projet de modernisation de l'UVE (y compris durant le chantier), pour renforcer la sensibilisation aux déchets auprès des citoyens, et pour mieux gérer les déchets produits.

Cet atelier a réuni 12 participants.



- **Les permanences mobiles**

Pour assurer une couverture du territoire du SIETREM, au-delà des réunions publiques et ateliers proposés à Saint-Thibault-des-Vignes, 3 permanences mobiles ont été organisées. Elles ont eu lieu à des jours, horaires et lieux différents.

Un questionnaire avait été préparé pour chacune de ces 3 permanences mobiles afin de guider les échanges et d'avoir des éléments comparables d'une permanence à une autre.

Ces permanences ont été animées par l'AMO concertation en binôme avec un éco-agent du SIETREM dont le rôle était d'apporter des réponses aux questions hors projet de modernisation de l'UVE, portant notamment sur la gestion quotidienne de leur déchets (ramassage des encombrants, composteurs, accès aux déchetteries, ...).

➤ *Ci-contre, extrait de la story Instagram annonçant le programme :*



Au total, plus de 260 personnes ont été interrogées.



- **La réunion publique de restitution**

Cette rencontre a été organisée à l'issue des 10 semaines de concertation volontaire et préalable. Elle s'est déroulée le mardi 14 mai 2024, de 18h40 à 20h15 à la salle Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes.

Les intervenants

- M. Christian ROBACHE, Président du SIETREM

- M. Jacques POTTIER, Vice-président du SIETREM en charge de l'UVE
- M. Marc SAVELLI, Directeur Général du SIETREM
- Mme Lydie VINCENT, Directrice des services techniques du SIETREM
- Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM
- L'AMO concertation.

Cette réunion publique avait pour objectif de faire un premier retour de la concertation préalable, de restituer ce qui a pu émerger des différents échanges et rencontres avec les populations, d'apporter le regard technique du SIETREM en réponse aux sujets soulevés par les citoyens, de ce qu'il est possible de mettre en œuvre et de rappeler le calendrier du projet.

Cette réunion publique de restitution a réuni une trentaine de participants.

3. SYNTHÈSE - LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Dans un premier temps, il convient de recenser les avis, interrogations et suggestions émis par le public dans le cadre de la concertation préalable à l'initiative du SIETREM.

Les réponses et arbitrages du SIETREM portant sur le projet de modernisation de l'UVE et plus globalement sur la gestion des déchets sur le territoire sont présentés dans un second temps.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Diverses remarques et propositions ont émergé lors des différents temps d'échanges de la concertation.

Les contributions issues des ateliers citoyens

1. Développement des projets qui font consensus : moderniser l'UVE et optimiser ses performances énergétiques, ne plus enfouir les déchets, contribuer au réseau de chaleur urbain, poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation de certains publics (scolaires, habitat collectif dense), inciter au système de consignes et achat de produits en vrac ;
2. Mise en œuvre de projets indispensables pour les citoyens sur le territoire : installation d'une ou plusieurs recyclerie(s) sur le territoire, solutions de traitement des biodéchets, propositions d'actions pour impliquer la population tout au long du projet (avant, pendant, après travaux) ;
3. Effort d'explication et de pédagogie sur la capacité de tonnage actuelle de l'UVE vs la capacité envisagée dans le projet, les déchets tiers (provenance, caractérisation, volume...), coût du projet de modernisation et impact pour les citoyens (prévision d'augmentation de la TEOM), le contexte général des déchets en Ile-de-France ;
4. Exigence de transparence sur les rejets atmosphériques, les nuisances du fonctionnement de l'installation actuelle et future, l'impact du projet sur le trafic routier de la zone, les règles et contraintes imposées au futur délégataire (contrôle, sécurité, intransigeance en matière de collecte...), la réflexion quant à la mise en place de la tarification incitative.

Les observations recensées lors des permanences mobiles

- Bonne notoriété du SIETREM et de ses actions, image a priori favorable du public.
- Acceptation et avis positif quant au projet de modernisation de l'UVE (modernisation technologique, performance énergétique).
- Difficultés à trier dans certains logements / immeubles (pas ou mal équipés en poubelles de tri, présence de vide-ordures qui persévèrent dans les appartements, logements trop petits, désintérêt du gardien...) malgré une sensibilisation avérée du public au geste de tri.
- Nécessité d'exemplarité des pouvoirs publics (des doutes sur le bon traitement des déchets après collecte sélective).
- Questionnement voire mécontentement par rapport aux encombrants (ramassage à la demande vs passage à fréquence régulière selon les villes).
- Inquiétude quant au traitement des biodéchets (manque d'espaces dans les logements, manque de temps).

Les contributions envoyées par email

Quelques contributions ont été transmises au SIETREM sur l'adresse mail spécifique concertation@sietrem.fr. Elles proviennent des organismes suivants :

- Une membre référente du quartier Vieux-Bourg de Saint-Thibault-des-Vignes, également membre de la Fédération Patrimoine Environnement ;
- L'association France Nature Environnement 77 ;
- L'association France Nature Ile-de-France – Environnement 93.

Quartier du Vieux-Bourg – Fédération Patrimoine Environnement

Les points soulevés sont les suivants :

- Demande de partage de documents (comptes-rendus de réunion et d'ateliers, scénarios explicités dans la déclaration d'intention) ;
- Présentation d'un scénario en cas de fermeture de l'UVE et externalisation vers d'autres installations en capacité d'accueillir les déchets du territoire du SIETREM ;
- Informations quant aux déchets « hors territoire » ;
- Demande de renseignements concernant les polluants, seuils, etc. ;
- Précisions sur la procédure de sélection du bureau d'études qui accompagne le SIETREM pour le renouvellement de la DSP ;
- Demande d'accès à l'appel d'offres en cours pour le renouvellement de la DSP.

L'association France Nature Environnement 77

Cette association demande au SIETREM de reconsidérer l'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes. Les principaux arguments mis en avant par cette association sont :

- L'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE va accroître les nuisances associées et notamment le risque sanitaire ;
- La concertation n'était pas orientée vers la justification de l'augmentation de la capacité de l'UVE ;
- La baisse de production des déchets, et notamment des biodéchets, n'a pas été prise en compte dans la perspective d'augmentation de la capacité de l'UVE ;
- La mise en place d'une tarification incitative n'est pas envisagée ;
- Une part trop importante est laissée aux déchets tiers.

L'association demande également des précisions sur les pollutions émises dans le secteur.

L'association France Nature Environnement Ile-de-France – Environnement 93

Cette association demande au SIETREM d'abandonner son projet et d'orienter les investissements vers :

- La mise en œuvre des actions de tri à la source des déchets pour les activités économiques et artisanales ;
- La mise en œuvre de moyens efficaces dédiés aux habitants pour le tri à la source des biodéchets ;
- La mise en œuvre de la tarification incitative ;
- Le déploiement de sites de réemploi et réutilisation (déchetteries et ressourceries) ;
- La refonte des actions de prévention permettant une meilleure qualité de la collecte sélective et de la valorisation de la matière.

Les courriers reçus et les réponses formulées par le SIETREM sont annexés au présent bilan.

RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SIETREM

En sa qualité de maître d'ouvrage, le SIETREM se doit d'apporter une réponse à chaque contribution du public afin de démontrer qu'il en a été tenu compte dans l'élaboration de la décision. Les différentes contributions synthétisées dans les pages précédentes peuvent être classées en différentes thématiques :

- L'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE ;
- Le suivi, les impacts des rejets, les nuisances ;
- Les moyens mis en œuvre pour réduire à la source la production des déchets ;
- Les relations contractuelles dans le cadre du renouvellement de la DSP.

I. L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'UVE

Les arguments du SIETREM exposés durant la concertation sont les suivants :

a) La nécessité de s'adapter à l'évolution des approvisionnements du SIETREM et d'anticiper la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de l'Ile-de-France.

La région Ile-de-France voit sa croissance démographique augmenter (12,4 millions d'habitants aujourd'hui, 12,75 millions projetés par l'INSEE en 2040), ce qui génère de fait une augmentation de la production de déchets, déchets qui restent donc à traiter. En parallèle, les capacités d'incinération des déchets diminuent. À titre d'exemple, l'UVE d'Ivry-sur-Seine du Sycotm, voit sa capacité de traitement diminuer de moitié d'ici 2025, passant de 730 000 t/an à 350 000 t/an. Il s'agit donc pour le SIETREM de repenser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, dans l'objectif de mutualiser les installations, traiter localement des déchets et ainsi réduire l'empreinte carbone liée à leurs transports.

b) La nécessité d'arrêter l'enfouissement des déchets.

La région Ile-de-France se trouve dans une phase de transition qui risque de durer 2 à 3 générations, soit entre 40 et 60 années. Le SIETREM cite l'effet « ciseau » : d'un côté, une croissance démographique en constante évolution, et de l'autre une baisse de la capacité de traitement des déchets. Le challenge est donc d'arrêter l'enfouissement (2,2 millions

de tonnes enfouies en 2022) au profit de la valorisation à 100% des déchets pour produire des énergies renouvelables (électricité et chaleur). Le projet de modernisation de l'UVE et l'augmentation de sa capacité de traitement doit permettre au SIETREM de tendre vers le « 0 enfouissement ».

Le SIETREM rappelle quelques chiffres de la région Ile-de-France pour contextualiser le projet de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes : il existe 18 UVE en Ile-de-France ; en 2022, 3 810 000 tonnes ont été incinérées dans la région, dont 150 000 tonnes (4%) par l'UVE du SIETREM.

II. LE SUIVI, LES IMPACTS DES REJETS, LES NUISANCES

Les explications apportées par le SIETREM durant la concertation sont les suivantes :

Concernant le **trafic routier**, le SIETREM indique qu'actuellement 2 200 camions transitent chaque jour sur la ZAE dont 64 pour l'UVE. Au regard des projections réalisées, le projet de modernisation de l'UVE entraînera le passage d'une vingtaine de camions / jour supplémentaires, soit une augmentation de 0,95% du trafic à l'échelle de la ZAE.

Concernant les **rejets atmosphériques**, le SIETREM présente les mesures relevées lors des contrôles en continu et des contrôles inopinés : l'UVE respecte la réglementation avec des relevés constamment en-dessous des seuils réglementaires. Une surveillance est également effectuée par un bureau de contrôle pour l'impact environnemental au voisinage de l'UVE (dioxines et furanes, métaux lourds, analyse du lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes).

Enfin, le SIETREM dispose d'un système de filtration et de traitement des DéNOX.

III. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REDUIRE À LA SOURCE LA PRODUCTION DES DECHETS

Les informations partagées par le SIETREM durant la concertation sont les suivantes :

a) **Tri des déchets à la source pour les activités économiques et artisanales.**

Le SIETREM n'est pas compétent pour la gestion des déchets des professionnels. Conformément au Code de l'Environnement, les professionnels doivent trouver des solutions pour évacuer leurs déchets. Toutefois, les entreprises du territoire payant la TEOM, une tolérance est accordée aux professionnels pour la collecte et le traitement d'une partie de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères. Dans ce cadre, les déchets des lieux d'activités qui sont assimilables aux ordures ménagères (pour les établissements artisanaux, industriels, tertiaires, de loisirs et commerciaux...) sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site, quel que soit le nombre de sociétés présentes. Le surplus est considéré comme du Déchet d'Activités Économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise et non de la collectivité (contrat *ad hoc* proposé par une société privée et adapté à la collecte des déchets industriels).

Pour sensibiliser les acteurs économiques, le SIETREM a réalisé un « guide de la gestion des déchets professionnels » à destination des artisans et des professionnels.

Depuis janvier 2022, les déchetteries autorisent les véhicules utilitaires.

Le SIETREM explique : « L'objectif de ces actions est d'éviter et de limiter les dépôts sauvages, qui sont nombreux sur le territoire et souvent déposés dans des lieux quasi inaccessibles et que personne ne veut traiter. Très souvent il s'agit de déchets issus des activités économiques et artisanales privées. Bien que cela aille au-delà du champ de compétences du syndicat, le SIETREM prend en charge le ramassage et le traitement de

ces dépôts sauvages, et ce pour le bien-être des habitants et pour limiter les sources de pollutions. »

b) Actions de sensibilisation et de prévention

- Un plan de communication très important sur l'ensemble du territoire.
- 4 % du budget du SIETREM dédié à la communication.
- Des visites des différentes installations : parcours pédagogiques pour les plus jeunes au sein du centre de tri, visites gratuites du centre de tri et de l'UVE.
- Des permanences animées par les éco-agents du SIETREM.
- Une large distribution de supports (magazine Tri'mestriel, guide de tri, adhésifs pour poubelles, campagnes d'affichage).
- Outils dématérialisés et numériques (numéro vert, application SIETREM, refonte du site internet, réseaux sociaux – Facebook, Instagram, LinkedIn).
- Des animations festives dans les 31 communes adhérentes.
- Des activités pédagogiques destinées aux enfants : animations scolaires, animations en centre de loisirs.
- Une sensibilisation du personnel administratif des mairies par les éco-agents.

c) Actions pour le tri des biodéchets à la source

Depuis 2010, le SIETREM propose aux habitants du territoire des solutions de gestion de leurs biodéchets (composteurs individuels ou en pieds d'immeubles, compostage partagé) et des sessions d'initiation gratuites au compostage sont organisées. Aujourd'hui, près de 20% des foyers sont équipés de composteurs en habitat individuel. Le service « prévention des déchets » du SIETREM a été renforcé par l'embauche d'une personne supplémentaire qui accompagne le syndicat sur le sujet des biodéchets.

Une expérimentation d'un an (avril 2023-avril 2024) a par ailleurs été menée sur 3 communes volontaires (Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne, Lognes) pour tester différentes solutions de gestion des biodéchets dans différents types d'habitats (pavillonnaire/collectif) : collecte des biodéchets en bac en porte-à-porte, collecte en points d'apports volontaires, compostage individuel ou partagé...

Le SIETREM envisage également la mise en place de déshydrateurs de déchets alimentaires dans les écoles qui permettraient de réduire de 80 à 90 % le volume de ces déchets en acceptant les déchets carnés et de poisson.

d) Tarification incitative

Le SIETREM n'est pas réfractaire au fait de mettre en place la tarification incitative, mais avant de se lancer dans ce processus qui peut s'avérer complexe et onéreux, le syndicat souhaite réaliser un diagnostic précis, étudier différents scénarios, chiffrer la mise en place et la gestion de cette tarification en fonction des tonnages, élaborer des simulations et analyser les conséquences financières sur les différents types de ménages, professionnels, administrations. Lors des ateliers citoyens, le sujet de la tarification incitative a été abordé mais n'a pas fait l'unanimité. Pour certains c'est un levier d'actions positif, pour d'autres elle pourrait avoir des conséquences négatives en pénalisant certaines catégories de population aux revenus modestes. De plus, la TEOM perçue est payée à 60 % par les particuliers et à 40 % par les entreprises. La tarification incitative entraînerait une perte financière de 35 % à 40 % de la TEOM, ce qui impacterait les ménages qui paieraient en conséquence une TEOM plus chère.

IV. LES RELATIONS CONTRACTUELLES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA DSP

Le SIETREM explique les relations contractuelles et exigences envers le titulaire du contrat de Délégation de Service Public :

- Un contrat en cours avec SUEZ Recyclage Valorisation Énergie jusqu'au 31/12/2025 ; l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat intégrant les travaux de modernisation de l'UVE est en cours (remise des offres finales des candidats prévue au 1^{er} trimestre 2025).
- Des exigences fortes en matière de respect de l'environnement et de performances énergétiques pour surperformer les normes réglementaires et optimiser la production d'énergies de l'UVE.
- Des attentes quant aux moyens mis en œuvre pour maîtriser le coût du service, et limiter son impact auprès de la population.
- Une prestation de service encadrée par des arrêtés préfectoraux (zone de chalandise et tout nouvel apport soumis à autorisation du Préfet de Seine-et-Marne), contrôlée par des caméras de surveillance sur les quais de déchargement.

Le SIETREM rappelle que les **déchets tiers** sont une composante indispensable au fonctionnement d'une DSP puisqu'ils constituent une recette pour le SIETREM, et par conséquent un moindre impact financier sur le niveau de la TEOM. Leur volume peut représenter entre 15 à 30 % de la capacité de traitement de l'installation, 30% étant le seuil réglementaire. L'exploitant réceptionne ces déchets au sein d'une zone de chalandise définie par arrêté préfectoral, et contrôlée. L'enjeu reste de traiter les déchets produits sur le territoire de façon locale.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION : CE QUE RETIENT LE SIETREM POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE ET POUR SES ACTIVITÉS

Des observations, encouragements et oppositions exprimés par le public durant la concertation, le SIETREM entend :

I. POUR LE PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Considérer la capacité de traitement de 215 000 t/an ferme comme étant une capacité maximale ;
- Renforcer les contrôles sur les rejets de l'UVE et améliorer le relais d'information auprès des habitants à ce sujet ;
- Étudier la possibilité de mettre en place la tarification incitative ;
- Faire de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes un site exemplaire sur le plan environnemental : mise en place de pièges à CO₂, recours au transport alternatif, ... ;
- Poursuivre les recherches pour trouver du foncier disponible afin d'installer une recyclerie/ressourcerie centrale ainsi que des déchetteries supplémentaires ;
- Aménager une plateforme de compostage des déchets verts et de traitement des biodéchets.

II. SUR LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION À LA GESTION DES DÉCHETS

- Poursuivre les actions menées et monter en puissance auprès des publics spécifiques (entreprises, partenaires du SIETREM, scolaires et centres de loisirs, collégiens, lycéens, habitats collectifs) ;
- Ouvrir le centre de tri à tous les publics ;
- Développer les événements thématiques (déchets, environnement, nature) ;
- Renforcer les actions de sensibilisation en porte-à-porte, dans les mairies et les locaux propreté ;
- Mettre en place des actions de communication spécifiques sur les biodéchets.

III. EN MATIÈRE DE DIALOGUE AVEC LES CITOYENS

- Informer le public de l'avancement du projet de modernisation de l'UVE, y compris en phase chantier (idées d'aménager un espace d'information type maison du projet, de proposer des permanences d'information, des cafés-chantier, d'organiser des visites de chantier et des réunions d'information régulières pour poursuivre les échanges avec la population...);
- Mener des actions spécifiques pour les habitants de Saint-Thibault-des-Vignes, riverains de l'UVE.



ANNEXES

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

CR – Réunion publique de lancement – 05.03.2024

Intervenants

M. Christian ROBACHE, Président du SIETREM, Vice-Président du département de Seine-et-Marne, Maire de Montévrain

M. Jacques POTTIER, Vice-Président du SIETREM en charge de l'UVE

M. Marc SAVELLI, Directeur Général des Services du SIETREM

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

Environ 35 participants

Début de la réunion à 18h35

ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Président remercie les citoyens, les élus et les collaborateurs du SIETREM de leur présence. Il rappelle que cette concertation n'est ni obligatoire, ni réglementaire mais qu'elle est volontaire, souhaitée et portée par l'ensemble des élus du SIETREM et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes. C'est une réelle volonté des élus du SIETREM d'aller à la rencontre des citoyens et de dialoguer avec la population pour présenter dès à présent le projet. Cette concertation permettra d'affiner le cahier des charges dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP), le contrat actuel arrivant à terme au 31 décembre 2025.

CONTEXTE DU PROJET

Quel est le périmètre du SIETREM ?

M. Marc SAVELLI rappelle que le territoire du SIETREM compte 31 communes adhérentes et environ 310 000 habitants. Plusieurs installations sont implantées sur le territoire du SIETREM : 1 UVE, 1 centre de tri, 5 déchetteries, 1 plateforme de stockage du verre et 3 déchetteries mobiles.

Quel est le rôle du SIETREM ?

M. SAVELLI explique les différentes missions du SIETREM, la première étant de mener des actions de prévention et de sensibilisation à la gestion et au tri des déchets. Le SIETREM a en charge la collecte de plusieurs types de déchets : la pré collecte des déchets, la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective mais également la collecte des déchets verts, encombrants, déchets des marchés,

communaux, les points d'apport volontaire pour le verre et les points d'apport volontaire enterrés. Le SIETREM gère et exploite le réseau de déchetteries du territoire, et procède à la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels par incinération qui permet ainsi la production d'énergie, électricité et chaleur, mais également la valorisation de matière issue de la collecte sélective après tri.

Qu'est-ce qu'une UVE et quel est le fonctionnement de celle de Saint-Thibault-des-Vignes ?

Mme Lydie VINCENT explique que l'objectif de l'UVE est, par le processus de l'incinération, de valoriser les déchets pour produire de l'énergie, de l'électricité comme de la chaleur. Au sein de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, les ordures ménagères résiduelles arrivent par camion bennes qui déversent leurs contenus dans la fosse d'une contenance de 10 000 tonnes (environ 5 200 m³). Un grappin récupère les déchets de la fosse pour alimenter les fours. Deux lignes de four vont ensuite permettre d'incinérer les déchets qui deviennent des « mâchefers » (résidus) stockés sur site puis évacués pour être ensuite recyclés. La vapeur produite par l'incinération des déchets permet de faire tourner le turboalternateur pour produire de l'électricité, et servira bientôt à alimenter le réseau de chaleur urbain auquel l'UVE sera prochainement reliée. Les fumées en sortie de cheminées sont épurées pour limiter les rejets polluants dans l'atmosphère (Nox). Des analyses sont réalisées en continu et des contrôles réguliers sont effectués au sein de l'UVE par un organisme agréé. Les rejets atmosphériques actuels respectent bien entendu les seuils réglementaires imposés et sont même 4 fois inférieurs aux normes.

D'où proviennent les déchets qui sont collectés, traités et valorisés au sein de l'UVE du SIETREM ?

Mme VINCENT précise qu'en 2023, c'est plus de 160 000 tonnes de déchets qui ont été collectés, traités et valorisés par l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes alors que la capacité réglementaire de l'UVE est de 155 000 t/an. Les déchets proviennent essentiellement du territoire du SIETREM mais le SIETREM valorise également une partie des déchets du SYCTOM et du SIETOM 77 dans le cadre de conventions de coopération, ainsi que les déchets tiers autorisés par le contrat de Délégation de Service Public.

Quelles sont la production et la consommation de l'UVE ?

Mme Virginie BRAGIGAND souligne qu'en 2023, plus de 72 000 MWh ont été produits par l'UVE, dont plus de 62 000 ont été vendus à EDF. L'UVE consomme ainsi environ 10 000 MWh/an.

Mme BRAGIGAND précise qu'aujourd'hui le titulaire de la DSP est Suez Recyclage Valorisation Énergie, dont le contrat prend fin le 31.12.2025. Un marché vient donc d'être publié pour renouveler la DSP, l'occasion pour le SIETREM d'aller au-delà des exigences réglementaires et environnementales.

OBJECTIFS ET ENJEUX

En quoi consiste le projet de modernisation de l'UVE du SIETREM ?

Mme BRAGIGAND explique que ce projet doit avant tout répondre à la vétusté des lignes de four. En effet, un diagnostic technique a été réalisé et a conclu à la nécessité de remplacer la 1^{ère} ligne de four mise en service en 1985 et de profiter de cette rénovation pour augmenter également le rendement de la 2^{ème} ligne de four mise en service en 1995, en la remplaçant par une nouvelle. Cette modernisation permettra d'optimiser les performances énergétiques de l'UVE en augmentant de fait la production d'électricité et de chaleur. Cela permettra de générer des recettes accrues par la revente d'électricité et de chaleur et par le traitement supplémentaire de tonnages extérieurs.

A ce jour, le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT. Depuis 2 ans, un bureau d'ingénierie spécialisé accompagne le SIETREM dans les études et diagnostics techniques.

Mme BRAGIGAND précise qu'il y a une nécessité de s'adapter à l'évolution des approvisionnements du SIETREM et d'anticiper la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de l'Ile-de-France et rappelle qu'actuellement 20 000 t de déchets proviennent des conventions de coopération publique-publique (SYCTOM et SIETOM 77) et 37 000 t des tiers.

Quel est donc le projet de rénovation privilégié par le SIETREM ?

Mme VINCENT explique que l'objectif du projet est d'optimiser l'existant. Ce projet se fera dans l'enveloppe du bâtiment existant. Il y a de la place au sein de l'UVE, il y aurait même de la place pour réaliser une 3^{ème} ligne de four mais ce n'est pas le scénario privilégié. L'UVE peut donc être rénovée en conservant le bâtiment existant, le projet n'est ainsi pas concerné par le « Zéro Artificialisation Nette ». L'enjeu majeur reste de remplacer les 2 lignes de four pour répondre à la vétusté de l'équipement. La modernisation de l'UVE permettra ainsi à l'installation d'être encore plus vertueuse et de surpasser les normes environnementales réglementaires. Au regard des études et des diagnostics techniques réalisés, la capacité de traitement des déchets de l'UVE peut être augmentée, avec un nouveau tonnage envisagé de 215 000 t/an. Le chantier est prévu par phases avec des travaux qui permettront d'assurer une continuité du service de traitement et de valorisation des déchets.

Quels sont les impacts et les avantages du projet de modernisation de l'UVE ?

Mme VINCENT précise qu'il n'y aura pas d'impact visuel sur le paysage puisqu'aucune installation nouvelle ne sera créée. Les rejets des eaux et les rejets atmosphériques sont actuellement conformes à la réglementation, et avec la modernisation de l'UVE les installations seront encore plus vertueuses. En termes de flux de camions, l'augmentation sera à peine perceptible étant donné le trafic actuel de véhicules au sein de la zone d'activités. A ce titre, M. SAVELLI souligne que des comptages ont été réalisés. On compte ainsi 2 000 véhicules/jour, principalement des poids lourds (PL), sur l'ensemble de la zone d'activités dont 60 PL pour l'UVE. L'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE va entraîner une augmentation de 20 PL/jour, soit seulement 1%. De plus, la flotte de véhicules du SIETREM sera renouvelée en 2025 avec des véhicules propres.

A noter que traiter les tonnages des établissements voisins franciliens permet une gestion « locale » des déchets et évite de faire parcourir aux déchets (et donc aux camions) des centaines de kilomètres. Mme BRAGIGAND indique qu'une étude faune et flore a été initiée en 2023 et qu'elle sera terminée à l'automne prochain afin de prendre en compte les 4 saisons.

En ce qui concerne les avantages du projet, Mme VINCENT rappelle l'ambition en termes de réduction des impacts sur l'environnement. Par ailleurs, l'augmentation de la capacité de traitement de l'UVE doit contribuer à réduire l'enfouissement des déchets, et à produire davantage d'énergie. L'ensemble de ces exigences est intégré au cahier des charges des entreprises qui se positionneront pour le renouvellement de la DSP.

Pourriez-vous nous dire en quelques mots quels sont les engagements du SIETREM pour l'environnement ?

Mme VINCENT expose ainsi les engagements forts du SIETREM :

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention sur la bonne gestion des déchets.
- Tendre vers le « 0 enfouissement ».
- Transformer les déchets en ressource, via la production d'électricité et de chaleur.

Quel est le calendrier prévisionnel ?

Mme VINCENT informe des grandes étapes qui vont jaloner le projet sur les 10 années à venir : attribution du nouveau contrat de DSP au 2^{ème} semestre 2025 pour une entrée en activité du nouveau délégataire au 1^{er} janvier 2026 ; 2026-2027 réalisation de l'enquête publique réglementaire et de l'autorisation environnementale en vue d'un démarrage des travaux de l'UVE en 2028. La fin du chantier et la mise en service de l'UVE modernisée sont prévues en 2034.

- TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LE PROJET -

En marge du projet porté par le SIETREM, M. Marc SAVELLI souhaite informer la population du projet de création d'une voie de contournement porté par l'État, la Communauté d'Agglomération Marne et

Gondaire et la Ville de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette voie partira du carrefour de la base de loisirs de Torcy, passera sous la francilienne, pour rejoindre la zone d'activités économiques à côté du SIETREM, ce qui permettra ainsi de désengorger le secteur.

Question 1 : Que fait-on des déchets enfouis, non incinérés ?

Mme Lydie VINCENT explique que des encombrants qui auparavant partaient en enfouissement sont désormais collectés par le SIETREM en porte-à-porte. Ces bennes de collecte sillonnent l'ensemble du territoire pour collecter ces déchets dorénavant incinérés. Elle rappelle que le SIETREM incite également la population à venir en déchetterie ou aux points d'apport volontaire. Aujourd'hui, le SIETREM observe que le volume de déchets déposé en bennes dites « divers » tend à diminuer. Mme VINCENT indique que l'objectif du SIETREM est de tendre vers le 0 enfouissement, en s'appuyant notamment sur les filières de recyclage spécialisées (petits équipements, mobiliers, jouets...). Elle souligne que des efforts restent à faire pour lutter contre les dépôts sauvages et les sorties de poubelles hors jours de collecte qui obligent les services techniques des communes à récupérer eux-mêmes ces déchets. Les déchets ainsi collectés partent malheureusement en enfouissement. Le SIETREM entend renforcer ses actions de prévention et de sensibilisation avec les collectivités concernées.

M. Marc SAVELLI précise que l'un des objectifs fixé par le Président et les délégués du SIETREM est de tendre vers le 0 enfouissement. Sur le territoire du SIETREM, environ 90 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles sont traitées et valorisées pour produire de l'énergie. Les encombrants représentent un volume non négligeable de 10 000 t/an. En 2021, 100 % étaient enfouis, aujourd'hui 100% sont valorisés en production d'électricité ! Nous allons poursuivre le travail sur la gestion des flux de déchets, continuer à travailler avec les services techniques des communes pour que tout ce qui est collecté par leurs soins puisse être traité et valorisé.

Question 2 : Pourquoi la capacité de traitement en Ile-de-France réduit-elle ?

M. SAVELLI explique que l'Ile-de-France continue d'accueillir de nouveaux habitants et compte aujourd'hui plus de 12 millions d'habitants qui génèrent de fait des déchets. En parallèle, les capacités d'incinération des déchets diminuent. Au début des années 2000, il a été décidé que le SYCTOM, qui gère les déchets de la Ville de Paris et des communes limitrophes et qui incinère 2 millions de tonnes par an sur 3 UVE implantées en région parisienne, réduirait de moitié la capacité d'incinération de l'UVE implantée à Ivry-sur-Seine (94). Ce choix a été fait en anticipation de la mise en place du tri des déchets, attendu que le tonnage des ordures ménagères résiduelles baisse. Mais c'était sans tenir compte de la croissance démographique francilienne. Ainsi, l'UVE d'Ivry-sur-Seine qui traitait et valorisait 730 000 t/an sera remplacée par une UVE d'une capacité de 350 000 t/an en 2025. En attendant cette mise en service, le SYCTOM doit gérer un excédent de 300 000 t de déchets par an. Il s'agit donc pour le SIETREM de penser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, dans un esprit de « mutualisation » des installations.

Question 3 : Le procédé d'incinération engendre des dégagements de fumées. Que sort-il exactement de la cheminée ? Quels sont les impacts pour les habitants ?

M. SAVELLI explique que des mesures sont effectuées par le biais de capteurs posés sur les installations. D'autres capteurs sont implantés au niveau de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes et des prélèvements ont été effectués sur le lait des vaches de la ferme. Bien que nous disposions d'une UVE vétuste, des travaux de mise aux normes ont toujours été réalisés par anticipation et le SIETREM n'a jamais fait d'économie quant à ce sujet. Des relevés sont effectués et transmis en continu aux services de l'État pour vérifier que les rejets sont conformes. Par rapport aux Nox, M. SAVELLI rappelle que les taux de rejets atmosphériques de l'UVE sont actuellement 4 fois inférieurs aux seuils fixés par la réglementation. Par conséquent, avec un équipement plus moderne, nous serons encore plus vertueux qu'à l'heure actuelle.

Mme VINCENT ajoute que 2/3 des équipements de l'UVE servent à traiter les éléments qui émanent de l'incinération. Toutes ces informations sont présentées dans le rapport d'activités annuel du SIETREM.

Question 4 : Quid des furanes ? Quid des mâchefers, où sont-ils stockés et où vont-ils ? Quelles conséquences pour nos sols ?

Mme VINCENT explique que pour les dioxines et furanes, des pièges à particules sont implantés un peu partout à proximité de l'UVE, à Pomponne, à Saint-Thibault-des-Vignes, etc. Ils servent à vérifier le taux de métaux lourds et à capter les particules avant qu'elles n'aillent dans le sol. En ce qui concerne les fumées, l'UVE est équipée de capteurs qui procèdent à des analyses en laboratoire. Il n'existe aucune obligation réglementaire d'analyser les sols, mais comme vient de l'évoquer M. SAVELLI, des analyses sont effectuées sur le lait des vaches de la ferme voisine.

Au sujet des mâchefers, M. SAVELLI précise que ces résidus correspondent à environ 20% de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (soit environ 25 000 t de déchets). Jusqu'en 2017, la société YPREMA récoltait les mâchefers pour les traiter mais depuis il y a un vrai déficit de traitement de ces résidus à l'échelle de la région francilienne. Depuis la nouvelle mandature du SIETREM, le sujet est devenu un enjeu majeur. Il est question de 800 000 t de mâchefers qui ne peuvent pas être traitées en Ile-de-France. Jusqu'en 2020, nos mâchefers partaient à Strasbourg. Aujourd'hui, nous avons trouvé des solutions de proximité, à 125 km de l'UVE, réduisant ainsi l'empreinte carbone. Nous restons cependant à la recherche de partenaires pour investir dans la mise en place de solutions pour dépolluer les mâchefers et les transformer en sable noir épuré propice à une réutilisation en sous-couche routière par exemple. Il faudrait pour cela créer une unité de maturation de mâchefers avec des itérations successives pour épurer la matière. Mais ceci est un processus extrêmement coûteux.

LES MODALITES ET LE PLANNING DE LA CONCERTATION

Mme Julie DUCHER rappelle qu'il s'agit d'une concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM. Les modalités de cette concertation ont été esquissées dans la déclaration d'intention déposée en Préfecture fin 2023, publiée sur le site internet et les réseaux sociaux du SIETREM, et relayée par les communes. La concertation a plusieurs objectifs : donner aux citoyens des clés de compréhension du projet, répondre aux questions de la population, amender et compléter le cahier des charges dans le cadre du renouvellement de la DSP, et initier le dialogue qui se poursuivra ensuite avec l'enquête publique à venir qui, elle, est obligatoire et réglementaire.

Mme DUCHER rappelle les temps forts de la concertation qui va s'échelonner sur 3 mois avec une première réunion publique dite de lancement qui a lieu ce soir, la tenue de 2 ateliers citoyens qui vont permettre d'approfondir le projet de modernisation, de se familiariser avec le fonctionnement de l'UVE et la notion de DSP, et d'envisager plus largement l'implication des citoyens dans le projet, durant le chantier et après. Ces 2 ateliers auront lieu les lundis 11 et 25 mars prochain à 18h30 au SIETREM. Les inscriptions peuvent se faire ce soir à l'issue de la réunion et également par email à concertation@sietrem.fr. D'autres temps de rencontre sont également prévus à travers 3 permanences mobiles qui permettront à d'autres citoyens de s'informer et de s'exprimer sur le projet. 3 dates avec des plages horaires différentes sont prévues dans des lieux distincts, afin d'aller à la rencontre de l'ensemble des habitants du territoire :

- Permanence n°1 : mercredi 20 mars de 15h à 18h au centre ^{ciad} Bay 2 à Collégien
- Permanence n°2 : vendredi 22 mars de 9h à 12h sur le marché de Lagny-sur-Marne
- Permanence n°3 : mardi 26 mars de 17h à 19h à la gare de Thorigny-sur-Marne

Une réunion publique de restitution viendra ensuite clôturer ce premier cycle de concertation le 14 mai à 18h30 au centre culturel Marc Brinon de Saint-Thibault-des-Vignes. Cette réunion publique sera l'occasion de faire la synthèse des échanges tenus lors de la concertation et de présenter la façon dont



le SIETREM tiendra compte des avis et idées partagés. Le bilan de la concertation sera rendu public et versé au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Mme DUCHER insiste sur le fait que les citoyens peuvent également poser toutes leurs questions à l'adresse mail dédiée concertation@sietrem.fr.

- TEMPS D'ECHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LA CONCERTATION -

Aucune question.

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les citoyens, rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès ce soir aux ateliers ou via l'adresse mail concertation@sietrem.fr et informe les citoyens que les éléments présentés ce soir ainsi que le compte-rendu de cette réunion publique seront disponibles et mis en ligne dans les prochains jours.

- Fin de la réunion à 19h48 -

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Compte-rendu de l'atelier citoyen n°1 « Les enjeux du projet de modernisation de l'UVE » - Lundi 11 mars 2024 18h30

Intervenants

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

10 participants

Début de la réunion à 18h35

ACCUEIL

A leur arrivée, les participants sont invités à placer une gommette sur une carte du territoire du SIETREM pour indiquer leur lieu d'habitation.

Ils sont ensuite répartis par groupe de travail de 5 personnes.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et Mme Julie DUCHER expose le déroulé de l'atelier.

S'ensuit un tour de salle pour que chacun se présente : 9 participants habitent le SIETREM, 1 se situe hors du territoire du SIETREM ; 3 participants font partie d'une association – France Nature Environnement 77 et UFC-Que Choisir ; 8 étaient venus à la réunion publique de lancement du 05.03.2024.

Un rapide sondage est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants indiquent leur :

1. Niveau de connaissance du SIETREM
⇒ Résultat : 3 « bon » / 7 « moyen » / 0 « faible »
2. Niveau de connaissance du projet de l'UVE
⇒ Résultat : 1 « bon » / 8 « moyen » / 1 « faible »
3. Avis sur le projet de modernisation de l'UVE :
⇒ Résultat : 4 « positif » / 6 « neutre/sans avis » / 0 « négatif »

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND présente le SIETREM. Le syndicat a été créé en 1962 et compte aujourd'hui 31 communes adhérentes représentant environ 310 000 habitants. Plusieurs installations sont implantées sur le territoire du SIETREM : 1 Unité de Valorisation Énergétique, 1 centre de tri, 5 déchetteries, 1 plateforme de stockage du verre et 3 déchetteries mobiles.

Le SIETREM réalise la prévention et la sensibilisation à la gestion et au tri des déchets, les pré-collectes et collectes (ordures ménagères résiduelles, sélectives, points d'apport volontaires, ...), gère et exploite les déchetteries, traite et valorise les déchets par incinération, processus permettant de produire de l'énergie (électricité et chaleur).

Mme BRAGIGAND présente le centre de tri, situé juste en face de l'UVE, et récemment rénové suite à un incendie. Aujourd'hui, 20 000 tonnes de déchets sont triées au centre de tri. Le SIETREM propose aux citoyens des visites gratuites du centre de tri (sur inscription sur le site www.sietrem.fr).

Au sein de l'UVE, 160 000 tonnes de déchets ont été collectées, traitées et valorisées en 2023, pour une capacité réglementaire de 155 000 t/an. En termes d'énergie, plus de 70 000 MWh ont été produits et plus de 60 000 MWh vendus à EDF.

Question d'un participant : Que représente la capacité réglementaire par rapport au tonnage réellement traité ? A quoi correspondent les 160 000 tonnes collectées ?

Mme Lydie VINCENT explique que les 155 000 tonnes sont calibrées par rapport à la capacité technique des deux lignes de four actuelles de l'UVE. Le SIETREM bénéficie d'une dérogation pour pouvoir traiter les déchets du SIETOM 77 dont l'incinérateur a brûlé, dans l'esprit de mutualisation des installations du territoire et de service public rendu à la population.

Les 160 000 tonnes évoquées correspondent au volume de déchets traités et valorisés au sein de l'UVE, à l'échelle de son territoire et issus également des conventions de coopération avec les installations voisines. Il n'y a pas de sous-utilisation du site puisque pour le seul territoire du SIETREM (31 communes adhérentes donc), ce sont environ 142 000 tonnes de déchets/an soit 457 kg/habitant/an.

Question : A quoi correspondent les « déchets tiers » ?

Mme VINCENT explique que les déchets tiers correspondent aux déchets collectés par l'exploitant de l'UVE (actuellement Suez Recyclage Valorisation Energie). Ces déchets proviennent de la collecte auprès d'industries et d'entreprises du secteur. Mme VINCENT précise que, contractuellement, l'exploitant ne peut pas collecter des déchets au-delà du périmètre du SIETREM.

Question : Des déchets sont-ils encore enfouis ? Si oui, où ?

Mme VINCENT confirme qu'il reste encore des déchets actuellement enfouis à la REP (Routière de l'Est Parisien) de Claye-Souilly (77). L'enfouissement consiste à disposer les déchets par couches dans des grands caissons étanches et enterrés. L'objectif du SIETREM est justement de tendre vers le « 0 enfouissement » en revalorisant un maximum de déchets, en considérant les déchets comme une ressource.

Question : Est-ce qu'on peut aller chercher les déchets qui sont enfouis ?

Mme VINCENT explique qu'on peut aller rechercher les déchets enfouis pour ensuite les acheminer vers les bonnes filières. La matière organique disparaît mais ce n'est pas le cas du plastique ni de la ferraille...

Mme BRAGIGAND poursuit la présentation avec le fonctionnement de l'UVE. Les ordures ménagères résiduelles (OMr) arrivent par camions-bennes qui déversent leurs contenus dans la fosse d'une contenance d'environ 5 200-5 300 m³. Un énorme grappin achemine les déchets de la fosse vers les deux lignes de fours par « pincée » de 2,5 tonnes. La température des fours atteint 900-1 000°C. La combustion des OMR crée de la vapeur d'eau qui fait tourner le turboalternateur et produit ainsi de l'électricité. Prochainement, cette vapeur sera également valorisée pour alimenter le réseau de chaleur urbain auquel l'UVE sera raccordée.

Aujourd'hui, l'exploitation de l'UVE se fait via une Délégation de Service Public (DSP) dont le délégataire est Suez Recyclage Valorisation Energie. Le contrat de DSP prendra fin le 31/12/2025. Un nouveau marché vient d'être lancé pour renouveler ledit contrat.

Question : Comment est utilisée l'eau dans les circuits de l'UVE ?

Mme VINCENT indique qu'il s'agit d'eau froide qui circule en circuit fermé. La chaleur émise par les fours transforme l'eau présente dans le réseau en vapeur, cette vapeur alimente une turbine qui permet de produire de l'énergie puis est retransformée en eau réinjectée dans le circuit de l'UVE.

Question : Pouvez-vous nous en dire plus sur les fumées qui sortent des cheminées ?

Mme VINCENT explique que les fumées sont traitées à plusieurs niveaux :

- par un système dit « sec » de filtres à manche et électrofiltres qui traite essentiellement les dioxines et les furanes ;

- par un système catalytique « DeNOx SCR » pour les rejets en Oxyde d'Azote (Nox).

Mme VINCENT précise que des analyses des fumées sont réalisées en continu, complétées par des contrôles inopinés. Des pièges à particules sont installés dans les 5 km autour du site.

Pour les Nox, la moyenne des rejets est de 30mg/Nm³, là où le seuil réglementaire est à 80 mg/Nm³. Au global, l'ensemble des valeurs recensées est environ 4 fois inférieur aux seuils réglementaires.

Question : Que se passe-t-il en cas de dépassement des seuils ?

Mme VINCENT indique que cela est également très normé et réglementé. Au-delà de 60 heures cumulées de dépassement des seuils par an, l'exploitant est dans l'obligation d'arrêter l'UVE. Pour comptabiliser ces heures, l'UVE est équipée d'un système d'analyseurs qui alertent à chaque dépassement de seuil (avec des analyseurs de secours en cas de défaillance d'équipement). Depuis la création du SIETREM, ces cas de figure ne se sont jamais produits.

Question : Aujourd'hui on trouve de tout dans les poubelles. Est-ce qu'il y a des caractérisations de nos poubelles ? L'exploitant devrait le faire pour la fosse et les bennes.

Mme VINCENT confirme que cela est fait.

Mme CAMPOS-BRETILLON explique que le sujet des déchets, de la sensibilisation au tri et de la gestion des déchets fera l'objet du 2^{ème} atelier prévu le 25 mars.

Mme BRAGIGAND reprend la présentation et présente le site de l'UVE via des photos et une visite virtuelle.

EXPLICATIONS DU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE

Mme BRAGIGAND explique que ce projet doit avant tout répondre à la vétusté des lignes de four pour optimiser les performances énergétiques et environnementales de l'UVE et le service. Il convient de repenser l'UVE au-delà de la seule échelle du SIETREM, en considérant une échelle de territoire plus large pour répondre à la raréfaction du traitement des déchets en Ile-de-France.

Mme CAMPOS-BRETILLON précise que des études et diagnostics techniques ont été réalisés par un bureau d'études spécialisé qui préconise de moderniser la ligne de four n°1 et d'optimiser le fonctionnement de l'UVE en remplaçant également la 2^{ème} ligne de four. De cette modernisation découlera une optimisation des performances de l'UVE et des recettes accrues.

Mme BRAGIGAND souligne que le scénario qui serait privilégié permettrait de conserver l'enveloppe du bâtiment actuel, d'augmenter la capacité de l'UVE - sans créer de 3^{ème} ligne de four - passant ainsi de 155 000 t/an à 215 000 t/an et d'assurer la continuité de service durant le chantier. Le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT.

Question : Pourquoi faire ces travaux ? Cela représente un coût financier important, va-t-il y avoir des impacts sur la TEOM ?

Mme VINCENT explique que, les lignes étant en fin de vie, sans ces travaux l'UVE deviendrait obsolète et pourrait fermer. Le SIETREM serait alors dans l'obligation d'envoyer les déchets plus loin, ce qui coûterait beaucoup plus cher, sans parler de l'impact environnemental du transport que cela engendrerait. La TEOM pourrait de fait être impactée mais le SIETREM ne sait à ce jour pas de quel ordre. C'est à l'issue du marché pour le renouvellement de la DSP que le SIETREM aura une vision plus claire (le futur délégataire doit en effet proposer des solutions techniques et financières, à la fois sur le projet de modernisation mais aussi sur l'exploitation de l'UVE). Mme VINCENT ajoute que le SIETREM a obtenu une dérogation pour que le contrat d'exploitation dure 26 ans et non 20 ans, ce aussi pour permettre d'amortir plus longtemps les coûts d'investissement.

Question : Quelle sera la nouvelle capacité des lignes de four ?

Mme VINCENT répond que cela fait partie des propositions du futur délégataire le SIETREM n'imposant pas de capacité particulière au stade de la consultation pour le renouvellement de la DSP.

Question : Dans l'éventualité d'un raccordement au réseau de chaleur, quelles communes en bénéficieraient ?

Bien que le sujet dépasse les compétences du SIETREM, Mme VINCENT répond que le réseau est en cours de déploiement sur Marne et Gondoire, il alimente déjà Bussy-Saint-Georges, et pourrait même chauffer jusqu'à Torcy. Le réseau d'eau est à environ à 90°C. Sachant que l'on perd un degré par kilomètre, on pourrait ainsi desservir un périmètre d'une quarantaine de kilomètres.

Question : Par rapport aux déchets tiers, pourquoi sommes-nous les seuls à accueillir ceux d'ADP par exemple ?

Mme VINCENT indique que le SIETREM n'est pas le seul syndicat à accueillir les déchets venant d'ADP. Par exemple l'UVE de Monthyon du SMITOM Nord Seine et Marne en accueille également.

Question : Pourquoi ne pas faire une recyclerie sur le site ?

Mme VINCENT explique que le SIETREM ne dispose pas de terrain.

ATTENTES DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DU SIETREM

Mme DUCHER rappelle les enjeux et les objectifs de la concertation et notamment de l'atelier de ce soir. L'objectif est à la fois de permettre aux citoyens de bien comprendre le projet mais aussi de donner la possibilité aux participants de partager leurs préoccupations et leurs idées en matière de tri, collecte, traitement et revalorisation des déchets.

Il est important pour le SIETREM d'écouter l'ensemble des expressions des citoyens pour pouvoir amender et parfaire son projet.

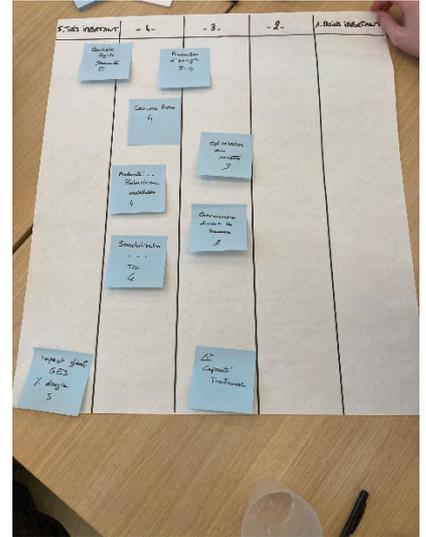
TRAVAIL EN GROUPES

Mme DUCHER propose aux participants de réfléchir collectivement, par groupes, aux sujets sur lesquels, selon eux, le SIETREM doit être particulièrement performant et exigeant auprès du délégataire-exploitant.

Un temps de discussion et de travail est laissé aux participants. Ils doivent classer les thématiques proposées et celles qu'ils souhaitent rajouter dans un tableau à colonnes pondérées (de « 5 - très important » à « 1 - moins important »).

Chaque groupe restitue à l'oral ses réflexions :

	Très important 5	4	3	2	Moins important 1
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> -Ne pas augmenter la capacité de traitement -Santé des populations, maîtrise et contrôle des rejets/sécurité -Sensibilisation et Prévention au tri des déchets -Créer des recycleries -Diminuer le passage des camions de collecte des ordures ménagères à 1x/semaine -Diminuer le CO2 	<ul style="list-style-type: none"> -Production d'énergies -Optimisation des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> -Modernité et robustesse des installations -Camions « propres » -Expertise au PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 		<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la capacité de traitement -Communication durant les travaux de l'UVE
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle des rejets/sécurité -Impact global des Gaz à Effet de Serre versus Energie 	<ul style="list-style-type: none"> -Camions « propres » -Modernité et robustesse des installations -Sensibilisation et Prévention au tri des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> -Optimisation des recettes -Communication durant les travaux de l'UVE -Augmenter la capacité de traitement 		



ELEMENTS DE REPONSE : ENJEUX ET EXIGENCES DE LA DSP

Mme VINCENT revient sur la notion de Délégation de Service Public (DSP) en expliquant que dans le cas de l'UVE, le futur délégataire aura en charge les travaux de modernisation puis l'exploitation. Le nouveau contrat de DSP débutera le 1^{er} janvier 2026 et durera 26 ans. La rémunération du délégataire est liée au résultat d'exploitation du site.

Question : Que peut-on faire pour être plus exigeant avec le délégataire ?

Mme VINCENT confirme que c'est bien l'enjeu du renouvellement du contrat. Le SIETREM entend aller encore plus loin dans les exigences en termes d'environnement : être encore plus bas sous les seuils réglementaires pour les rejets, gérer des façon sobre les ressources (eau, électricité...), réduire l'empreinte carbone liée au transport des mâchefers, ...

Question : Les critères demandés aux candidats à la DSP sont-ils pondérés ?

Mme DUCHER confirme que chaque élément demandé est pondéré par un système de notation qui permet ensuite d'analyser et de comparer l'ensemble des offres.

SONDAGE

A nouveau, le même sondage qu'en début de séance est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants indiquent leur :

4. Niveau de connaissance du SIETREM
⇒ Résultat : 3 « bon » / 7 « moyen » / 0 « faible »
5. Niveau de connaissance du projet de l'UVE
⇒ Résultat : 5 « bon » / 5 « moyen » / 0 « faible »
6. Avis sur le projet de modernisation de l'UVE :
⇒ Résultat : 4 « positif » / 6 « neutre/sans avis » / 0 « négatif »

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, et rappelle les prochaines étapes de la concertation :



- Atelier n°2 lundi 25 mars à 18h30 au SIETREM sur le thème « l'implication des citoyens durant le projet, et après » intégrant les sujets sensibilisation, tri, valorisation des déchets.
- 3 permanences mobiles : mercredi 20 mars de 15h à 18h au centre commercial Bay 2, vendredi 22 mars de 9h à 12h au marché de Lagny et mardi 26 mars de 17h à 19h à la gare de Lagny-Thorigny.

Le compte-rendu et le support de la réunion publique du 05.03.2024 seront prochainement mis en ligne sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. La présentation de ce soir et le compte-rendu seront envoyés par mail aux participants, et également mis en ligne sur www.sietrem.fr.

Une adresse dédiée à cette concertation a été créée concertation@sietrem.fr. Elle permet aux citoyens de poser leurs questions et de s'inscrire aux ateliers.

- Fin de l'atelier à 20h35 -

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Compte-rendu de l'atelier citoyen n°2 « L'implication des citoyens durant le projet, et après » - Lundi 25 mars 2024 18h30

Intervenants

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Marion PENEZ, Directrice de la Communication du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

12 participants

Début de l'atelier à 18h40

ACCUEIL

À leur arrivée, les participants sont invités à placer une gommette sur une carte du territoire du SIETREM pour indiquer leur lieu d'habitation.

Ils sont ensuite répartis par groupe de travail de 4 personnes.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et expose le déroulé de l'atelier.

S'ensuit un tour de salle pour que chacun se présente : 9 participants habitent le territoire du SIETREM, 2 habitent hors du territoire du SIETREM ; 5 participants font partie d'une association – France Nature Environnement 77 et UFC-Que Choisir ; 8 étaient venus au premier atelier du 11.03.2024.

Un rapide sondage est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants répondent aux questions suivantes :

1. Vous sentez-vous suffisamment informé(e) sur le tri des déchets ?
⇒ Résultat : 10 « oui » / 2 « non »
2. Avez-vous déjà visité le centre de tri du SIETREM ?
⇒ Résultat : 8 « oui » / 4 « non »
3. Avez-vous des doutes sur la façon dont vous devez trier vos déchets (OM / recyclable / verre / ...) ?
⇒ Résultat : 10 « non » / 2 « parfois » / 0 « oui »





RAPPEL DU CONTEXTE : LE PROJET ET LA CONCERTATION

LE PROJET

Mme Lydie VINCENT rappelle succinctement le contexte et le projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes. Le projet a pour vocation première de rénover les 2 lignes de four qui arrivent aujourd'hui en fin de vie (la 1^{ère} ligne datant de 1985, la 2^{ème} de 1995), et ce dans l'optique de maintenir l'efficacité et la fiabilité des installations. Cette modernisation de l'UVE permettra d'optimiser les performances énergétiques et environnementales, d'accroître la productivité d'énergie - électricité et chaleur -, et d'optimiser par conséquent le service. Il convient également de repenser l'UVE à une échelle territoriale plus vaste pour répondre à la raréfaction du traitement des déchets en Ile-de-France et atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Des études prospectives et des diagnostics techniques ont été réalisés aboutissant à un scénario qui privilégie la conservation du bâtiment actuel, sans extension. Mme VINCENT précise que lorsque l'UVE a été construite, une place a été prévue pour créer une 3^{ème} ligne de four qui n'a finalement jamais été installée. Cette configuration permet de réaliser les travaux en restant dans l'enceinte du bâtiment et de phaser le chantier pour assurer la continuité de service. Ce scénario préconise également d'augmenter la capacité de traitement de l'UVE pour passer de 155 000 t/an à 215 000 t/an. Le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT.

LA CONCERTATION

Mme Julie DUCHER rappelle les enjeux et les objectifs de la concertation. L'objectif de cette concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM est de permettre aux citoyens de comprendre le projet, ses objectifs et enjeux, de proposer des temps d'échanges permettant à chacun de poser des questions ou de partager ses préoccupations, et d'associer les citoyens aux réflexions du SIETREM, à la fois sur les ambitions du projet de modernisation et les exigences à avoir envers le délégataire de service public, mais aussi sur les actions de sensibilisation à mettre en œuvre auprès des populations (particuliers et entreprises) sur la gestion et le tri des déchets.

LES INSTALLATIONS DU SIETREM

Mme VINCENT présente les diverses installations implantées sur le territoire du SIETREM qui compte 31 communes : 1 Unité de Valorisation Énergétique, 1 centre de tri avec plateforme de stockage du verre, 5 déchetteries fixes et 3 déchetteries mobiles.

FOCUS SUR LE CENTRE DE TRI

Mme VINCENT précise que le centre de tri, situé juste en face de l'UVE, a été reconstruit suite à un incendie en 2019 et inauguré en septembre 2023. Près de 170 machines permettent de trier 25 000 tonnes de déchets par an. Le tri est automatisé par catégorie d'emballage puis une équipe de 18 personnes effectuent le dernier geste et contrôlent la qualité du tri. Une caractérisation du contenu des bennes est effectuée, ce qui permet d'analyser les refus et d'améliorer la qualité du tri. Le SIETREM propose aux citoyens des visites gratuites du centre de tri (sur inscription sur le site www.sietrem.fr). En 2023, le SIETREM a accueilli 500 visiteurs.

LES COLLECTES ET LE TRI DES DÉCHETS

LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Les collectes en porte-à-porte correspondent aux ramassages des déchets effectués en pied d'habitation. Mme Virginie BRAGIGAND présente quelques chiffres : les déchets ménagers représentent 274 kg/hab/an, les emballages et papiers 33kg/hab/an, le verre 19 kg/hab/an, les déchets végétaux 8kg/hab/hab/an et les encombrants 22 kg/hab/an. En fonction du choix des communes, les encombrants sont enlevés à fréquence régulière ou sur rendez-vous.

LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Les collectes en apport volontaire désignent les bornes installées en ville, en libre accès. Sur les 31 communes du territoire du SIETREM, on compte 117 bornes pour les déchets ménagers résiduels, 70 bornes pour les emballages et papiers, 127 bornes pour le verre et 47 bornes pour les cartons. Les déchets apportés en déchetterie représentent 70 kg/hab/an. En 2023, les 5 déchetteries fixes ont accueilli 200 000 visiteurs et les déchetteries mobiles en ont accueilli 900.

ZOOM SUR LES BIODÉCHETS

Mme BRAGIGAND rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose aux collectivités la gestion des biodéchets. Les communes et syndicats tels que le SIETREM ont l'obligation de proposer aux habitants des solutions de gestion de leurs biodéchets.

Depuis 2010, le SIETREM propose des composteurs individuels ou collectifs aux citoyens, et depuis avril 2023, le SIETREM expérimente d'autres modes de gestion des biodéchets sur 3 communes volontaires, expérimentation qui va durer un an, jusqu'à fin mars 2024. Ainsi, en complément du compostage individuel, une collecte en porte-à-porte a été testée en centre-ville de Bussy-Saint-Georges (zone d'habitat collectif majoritaire) et dans le quartier du Village à Lognes (zone mixte pavillonnaire/collectif) et des points d'apport volontaire ainsi que des sites de compostage partagé ont été déployés à Gournay-sur-Marne. En attendant le bilan définitif de l'expérimentation, le SIETREM a pu observer de meilleures performances avec l'apport volontaire et le compostage partagé.

Mme BRAGIGAND précise qu'à ce jour, 30 tonnes de biodéchets ont été collectées et transformées en biogaz et fertilisant, et 6 tonnes de biodéchets ont été détournées par le compostage partagé. Les dispositifs qui seront retenus par les élus du SIETREM et des communes seront mis en œuvre dès septembre 2024.

Question d'un participant : Pourquoi a-t-on décidé de séparer les déchets végétaux des biodéchets ?

Mme BRAGIGAND explique que les processus de traitement et de revalorisation ne sont pas les mêmes, et les filières qui traitent les déchets végétaux ne sont en général pas en capacité de traiter les déchets alimentaires. Mme VINCENT indique que bien que ce soit deux déchets organiques, leurs traitements sont différents. Les biodéchets sont transformés en soupe (donc liquide) pour approvisionner des unités de méthanisation, ce qui n'est pas possible avec des déchets verts.

Question : Où se trouvent les méthaniseurs au sein desquels le SIETREM envoie les biodéchets ?

Mme VINCENT indique que la soupe préparée à Stains est envoyée sur des méthaniseurs agricoles de Seine-et-Marne, département qui dispose de 42 sites de méthanisation. Le site de Stains (93) est plus proche que le site de Réau (77) évoqué par un participant.

Question : Comment sont collectés les biodéchets issus de la restauration collective ?

Mme VINCENT explique que le SIETREM a proposé la collecte aux établissements des zones d'expérimentation qui produisent moins de 5 tonnes de biodéchets par an. A ce jour, seuls l'hôtel Mercure de Bussy-Saint-Georges et la cuisine centrale de Lognes se sont manifestés. Pour les

écoles, certaines ont déjà des contrats avec des entreprises privées pour la collecte des biodéchets.

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

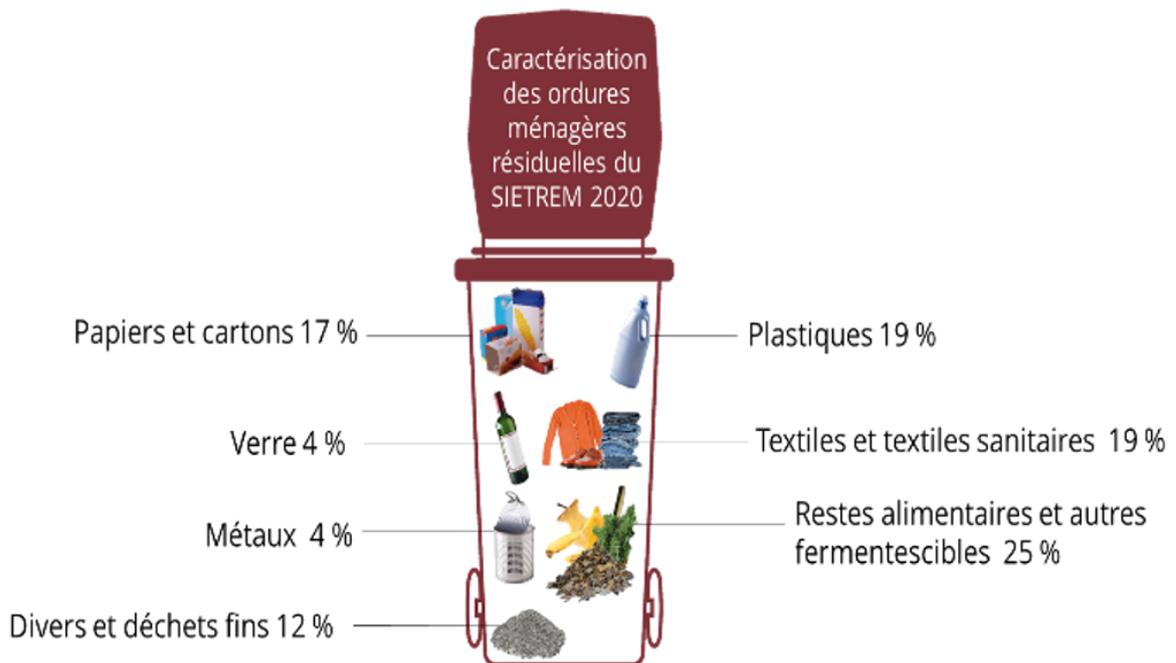
En préambule, Mme BRAGIGAND rappelle que le SIETREM dispose d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés établi pour la période 2021/2026 dont les 3 objectifs sont :

- Réduire de 15% le poids annuel des déchets ménagers par habitant,
- Favoriser le réemploi et la réutilisation (pour diminuer de 5% les ordures ménagères),
- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (cf. la loi AGECE qui vise une réduction de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015).

Pour autant, des améliorations au moment du geste de tri des déchets dans les bacs sont encore possibles.

CONTENU D'UN BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Grâce aux caractérisations de bacs de collecte, le SIETREM constate que 57% des ordures ménagères résiduelles actuellement collectées pourraient être orientés vers une collecte sélective (cf. schéma ci-dessous.)



LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU SIETREM

Depuis la création du service 9 567 composteurs individuels ont été fournis aux habitants, 67 établissements scolaires disposent d'un point de compostage et ont bénéficié d'une sensibilisation au

gaspillage alimentaire, 56 sites de compostage collectif et de quartier ont été installés ainsi que 85 bornes textiles bien que la tendance des communes sur ce sujet soit plutôt à leur diminution.

Remarque : Les réactions des participants au sujet des bornes textiles sont assez contrastées : certains pensent qu'il en faudrait davantage, d'autres trouvent que leur usage est détourné (textiles envoyés à l'étranger sans revalorisation ou capacité de traitement).

Mme BRAGIGAND précise que les actions de prévention du SIETREM ont permis de faire baisser le tonnage des déchets ménagers et assimilés. Ces actions vont être poursuivies avec l'objectif d'atteindre 425 kg/hab/an pour 2026, soit une baisse de 72 kg/hab/an.

Une courbe d'évolution des ratios de déchets ménagers est présentée : elle compare les tonnages réalisés avec les objectifs AGEC à atteindre.

Question : Pourquoi ne pas créer une ou plusieurs recyclerie(s) sur le territoire ?

Mme VINCENT répond que le SIETREM y est favorable mais qu'à ce jour il n'y a pas de foncier disponible à la vente pour créer un tel équipement.

Question : Pourquoi ne pas intégrer dans les conventions de partenariat public-public, avec le SIETOM ou le SYCTOM, une obligation de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation équivalentes à ce que fait le SIETREM ?

Mme CAMPOS-BRÉTILLON rappelle que c'est exactement l'objet de cet atelier citoyen, à savoir donner des pistes de réflexion et des idées pour améliorer la prévention et la sensibilisation des citoyens et entreprises à la gestion et au tri des déchets. C'est l'objet du travail en groupe qui suit.

Les collectivités partenaires mettent elles-aussi en place des actions de prévention. Elles disposent toutes d'un PLPDMA et mènent chaque jour des missions de sensibilisation auprès de leurs habitants. Le SIETREM reste également vigilant aux déchets apportés. En cas de baisse de qualité réceptionnée au centre de tri par exemple, le SIETREM en informe immédiatement la collectivité concernée afin qu'elle puisse mettre en place des actions adaptées.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU SIETREM

Mme Marion PENEZ présente les différentes actions de sensibilisation qui sont menées par le SIETREM. Une équipe de 7 éco-agents sillonne le territoire pour aller à la rencontre des citoyens, les sensibiliser aux gestes de tri et répondre aux demandes des habitants.

Remarque : Une personne remarque que 7 éco-agents pour un territoire si vaste c'est quand même très peu.

Mme PENEZ indique que des visites grand public gratuites du centre de tri et de l'UVE sont organisées 2 fois par mois. Les inscriptions se font sur internet (www.sietrem.fr). Le SIETREM communique également sur la gestion et le tri des déchets par le biais de différents canaux : magazine Tri'mestriel, guides de tri, adhésifs pour poubelles, site internet, réseaux sociaux, ... Un numéro vert permet de répondre aux sollicitations des habitants (8 500 réponses par an). Le SIETREM organise différentes animations festives dans les communes adhérentes et anime des activités pédagogiques destinées aux enfants. En 2023, 3 000 enfants de CM1-CM2 ont été sensibilisés à la gestion et au tri des déchets ainsi que 300 enfants des centres de loisirs. Enfin, des campagnes de sensibilisation destinées aux personnels administratifs des communes sont réalisées ainsi que des sensibilisations en « porte-à-porte ».

Remarque : Un participant juge que les actions de prévention sont insuffisantes, attestant que le SIETREM est un des plus mauvais trieurs de l'Ile-de-France.

Question : Combien de tonnes de déchets sont incinérées à l'échelle de l'ensemble de l'Ile-de-France ?

Mme BRAGIGAND répond qu'en 2022 plus de 3 810 000 tonnes ont été incinérées en Ile-de-France, dont 150 000 tonnes incinérées par le SIETREM, soit 4% de l'incinération francilienne. Pour rappel, 2 228 079 tonnes de déchets ont été enfouis en Ile-de-France en 2022.

Question : Pouvez-vous revenir sur les chiffres que vous nous avez donnés lors du 1^{er} atelier concernant le pourcentage de camions du SIETREM qui circulent sur la zone d'activités actuellement, et après le projet de modernisation ?

Mme BRAGIGAND précise que 2 200 camions transitent chaque jour sur la ZAE de Saint-Thibault-des-Vignes, dont 64 pour l'activité de l'UVE. L'augmentation de capacité de traitement de l'UVE engendrerait 21 véhicules supplémentaires par jour, soit une augmentation du trafic de 0,95% sur la ZAE.

TRAVAIL EN GROUPES

Mme DUCHER propose aux participants de se mettre « dans la peau du SIETREM » et de suggérer leurs idées pour :

- Impliquer la population dans le projet de modernisation de l'UVE, avant, pendant et après le chantier ;
- Renforcer, conforter la sensibilisation et la prévention auprès des citoyens, leur apprendre les bons gestes du tri ;
- Gérer les déchets, agir sur l'environnement, transformer le déchet en ressources.



Chaque groupe restitue à l'oral ses réflexions :

GROUPES	Comment impliquer la population dans le projet de modernisation de l'UVE avant, durant et après le chantier ?	Quels outils / moyens pour renforcer, conforter la sensibilisation et la prévention auprès des	Vos idées pour gérer les déchets, agir sur l'environnement, transformer le déchet en ressource ?

		citoyens, leur apprendre les bons gestes du tri ?	
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un comité de riverains - Présentation du projet pour démontrer la nécessité de moderniser l'UVE - Organiser des réunions publiques pour tenir informé l'ensemble de la population pendant le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des actions de sensibilisation et de prévention pas seulement auprès des citoyens mais également auprès des entreprises - Intégrer dans les conventions de coopération public-public des clauses et des objectifs de réduction des déchets (SIETOM et SYCTOM) afin qu'il y ait un alignement qualitatif de toutes ces actions de prévention et de sensibilisation avec le SIETREM - Mettre en place la tarification incitative mais pas punitive : on pénalise les gens qui ne trient pas - Créer une recyclerie - Être plus strict sur les refus de tri: contrôle du prestataire ou du SIETREM 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la sélectivité du tri en déchetterie avec la création de plus de filières - Diminuer les rejets de l'UVE - Avoir une meilleure traçabilité des déchets des artisans - Appliquer la loi « biodéchets » car aujourd'hui on est loin de la loi AGECC - Augmenter le nombre de bornes textiles : il faudrait l'imposer aux communes - Mettre en place des consignes : verre, ... - Faciliter la vente en vrac - Imposer à tout nouveau programme immobilier de réaliser une formation sur la gestion et le tri des déchets de construction durant le chantier
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites de chantier - Aménager un espace informations (maquette numérique, explications pédagogiques) - Mettre en place des actions spécifiques pour les habitants de Saint-Thibault-des-Vignes qui sont les plus impactés par ce projet - Expliquer les impacts écologiques après le chantier et réaliser après le chantier un suivi des mesures (rejets atmosphériques, trafic routier, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour intéresser et sensibiliser les scolaires il faudrait faire des animations ludiques (jeux, quizz, ...) - Mener un travail sur le collectif dense : avoir un message, une action qui soit spécifique car le porte-à-porte n'est pas suffisant - Quand on arrive « au bout du bout » de la prévention il faut faire de la répression 	<ul style="list-style-type: none"> - Refuser l'enlèvement des poubelles jaunes non fermées (les surplus volent et polluent l'environnement) - Contacter des sociétés qui récupèrent les déchets pour les transformer en pierre - Créer des recycleries - Proposer d'écraser les bouteilles car cela prend moins de place - Refuser d'enlever les poubelles dont le contenu n'est pas correct (sticker, passage d'un ambassadeur du tri et amende) - Mener des actions dans le collectif dense : faire en sorte que les habitants

			<p>aient des poubelles pour trier et sensibiliser les gardiens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir la taille et la fréquence du passage des bennes une fois la solution « déchets alimentaires » mise en place car le contenu des poubelles d'OMr va nettement diminuer - Informer les acheteurs de composteurs sur comment faire durer plus longtemps son bac à compost
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la situation actuelle (avant chantier) – processus, chiffres - Expliquer le scénario retenu, les évolutions, pourquoi ce projet - Échanger avec les territoires voisins (quels volumes ? pourquoi ?) - Définir la part des entreprises, la part des particuliers - Communiquer sur les études techniques réalisées en amont du projet et les différents scénarios proposés 	<ul style="list-style-type: none"> - Sanctionner l'incivisme : ne pas ramasser leurs poubelles, mettre des amendes symboliques au départ puis augmentations des amendes y compris pour les copropriétés - Mettre en place la tarification incitative (taxe au kg, taxe en fonction du tri) - Faire plus d'évènements, de fêtes autour des déchets en associant ces évènements à la nature, aux plantes, ... - Plus de communication dans les écoles et notamment dans les collèges et lycées - Se réinterroger sur le fait de faire payer les composteurs – donner gratuitement des seaux pour les biodéchets - Communiquer (flyers) sur les chiffres (kg/hab/an) sur les sites des mairies, des communautés d'agglomération, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager une recyclerie par commune - Diminuer le passage des camions poubelles OMr pour inciter les gens à plus trier leurs déchets - Ne pas passer à la collecte des encombrants à la demande sans s'être assuré en amont de la mise en œuvre effective des solutions de réemploi sur le territoire - Mettre en place des poubelles de tri dans les espaces publics - Mener des actions spécifiques dans les immeubles collectifs : ils n'ont souvent pas assez de poubelles jaunes - Communiquer plus avec les syndicats des immeubles collectifs

SONDAGE

A nouveau, le même sondage qu'en début de séance est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants répondent aux questions suivantes :

4. Avez-vous envie de visiter le centre de tri ?
⇒ Résultat : 4 « oui » / 4 « non » / 4 « non, plutôt l'UVE »
5. Allez-vous changer votre façon de trier vos déchets ?
⇒ Résultat : 10 « non » / 2 « oui »
6. Seriez-vous prêt(e) à vous investir dans un Comité Citoyen ?
⇒ Résultat : 9 « oui » / 3 « peut-être »

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, et rappelle les différentes étapes de la concertation qui ont déjà eu lieu :

- Réunion publique de lancement le 5 mars
- Atelier n°1 lundi 11 mars
- 2 permanences mobiles : mercredi 20 mars au centre commercial Bay 2, vendredi 22 mars au marché de Lagny.

Les prochaines rencontres sont prévues :

- La 3^{ème} permanence mobile mardi 26 mars à la gare de Lagny-Thorigny
- La réunion publique de restitution mardi 14 mai à 18h30 au centre culturel Marc Brinon à Saint-Thibault-des-Vignes.

Les comptes-rendus et les supports des rencontres passées sont en ligne sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. La présentation de l'atelier de ce soir et le compte-rendu seront envoyés par mail aux participants, et également mis en ligne sur www.sietrem.fr.

Une adresse dédiée à cette concertation a été créée concertation@sietrem.fr. Elle permet aux citoyens de poser leurs questions et de suivre l'avancement de la concertation préalable au projet de modernisation de l'UVE du SIETREM.

- Fin de l'atelier à 20h40 -

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Compte-rendu des permanences mobiles

Rappel du dispositif

- Déploiement d'un point d'information éphémère dans des lieux recevant du public, permettant d'aller à la rencontre des citoyens du territoire du SIETREM.
- Animation par un binôme composé de :
 - AMO Concertation pour sonder le niveau de connaissance du projet de modernisation de l'UVE et donner des premières informations (projet et dates des rencontres de concertation)
 - Eco-agent pour répondre aux questions portant sur le tri des déchets.
- Administration d'un rapide questionnaire puis conversation libre.

Objectifs :

- Aller chercher l'avis de ceux qui s'expriment le moins et/ou qui se sentent éloignés de la démarche de concertation et du projet du SIETREM.
- Faire connaître le projet de modernisation de l'UVE et la démarche de concertation.
- Inviter les citoyens aux prochaines rencontres.

Permanence mobile n°1

- Mercredi 20 mars 2024, 15h-18h
Centre commercial Bay 2, à Collégien



Résultats quantitatifs :

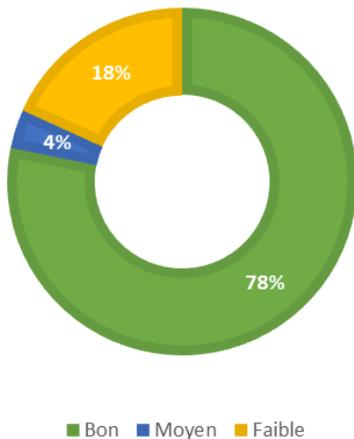
Nombre de personnes interviewées : 72

Lieu d'habitation des personnes interviewées :

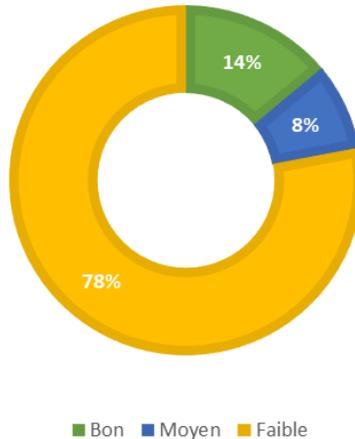
Bussy-Saint-Georges	9
Bussy-Saint-Martin	1
Champs-sur-Marne	3

Chanteloup-en-Brie	1
Chelles	1
Collégien	2
Croissy-Beaubourg	2
Dampmart	1
Emerainville	2
Ferrières-en-Brie	2
Gournay-sur-Marne	1
Jossigny	1
Lagny-sur-Marne	4
Lognes	4
Montévrain	2
Noisiel	4
Saint-Thibault-des-Vignes	4
Torcy	7
Vaires-sur-Marne	4
Hors territoire SIETREM	17

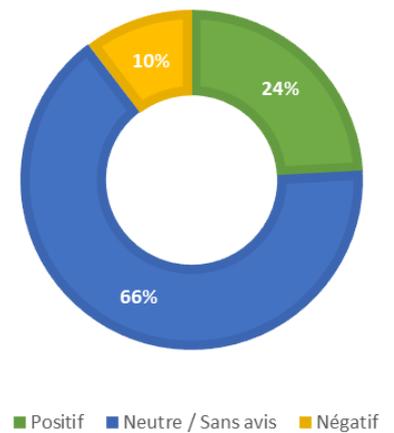
Question 1 – Quel est votre niveau de connaissance du SIETREM ?



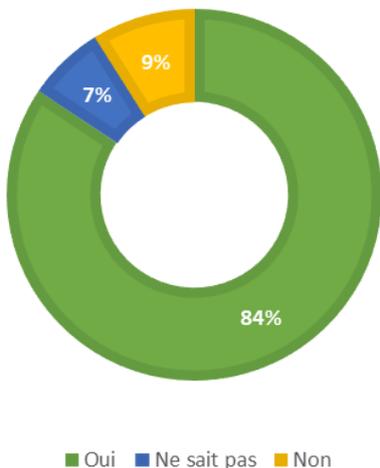
Question 2 – Quel est votre niveau de connaissance du projet de modernisation de l’UVE ?



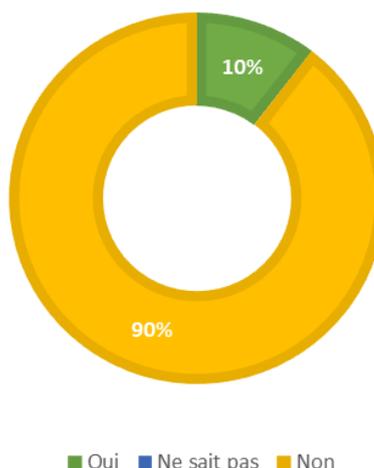
Question 3 – Quel est votre avis sur le projet de modernisation de l’UVE ?



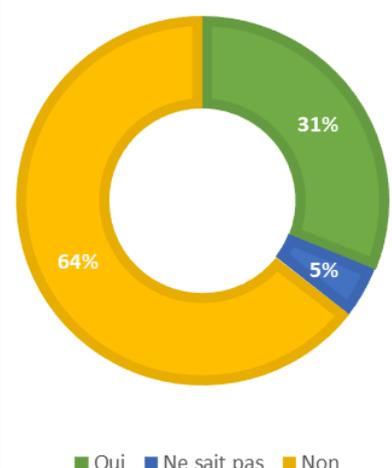
Question 4 – Pensez-vous être suffisamment informé.e par le SIETREM sur le tri des déchets ?



Question 5 – Avez-vous déjà visité le centre de tri ?



Question 6 – Avez-vous des doutes sur la façon dont vous devez trier vos déchets ?



Approche qualitative – Echanges libres :

Un niveau de connaissance du SIETREM plutôt bon : identification directe, reconnaissance du logo, rapprochement entre SIETREM et ramassage des déchets.

Un niveau d'information global très satisfaisant : environ 1 interviewé sur 3 cite spontanément le magazine Tri'Mestriel et a le réflexe du site Internet.

Une connaissance du projet de modernisation de l'UVE plutôt faible : quelques personnes en ont entendu parler, peu comprennent de quoi il s'agit, d'où un nombre élevé de « sans avis » à la question 3. Beaucoup ne se sentent pas concernés par le sujet : « trop éloigné », « je ne vois pas comment m'impliquer », « en quoi cela me concerne ? ».

Concernant le tri des déchets, la grande majorité s'estime suffisamment informée et très peu des interviewés ont des doutes quant à la façon de trier.

Plusieurs personnes évoquent spontanément le tri des biodéchets. Nombre d'entre elles pensent qu'il est obligatoire pour les particuliers, un certain nombre a une perception assez négative de ce nouveau geste de tri (« encore une chose en plus qu'on nous demande »).

Quelques verbatims relevés au cours des échanges, hors projet de l'UVE et concertation :

« Je veux bien trier mes déchets mais je vis dans un immeuble HLM où les appartements sont encore équipés d'un vide-ordure, donc personne ne trie ! ».

« La fréquence de collecte du verre n'est pas suffisante : il faudrait revenir à 1 fois par semaine et non tous les 15 jours. »

« Le personnel des déchetteries n'est pas toujours très accueillant. »

Permanence mobile n°2

- Vendredi 22 mars 2024, 9h-12h
Marché alimentaire de Lagny-sur-Marne



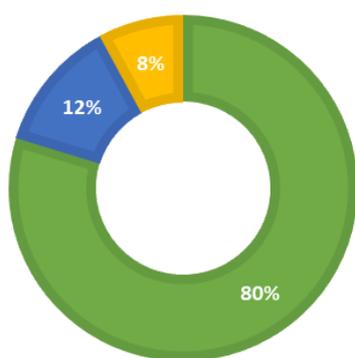
Résultats quantitatifs :

Nombre de personnes interviewées : 100

Lieu d'habitation des personnes interviewées :

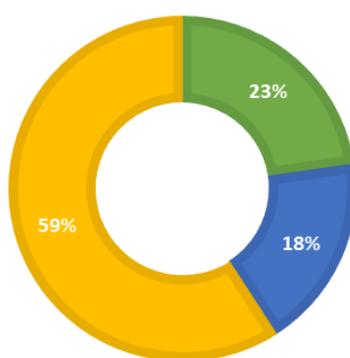
Bussy-Saint-Georges	5
Bussy-Saint-Martin	1
Champs-sur-Marne	2
Chelles	1
Collégien	3
Conches	3
Dampmart	5
Ferrières-en-Brie	1
Gouvernes	2
Jablins	1
Jossigny	1
Lagny-sur-Marne	52
Montévrain	2
Pomponne	4
Saint-Thibault-des-Vignes	3
Thorigny-sur-Marne	6
Torcy	2
Vaires-sur-Marne	1
Hors territoire SIETREM	5

Question 1 – Quel est votre niveau de connaissance du SIETREM ?



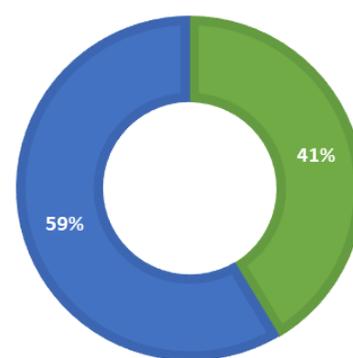
■ Bon ■ Moyen ■ Faible

Question 2 – Quel est votre niveau de connaissance du projet de modernisation de l'UVE ?



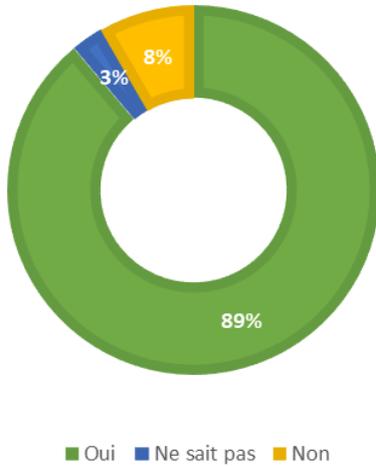
■ Bon ■ Moyen ■ Faible

Question 3 – Quel est votre avis sur le projet de modernisation de l'UVE ?

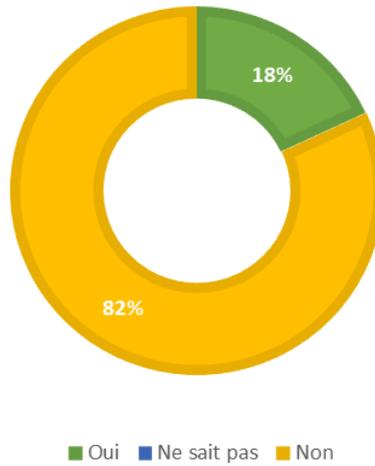


■ Positif ■ Neutre / Sans avis ■ Négatif

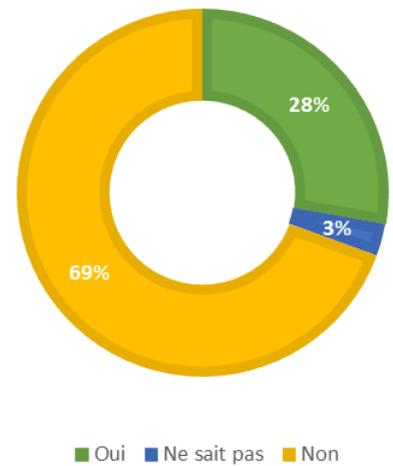
Question 4 – Pensez-vous être suffisamment informé.e par le SIETREM sur le tri des déchets ?



Question 5 – Avez-vous déjà visité le centre de tri ?



Question 6 – Avez-vous des doutes sur la façon dont vous devez trier vos déchets ?



Approche qualitative – Echanges libres :

Un bon niveau de connaissance du SIETREM : identification directe à la vue du logo ; rapprochement rapide entre SIETREM, collecte des déchets, déchetteries.

Un niveau de connaissance du projet de modernisation de l'UVE qui reste assez faible, bien que plus élevé que pour les personnes rencontrées lors de la permanence 1. Ceux qui ont eu connaissance du projet (via les sites Internet du SIETREM et de leurs communes, et le magazine Tri'Mestriel) ont des questions et remarques assez précises : rejets (quel contrôle aujourd'hui et après rénovation), impact financier (quid de l'augmentation de la TEOM ?), augmentation de la capacité de traitement. Sur ce dernier sujet, les réactions sont contrastées : certains estiment que cela va à l'encontre des démarches environnementales actuelles, d'autres voient cette capacité à incinérer davantage d'un bon œil. Environ 1 personne sur 3 confond l'Unité de Valorisation Energétique avec le Centre de tri.

Beaucoup de personnes interviewées font le rapprochement entre les travaux en cours à Lagny-sur-Marne pour le développement du réseau de chaleur urbain et l'UVE.

Sur le tri des déchets en général, plusieurs personnes doutent que les déchets soient réellement bien traités après collecte : beaucoup évoque des reportages vus dans les médias et le fait que finalement tout est incinéré. Nous les avons invités à visiter le Centre de tri.

Plusieurs personnes évoquent spontanément les biodéchets. Certaines pensent qu'il est obligatoire pour les particuliers, d'autres craignent que les composteurs attirent des nuisances (rats, insectes, etc.), d'autres encore se réjouissaient de bénéficier du bac à compost et de pouvoir être formées au compostage.

Par ailleurs, le sujet des encombrants est revenu à plusieurs reprises : Pourquoi cela se fait-il désormais sur demande ? Devons-nous nous concerter avec nos voisins pour prendre rdv ? Cela nous oblige à stocker plutôt que d'écouler au fur et à mesure.

Quelques verbatims relevés au cours des échanges, hors projet de l'UVE et concertation :

« Le magazine Tri'Mestriel est-il imprimé sur papier recyclé ? Si oui, il faudrait que ce soit indiqué dessus, ou bien plus en valeur. »

« Pourquoi imposer des quotas pour les passages en déchetterie ? C'est pénalisant. »

« Ne peut-on pas mettre les points d'apport volontaire ailleurs ? C'est très moche dans le centre-ville. » Plusieurs habitants de Lagny

Permanence mobile n°3

- Mardi 26 mars 2024, 17h-19h
Sortie de gare de Thorigny-Lagny



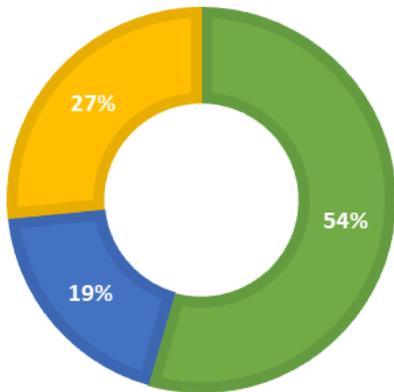
Résultats quantitatifs :

Nombre de personnes interviewées : 94

Lieu d'habitation des personnes interviewées :

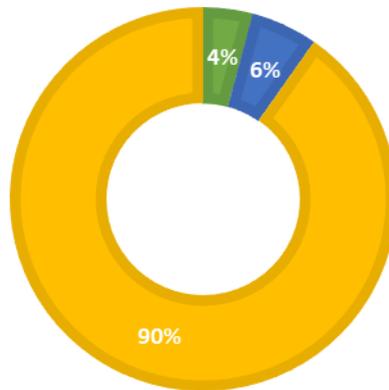
Brou-sur-Chantereine	1
Chelles	4
Dampmart	1
Lagny-sur-Marne	45
Montévrain	2
Pomponne	9
Thorigny-sur-Marne	9
Torcy	2
Vaires-sur-Marne	1
Hors territoire SIETREM	20

Question 1 – Quel est votre niveau de connaissance du SIETREM ?



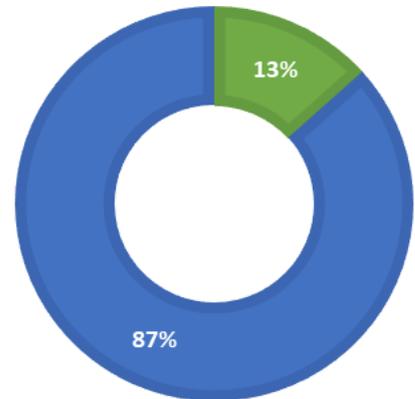
■ Bon ■ Moyen ■ Faible

Question 2 – Quel est votre niveau de connaissance du projet de modernisation de l’UVE ?



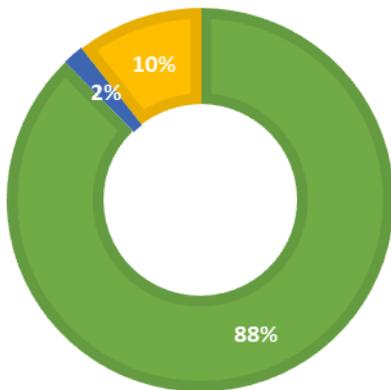
■ Bon ■ Moyen ■ Faible

Question 3 – Quel est votre avis sur le projet de modernisation de l’UVE ?



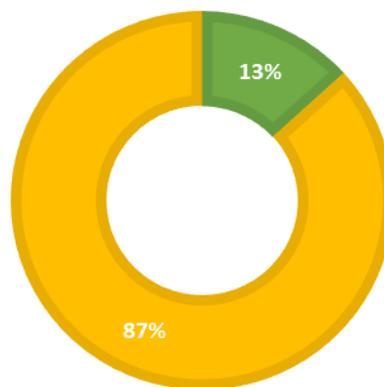
■ Positif ■ Neutre / Sans avis ■ Négatif

Question 4 – Pensez-vous être suffisamment informé.e par le SIETREM sur le tri des déchets ?



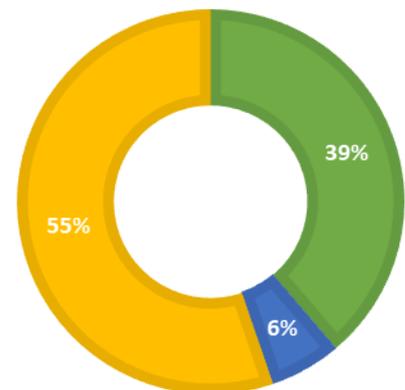
■ Oui ■ Ne sait pas ■ Non

Question 5 – Avez-vous déjà visité le centre de tri ?



■ Oui ■ Ne sait pas ■ Non

Question 6 – Avez-vous des doutes sur la façon dont vous devez trier vos déchets ?



■ Oui ■ Ne sait pas ■ Non

Approche qualitative – Echanges libres :

Globalement, les échanges ont été plus difficiles et moins qualitatifs lors de cette permanence, les personnes interpellées étant toujours très pressées (soit de prendre le train, soit de prendre le bus à la descente du train). Ce qui explique les résultats très contrastés par rapport aux deux autres permanences.

Un niveau de connaissance du SIETREM plus mitigé : plusieurs personnes interviewées semblent reconnaître le logo mais ont besoin d’aide pour resituer l’activité du SIETREM. Certains confirment recevoir le magazine Tri’Mestriel.

Très peu de personnes ont eu connaissance du projet de modernisation de l’UVE. Une fois présentation rapide du projet faite, beaucoup ne se sentent pas concernés et n’ont pas d’avis sur le projet : « Pourquoi serais-je intéressé ? ».

Au sujet du tri des déchets, pour nombre d'interviewés, le sujet ne semble pas être une priorité. Ceux qui déclarent ne pas trier leurs déchets habitent en logement collectif et constatent :

- soit que l'immeuble n'est pas - ou mal - équipé de poubelles de tri,
- soit que le gardien se désintéresse du sujet,
- ou encore n'ont pas la place pour plusieurs poubelles dans leur logement.

« On fait le tri chez nous mais les personnes qui travaillent dans l'immeuble, les gardiens, font n'importe quoi avec les poubelles. »

« J'habite en habitat collectif à Pomponne, je veux bien trier mais l'ouverture du bac jaune est trop petite pour pouvoir y insérer les emballages. Du coup je mets tout dans les ordures ménagères. »

« J'habite au-dessus de la boulangerie donc je ne trie pas, tout va dans le même bac d'ordures ménagères. » Habitante de Lagny

« Je m'en fiche. »

Une majorité est donc découragée quand le reste des interviewés n'y est pas sensibilisé et avoue se moquer du tri des déchets. A noter que les adolescents et jeunes adultes rencontrés sont plus sensibilisés que les autres populations : ils évoquent le compost, font attention au tri, vont à la déchetterie et ont déjà visité le centre de tri (souvent par l'intermédiaire de l'école).

La piste de la tarification incitative a été évoquée par un habitant.

Quelques personnes évoquent spontanément le tri des biodéchets. Nombre d'entre elles pensent qu'il est obligatoire pour les particuliers et s'inquiètent : comment faire, logements pas adaptés, manque de temps...

Comme sur les permanences précédentes, plusieurs personnes ont des doutes sur le recyclage et le traitement des déchets post-collecte : sont évoqués des reportages vus dans les médias et le fait que finalement tout est incinéré. Nous les avons invités à visiter le Centre de tri.

Enfin, la question du quota de passage en déchetterie revient également : « C'est contradictoire ! On ne peut pas nous demander de bien trier et en même nous restreindre en déchetterie. »

Quelques verbatims relevés au cours des échanges :

« Le ramassage des points d'apport volontaire à Lagny n'est pas assez fréquent. Les bornes débordent ! »

« J'ai constaté et me suis réjoui des contrôles effectués sur les poubelles. »

« Il n'y a pas de tri proposé pour les poubelles publiques, cela n'incite pas les gens à faire un effort. »

Synthèse

Globalement, sur l'ensemble des permanences, le SIETREM est plutôt bien identifié et les personnes interviewées sont satisfaites des informations que le SIETREM leur transmet sur les déchets.

Concernant le projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique, le bilan est plus contrasté. La permanence sur le marché de Lagny-sur-Marne est celle qui a permis le plus d'échanges qualitatifs sur le sujet. Les interviewés étaient plus nombreux à en avoir eu connaissance et à avoir un avis. La permanence en gare de Lagny-Thorigny a été la moins fructueuse, avec des personnes assez peu sensibilisées ou préoccupées par le tri des déchets, et par extension par le projet.

Il reste donc encore une part importante de la population rencontrée qui se désintéresse du sujet car ne se sent pas concernée quand bien même la majorité reste bien sensibilisée et impliquée dans le tri des déchets.

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

CR – Réunion publique de restitution – 14.05.2024

Intervenants

M. Christian ROBACHE, Président du SIETREM, Vice-Président du département de Seine-et-Marne, Maire de Montévrain

M. Jacques POTTIER, Vice-Président du SIETREM en charge de l'UVE

M. Marc SAVELLI, Directeur Général des Services du SIETREM

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

Environ 30 participants

Début de la réunion à 18h40

ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Président remercie les citoyens pour leur participation et leur mobilisation, et salue « l'esprit citoyen » qui a animé les échanges. Il rappelle que cette concertation qui a duré 3 mois, de mars à mai 2024, est volontaire, portée par l'ensemble des élus du SIETREM et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes. Ce projet est un investissement important et une étape primordiale pour l'avenir du SIETREM.

RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PRÉALABLE

Les raisons et les grandes lignes du projet de modernisation de l'UVE

Des études et des diagnostics techniques ont été réalisés depuis 2022 et ont démontré la nécessité de remplacer les 2 lignes de four qui arrivent en fin de vie. Cette modernisation permettra d'avoir :

- un équipement efficace, fiable, à la pointe de la technologie et à faible impact environnemental ;
- une UVE encore plus productrice d'énergies (électricité et chaleur) avec une optimisation des performances énergétiques et environnementales ;
- une optimisation du service avec une UVE génératrice de plus de recettes (revente de l'électricité, traitement des tonnages extérieurs) ;
- une adaptation à l'évolution des approvisionnements du SIETREM ;

- une anticipation de la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de la région Ile-de-France, avec une nécessité de penser l'outil à l'échelle du SIETREM mais également des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins.

Au regard de ces éléments techniques, le SIETREM envisage d'augmenter la capacité de l'UVE à 215 000 t/an maximum.

Le coût des travaux de ce projet de modernisation est aujourd'hui estimé à 186 M€HT. Ces travaux seront financés pour une grande partie par le délégataire dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), le SIETREM ayant obtenu une dérogation pour porter la durée du contrat de DSP à 26 ans (au lieu de 20 ans), et ce, pour amortir davantage l'investissement. L'autre partie sera prise en charge par le SIETREM sur ses fonds propres. L'objectif pour les élus du SIETREM est de limiter l'impact du financement de ce projet sur le taux de la TEOM.

Retour sur la démarche de concertation préalable

En amont du projet, le Président et les élus du SIETREM ont souhaité lancer une concertation volontaire et préalable afin d'aller à la rencontre des citoyens, de les informer sur le projet, d'écouter leurs préoccupations et de recenser leurs suggestions tant sur le projet de modernisation de l'UVE que des sujets plus vastes portant sur les déchets (sensibilisation, tri...).

L'enjeu est aussi de préparer l'enquête publique - obligatoire et réglementaire - à venir en 2027 dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Lors de cette concertation, qui a duré de mars à mai 2024, plusieurs temps forts ont été organisés :

- **Une réunion publique de lancement** le 5 mars, permettant d'exposer le contexte, les origines et les objectifs du projet de modernisation de l'UVE, la démarche et le calendrier de la concertation avec les différents rendez-vous ;
- **2 ateliers citoyens** : Le 1^{er} a eu lieu mi-mars et durant cet atelier les participants ont réfléchi en groupe sur les enjeux du projet de modernisation de l'UVE, et partagé leurs attentes et priorités à donner au SIETREM. La notion de DSP a été expliquée et les différentes exigences envers le futur délégataire ont été collectivement débattues. Le 2^{ème} atelier organisé fin mars proposait aux participants de réfléchir d'une part sur leur implication durant la phase projet/chantier, et d'autre part, d'exposer leurs idées quant aux actions de prévention et de sensibilisation à mettre en place ou à renforcer sur le tri des déchets.
- **3 permanences mobiles** (au centre commercial Bay 2 à Collégien, sur le marché alimentaire de Lagny-sur-Marne et à la sortie de la gare Lagny-Thorigny) ont permis d'élargir le panel de la population rencontrée. Animées en binôme avec les éco-agents du SIETREM, ces permanences avaient pour but d'informer sur le projet de modernisation de l'UVE et de recueillir les questions et suggestions des citoyens interviewés.

L'équipe projet du SIETREM a analysé, formalisé et soumis toutes ces remarques au Comité Syndical du SIETREM qui a procédé à quelques arbitrages permettant ensuite à l'équipe projet d'apporter des éclairages techniques et des réponses concrètes aux propositions des citoyens lors de la **réunion publique de restitution** du 14 mai. Cette rencontre clôt ainsi ce premier cycle d'échanges et la concertation volontaire préalable.

Un bilan global de la concertation sera réalisé dans les semaines à venir, rendant compte des différents enseignements de la démarche et des expressions de la population. Celui-ci sera rendu public et versé au dossier de demande d'autorisation environnementale à venir.

Tous les supports de présentation et les comptes-rendus des réunions publiques, des ateliers et des permanences mobiles sont consultables sur le site internet du SIETREM www.sietrem.fr. Une adresse email spécifique à la démarche de concertation « concertation@sietrem.fr » a également été mise en place dès mars 2024. Elle reste accessible aux citoyens pour poser leurs questions.

RESTITUTION DES ÉCHANGES : CE QUI A ÉMERGÉ

Mme Julie DUCHER rappelle que durant les différentes rencontres de la concertation un certain nombre de sujets récurrents ont émergé. Ils sont restitués sous forme de mots clés à l'écran : la notion de « communication » a été fréquemment évoquée pour parler des actions à réaliser en amont de la chaîne de tri afin de sensibiliser les populations. Les citoyens se sont montrés particulièrement préoccupés par la production et le tri des déchets de la part des « entreprises ». Enfin, le sujet du « compostage » et des biodéchets a été largement débattu, thème qui fait notamment l'actualité depuis la réglementation de janvier 2024.

Certaines idées et constats ont par ailleurs fait quasiment l'unanimité, les citoyens étant majoritairement d'accord pour :

- Une UVE rénovée, plus performante, qui produit plus d'énergie ;
- Des déchets traités localement ;
- Des déchets d'abord recyclés et revalorisés, incinérés en dernier recours ;
- Ne plus enfouir les déchets ;
- Renforcer la sensibilisation aux déchets et au geste de tri auprès des scolaires, entreprises, habitats collectifs, gardiens et bailleurs ;
- Des contrôles renforcés sur les rejets atmosphériques ;
- Une exigence forte auprès de l'exploitant de l'UVE (DSP) et des partenaires du SIETREM.

A l'inverse, certains sujets ont fait débat avec des avis divergents :

- L'augmentation de la capacité de traitement : certains sont « POUR » produire plus d'énergie considérant que cela rend le traitement des déchets vertueux, d'autres sont « CONTRE » car cela engendrerait plus de rejets ;
- La tarification incitative : les uns sont « POUR » estimant qu'impacter le porte-monnaie est un des moyens les plus efficaces pour inciter au tri, les autres sont « CONTRE » car cela pénaliserait les populations les plus modestes ;
- Le traitement des déchets localement : certains citoyens sont d'accord avec le fait d'accueillir les déchets « extérieurs » pour éviter qu'ils soient envoyés en dehors de l'Île-de-France (et donc réduire l'empreinte carbone du transport des déchets), d'autres sont « CONTRE ».

D'autres remarques, questions et suggestions ont été exprimées, au-delà du sujet objet de la concertation : ramassage des encombrants, inadéquation des logements au geste de tri, besoin de recyclerie, ...

REGARDS TECHNIQUES

⇒ Les réponses aux questions posées par les citoyens au cours de la concertation

Des chiffres comparables à l'échelle de l'Île-de-France ?

Mme Lydie VINCENT indique qu'il existe 18 UVE en Île-de-France dont 4 en Seine-et-Marne. En 2022, plus de 3 810 000 tonnes ont été incinérées en Île-de-France dont 150 000 t par le SIETREM, soit 4 %. Un important effort reste à faire quant à l'enfouissement au vu des 2,2 millions de tonnes encore enfouies en Île-de-France en 2022.

Des questions relatives aux déchets tiers

Durant la concertation, beaucoup de questions ont été posées quant aux déchets tiers. Mme VINCENT explique que les déchets tiers sont une composante indispensable à la notion de

Délégation de Service Public et qu'ils constituent une recette pour le SIETREM. Ces déchets sont réceptionnés par l'exploitant (actuellement Suez Recyclage Valorisation). Ils peuvent représenter entre 15 et 30 % de la capacité de traitement de l'UVE. Dans les projections réalisées pour l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, les déchets tiers représenteraient 30%.

Des questions relatives au délégataire, contrôles et actions de sensibilisation

Mme VINCENT explique que le délégataire réceptionne les déchets ultimes qui proviennent des entreprises du territoire ainsi que des collectivités, la zone de chalandise étant définie par arrêté préfectoral (et tout nouvel apport est soumis à accord du Préfet).

La loi AGEC encadre et légifère la vérification et les contrôles des déchets amenés à l'UVE. Des contrôles sont effectués via des caméras de surveillance installées sur les quais de déchargement.

Bien que le SIETREM ait la compétence pour les déchets ménagers, des actions de sensibilisation spécifiques destinées aux commerçants, artisans et entreprises sont réalisées telles que la distribution d'un guide de tri destiné aux professionnels, des fiches actions, des rencontres avec les entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. En cas de manquement, des courriers de rappel à l'ordre sont envoyés. Enfin, les éco-agents du SIETREM se déplacent pour sensibiliser les entreprises et leur expliquer les services et gestes de tri. En cas de dépôts de déchets « non conformes », des actions spécifiques sont déployées par le SIETREM.

Sur quelles projections s'est appuyé le SIETREM pour étudier la capacité future de l'UVE ?

Pour déterminer la capacité future de l'UVE, Mme VINCENT explique que le SIETREM s'est appuyé sur :

- **des études prospectives démographiques** : sur la période 2025-2035, les projections de croissance démographique sont de +2,41 % sur le département du 77 et de +6,8 % sur le territoire spécifique du SIETREM (et +31% d'ici 2030 pour la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire). Inévitablement, ces évolutions de population engendreront une augmentation de la production de déchets qu'il faut d'ores et déjà prendre en compte, et c'est bien une vision pour les 40 prochaines années que le SIETREM adopte avec la modernisation de l'UVE ;
- **des prospectives de gisement** : le SIETREM valorisera également une partie des déchets du SYCTOM et du SIETOM 77 dans le cadre de conventions de coopération. Le projet de modernisation de l'UVE du SIETREM intègre ces conventions avec des tonnages prévus à hauteur d'environ 17 000 t/an pour le SYCTOM, et d'environ 35 000 t/an pour le SIETOM 77.

Quelles volontés et ambitions du SIETREM ?

Mme VINCENT rappelle les objectifs poursuivis par le SIETREM :

- **Tendre vers le 0 enfouissement** :
Les actions du SIETREM se poursuivent pour tendre vers le 0 enfouissement en renforçant le travail avec les services techniques des collectivités (7 200 t), en développant les bennes « déchets divers » dans les déchetteries (9 100 t) et en challengeant le délégataire.
- **Mutualiser les installations** afin de traiter localement les déchets et ainsi réduire l'empreinte carbone des transports.
- **Rentabiliser l'équipement** : l'augmentation de la capacité de traitement des déchets permettra d'augmenter la production d'énergies, celle-ci dépendant de la qualité du déchet incinéré et non de la quantité incinérée (notion de « pouvoir calorifique du déchet »). Mme VINCENT souligne que la capacité envisagée de 215 000 t/an est un maximum possible, mais qu'elle ne sera pas forcément atteinte.

Quels impacts du projet sur l'environnement ?

Mme Virginie BRAGIGAND revient sur les impacts du projet qui ont suscité de nombreuses questions durant la concertation.

- **Trafic routier** : aujourd'hui, 2 200 camions circulent chaque jour sur la ZAE dont 64 pour l'UVE. Le projet entraînera le passage de 21 camions supplémentaires pour l'UVE, soit une augmentation de 0,95% du trafic à l'échelle de la ZAE.
- **Rejets** : des contrôles à la fois continus et inopinés sont réalisés. Ces contrôles indiquent que l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la réglementation en vigueur, les chiffres relevés étant en permanence inférieurs à la norme.
Un bureau de contrôle surveille également l'impact environnemental au voisinage de l'UVE : il est jugé satisfaisant pour les dioxines, furanes et métaux lourds ainsi que pour les dioxines, furanes et PCB mesurés dans le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes.
- L'UVE du SIETREM dispose par ailleurs d'un système complet de filtration et de traitement des DÉNOX.

⇒ Ce que retient le SIETREM

Fort des échanges avec les citoyens, le SIETREM a retenu, arbitré et s'est inspiré des propositions faites afin de les intégrer dans son plan d'actions à venir.

En matière de projet et de traitement des déchets

Mme BRAGIGAND présente les idées évoquées par le public et la façon dont le SIETREM souhaite les mettre en place :

- Faire de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes un site exemplaire en matière d'impact environnemental => En faire un site pilote avec notamment la mise en place de pièges à CO2 et le recours au transport alternatif ;
- Proposer des recycleries sur tout le territoire => Créer une recyclerie/ressourcerie centrale dès qu'une opportunité foncière se présentera ;
- Implanter une ou des déchetterie(s) supplémentaire(s) => Développer le nombre de déchetteries et aménager une plateforme de compostage des déchets verts ;
- Aller plus loin sur la collecte et valorisation des biodéchets => Aménager une plateforme de traitement des biodéchets ;
- Limiter l'impact environnemental, agir sur le flux des camions => Réaliser un garage de bennes ;
- Mettre en place la tarification incitative => Étudier la faisabilité et les retours d'expérience des territoires la pratiquant déjà pour alimenter la réflexion qui est en cours.

En matière de dialogue avec les citoyens

Mme BRAGIGAND explique que, dans la continuité de cette concertation, le SIETREM souhaite maintenir le dialogue avec les citoyens avant et durant le chantier de l'UVE avec notamment :

- L'aménagement d'un espace d'information type maison du projet avec l'animation de permanences, de cafés-chantier, ... ;
- L'organisation de visites de chantier pour le grand public durant les travaux ;
- La mise en place de réunions d'information régulières pour tenir informée la population ;
- La réalisation d'actions spécifiques pour les habitants de Saint-Thibault-des-Vignes, les plus proches géographiquement de l'UVE.

En matière de prévention et de sensibilisation

Mme BRAGIGAND indique que parmi les suggestions émises par les citoyens lors des ateliers et des permanences mobiles, nombre d'entre elles sont déjà mises en place par le SIETREM qui entend ainsi les poursuivre, les renforcer et en initier de nouvelles auprès des différents publics évoqués par les citoyens : les entreprises, les scolaires et centres de loisirs, les habitats collectifs, les partenaires du SIETREM (loi AGEC).

Le SIETREM propose déjà des visites du centre de tri et compte bien continuer d'y accueillir tous les publics. Les événements thématiques « déchets / environnement / nature » seront réitérés et monteront en puissance.

Des actions de sensibilisation en porte-à-porte seront développées dans les mairies et dans les locaux propriété.

POURSUITE DES ÉCHANGES ET PROCHAINES ÉTAPES

Mme DUCHER expose le calendrier :

- 2^{ème} trimestre 2024 : Analyse des offres et négociation avec les candidats à la DSP
- 1^{er} trimestre 2025 : Remise des offres finales des candidats à la DSP
- 2^{ème} trimestre 2025 : Attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public
- 1^{er} janvier 2026 : Entrée en activité du nouveau titulaire de la DSP
- 2027 : Enquête publique réglementaire et autorisation environnementale
- 2028 : Démarrage des travaux de remplacement des lignes de four (par phases) – sous réserve de l'obtention des autorisations
- Pendant les travaux : Information et dialogue avec les citoyens - espace information, visites de chantier, réunions publiques d'informations, ...
- 2034 : Fin des travaux et mise en service de l'UVE optimisée

M. Marc SAVELLI rappelle que nous sommes dans le cadre d'une démarche volontaire et que le SIETREM souhaite maintenir un échange permanent avec la population.

- TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LE PROJET -

Question 1 : qui va financer les travaux du projet de modernisation de l'UVE du SIETREM ? Est-ce par le biais de la tarification incitative ?

M. SAVELLI répond qu'à ce jour il n'y a aucune décision quant à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire du SIETREM. Les élus du SIETREM débattent régulièrement du sujet qui demande réflexion car le mécanisme est complexe et onéreux.

Quant au coût du projet, il s'agit d'un estimatif de 186 millions d'euros. On travaille avec des experts, le cabinet Sage Engineering, pour nous conseiller sur la façon d'amortir au mieux les coûts. La commande initiale que nous leur avons passée était de faire un exercice théorique pour optimiser l'enveloppe bâtie de l'UVE. Plusieurs scénarios ont été envisagés et celui qui semble le plus approprié à la situation implique de remplacer et de moderniser les 2 lignes de four, et d'augmenter la capacité de l'UVE à 200 000-215 000 t/an pour répondre au mieux à l'évolution des gisements. Ce scénario permet aussi d'avoir le moins d'arrêts possibles de l'UVE durant la phase travaux pour maintenir le traitement des déchets et la production d'énergie.

L'amortissement de ces travaux se fera en partie sur les fonds propres du SIETREM (investissements directs) mais également par le délégataire via un contrat de DSP qui va durer 26 ans au lieu des 20 ans réglementaires, et ce, après avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Nous ne pouvons pas répondre, à ce jour, de manière plus précise sur l'impact que ce projet pourrait avoir sur le taux de la TEOM car nous sommes en attente des réponses techniques, stratégiques et financières des candidats pour connaître le coût du projet final. On optera pour la solution la plus optimale.

M. SAVELLI précise que les capacités d'incinération des déchets diminuent. Le SYCTOM, qui gère les déchets de la Ville de Paris et des communes limitrophes et qui incinère 2 millions de tonnes par an

sur 3 UVE implantées en région parisienne, réduira de moitié la capacité d'incinération de l'UVE implantée à Ivry-sur-Seine (94) d'ici la fin de l'année. L'UVE d'Ivry-sur-Seine qui traitait et valorisait 730 000 t/an sera ainsi remplacée par une UVE d'une capacité de 350 000 t/an. Le SYCTOM doit alors gérer un excédent de 300 000 t de déchets par an. Il s'agit donc pour le SIETREM de penser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, dans un esprit de « mutualisation » des installations. Il va y avoir un déficit de près de 300 000 t de déchets. Si nous ne faisons pas ces investissements aujourd'hui, nous n'aurons plus d'installation demain, ce qui impactera alors fortement le territoire et l'environnement : il faudra collecter les déchets, les envoyer ailleurs pour être traités avec des coûts de transports importants et une empreinte carbone considérable. Nous serons donc perdants.

Question 2 : quelle est l'estimation de la TEOM envisagée ?

M. SAVELLI donne rendez-vous aux citoyens dans un an, lorsque le délégataire aura été retenu. Aujourd'hui, notre taux de TEOM est l'un des plus bas parmi les syndicats équivalents. Le SIETREM fera son possible pour que l'impact du financement du projet sur la contribution des citoyens soit le plus faible possible. La poursuite du dialogue citoyen annoncée précédemment permettra d'informer les habitants à ce sujet.

Question 3 : si la mise en service de l'UVE a lieu en 2034, les lignes de four seront-elles obsolètes d'ici-là ?

M. SAVELLI souligne que 2034 est un estimatif de la fin des travaux de modernisation de l'UVE. Il explique qu'il y a de la place dans l'enveloppe bâtie existante de construire une nouvelle ligne de four remplaçant tour à tour les anciennes, sachant qu'il faut environ 18 mois pour mettre en service une ligne. Durant toute la durée des travaux l'usine va donc continuer à fonctionner avec des arrêts limités. Pour rappel, le nouveau délégataire sera retenu en janvier 2026 et les travaux débuteront en 2028 pour une durée d'environ 6 ans.

Question 4 : quid de la mise en place des pièges à CO₂ ?

Mme VINCENT explique que cela existe sur d'autres installations. Le CO₂ n'est pas traité : les pièges à CO₂ permettent de le récupérer sans l'enfouir. C'est une technologie qui demande d'être étudiée : le CO₂ pourrait être « capturé » par des algues par exemple qui le traitent et permettent d'en faire des compléments alimentaires. Des procédés innovants existent et à ce jour aucune piste n'est retenue. La consultation lancée dans le cadre de la DSP va peut-être permettre d'apporter des solutions, nous travaillerons avec l'équipe retenue en ce sens.

M. SAVELLI indique que pour cette DSP le SIETREM est très ouvert et souhaite que les candidats puissent proposer des idées innovantes pour améliorer notre empreinte environnementale.

Remarque : une concertation avec des questions trop fermées

Un représentant d'une association déclarant ne pas habiter le territoire estime que les questions étaient trop fermées durant la concertation, en comparaison notamment avec celle menée sur le territoire de Vaux-le-Pénil pour le projet de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC. Il juge également que les campagnes de sensibilisation et de communication du SYCTOM sont beaucoup plus conséquentes et visibles que celles menées par le SIETREM. Enfin, sur la base des projections de tonnages présentées précédemment, il s'étonne de la part finalement très réduite collectée par le SIETREM.

M. SAVELLI rappelle que dans le cadre de ce projet il s'agit d'une concertation volontaire et préalable qui n'a rien d'obligatoire, c'est une étape préalable à la suite du projet. Le cahier des charges est très ouvert pour les candidats à la DSP. Rien n'est fermé sur les solutions techniques ou les scénarios.

M. ROBACHE indique que l'on ne peut pas compter uniquement sur le bon geste de tri des habitants. L'avenir des syndicats dans le 77 est aujourd'hui délicat, nombre d'entre eux se demandent comment ils vont fonctionner dans les années à venir.

Par rapport à la communication, le SIETREM y consacre déjà un budget conséquent avec beaucoup d'actions de sensibilisation et de prévention auprès des différents publics, parce que le SIETREM



considère que c'est son devoir de la faire. La volonté et l'ambition portée par les élus du SIETREM est d'avoir une UVE qui soit à la pointe de la technologie, productrice d'énergies renouvelables et créatrice de recettes, aussi pour permettre au syndicat de perdurer.

Enfin, sur l'allusion au projet de Vaux-le-Pénil, M. Robache alerte : il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Les territoires du SMITOM-LOMBRIC et du SIETREM sont différents, ne répondent pas aux mêmes problématiques, l'un est très rural, l'autre est très urbain. Aujourd'hui, nous sommes dans la co-construction, à l'écoute de l'ensemble des partenaires. M. Robache termine en rappelant l'enjeu collectif et la nécessité de mobiliser tout le monde : habitants, associations, entreprises, politiques et collectivités pour réaliser des projets qui servent le territoire et agissent pour l'environnement, à l'image de la modernisation de l'UVE.

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, rappelle que tous les supports et comptes-rendus de réunion sont accessibles sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. Le compte-rendu de cette réunion publique sera mis en ligne dans les prochains jours.

- Fin de la réunion à 20h15 -

Objet : Concertation incinérateur du SIETREM à Saint-Thibault des Vignes

Préambule.

En premier lieu le projet présenté par le SIETREM doit avant tout répondre à la vétusté des 2 lignes de four mises en service en 1985 et 1995. Cette qualité technique a été en particulier répertoriée au PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) adopté en novembre 2019.

L'incinérateur de Saint-Thibault des Vignes est ainsi l'un des 6 incinérateurs de la région Ile de France qui possède la performance énergétique (Pe) la plus basse, inférieure à 65%, comme identifiée dans le tableau ci-dessous.

A ce titre une profonde amélioration technique est donc nécessaire.

Dpt	Installations	Pe	Seuil de valorisation énergétique 2015	Installation réalisant de la valorisation énergétique en 2015
95	UIDND Argenteuil	67%	65%	X
95	UIDND Saint-Ouen-l'Aumône	85%	60%	X
95	UIDND Sarcelles	82%	65%	X
94	UIDND Créteil	64%	60%	X
94	UIDND Ivry-sur-Seine	76%	60%	X
94	UIDND Rungis	49%	60%	-
93	UIDND Saint-Ouen	100%	60%	X
92	UIDND Issy-les-Moulineaux	70%	65%	X
91	UIDND Massy	66%	60%	X
91	UIDND Vert-le-Grand	73%	60%	X
91	UIDND Villejust	88%	65%	X
78	UIDND Carrières-sous-Poissy	70%	65%	X
78	UIDND Carrières-sur-Seine	34%	60%	-
78	UIDND Thiverval-Grignon	53%	60%	-
77	UIDND Montereau-Fault-Yonne	70%	65%	X
77	UIDND Monthyon	65%	60%	X
77	UIDND Saint-Thibault des Vignes	63%	60%	X
77	UIDND Vaux-le-Pénil	61%	60%	X

Tableau n° 31 : performance énergétique des UIDND franciliennes en 2015

Source : IAU-ORDIF

Figure - 1

En deuxième lieu l'adaptation de la capacité de l'installation aux besoins d'incinération de la région Ile de France, exprimée dans ce projet, doit être interrogée et ne peut être justifiée essentiellement en référence à la raréfaction conjoncturelle de capacités d'incinération, associée en particulier à la reconstruction de l'incinérateur du SYCTOM à Ivry-sur Seine.

Il est ainsi nécessaire de rappeler les avis de la Commission européenne qui a décidé d'adresser à la France une lettre de mise en demeure de respecter la directive cadre sur les déchets, telle que modifiée par la directive de 2018.

La Commission reproche à l'Etat Français de ne pas avoir transposé correctement ce dernier texte, ce qui aurait dû être le cas au plus tard le 5 juillet 2020. Elle estime notamment que n'ont pas été transposées comme elles auraient dû l'être les dispositions relatives à la méthodologie à utiliser pour mesurer les déchets alimentaires, à la collecte séparée des déchets ou encore à l'incinération des déchets collectés séparément.

Cette procédure, intentée près de 4 ans après la date limite de transposition, ne peut toutefois pas surprendre dans la mesure où cette même directive de 2018 a déjà valu une procédure d'infraction, laquelle a été clôturée le 6 avril 2022.

La directive (UE) 2018/850 du parlement Européen et du conseil du 30 mai 2018 stipule en particulier que : *« Une réduction progressive de la mise en décharge est nécessaire pour éviter des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement et pour faire en sorte que les déchets à haute valeur économique soient progressivement et effectivement valorisés au moyen d'une gestion appropriée des déchets dans le respect de la hiérarchie des déchets telle qu'établie dans la directive 2008/98/CE. Cette réduction devrait **éviter la création d'une capacité excédentaire de traitement des déchets résiduels, notamment par la valorisation énergétique** ou le tri mécano-biologique rudimentaire des déchets municipaux non traités, car cela pourrait nuire à l'atteinte des objectifs à long terme de préparation en vue du réemploi et de recyclage des déchets municipaux, tels qu'établis par l'Union dans la directive 2008/98/CE. ».*

La note ci-après tend à démontrer que cette alerte de L'UE à destination de l'Etat Français s'applique expressément au projet du SIETREM à Saint-Thibault des Vignes pour un choix de valorisation énergétique en lieu et place de la prévention destinée à une valorisation matière répondant aux objectifs de la loi LTECV (Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 17 août 2015.

1. Etat des lieux.

Selon la dernière notice¹ de l'ORDIF (Observatoire régional des Déchets pour l'Île de France) de décembre 2023 l'évolution de l'incinération des déchets non dangereux en Île-de-France est marquée par une certaine stabilité, le tonnage oscillant entre 3,60 et 3,87 millions de tonnes selon les années depuis 2008.

Ces tonnages représentent 90% de la capacité autorisée régionale. Même si les variations de capacités sont courantes, la capacité totale annuelle évolue peu au fil des ans : de 4 256 000 t en 2002 à 4 244 900 t 20 ans après, et une prévision à 4 030 900 t d'ici 2025.

Evolution des tonnages sur les UIDND (Usine d'incinération de déchets non dangereux) en Ile de France			
	Statistiques ORDIF		Estimations
	2012	2022	2030
Capacité d'incinération	4 180 900	4 244 900	4 030 900 (ORDIF)
Tonnages reçus	4 054 794	3 980 683	3 700 000 (FNE)
Tonnages incinérés	3 822 657	3 810 761	3 530 000 (FNE)

Figure - 2

Pour le cas spécifique de l'usine de Saint-Thibault des Vignes il est nécessaire de prendre en compte la particularité d'un site dont seuls 60% des déchets incinérés sont issus de son territoire. (Figure – 3)

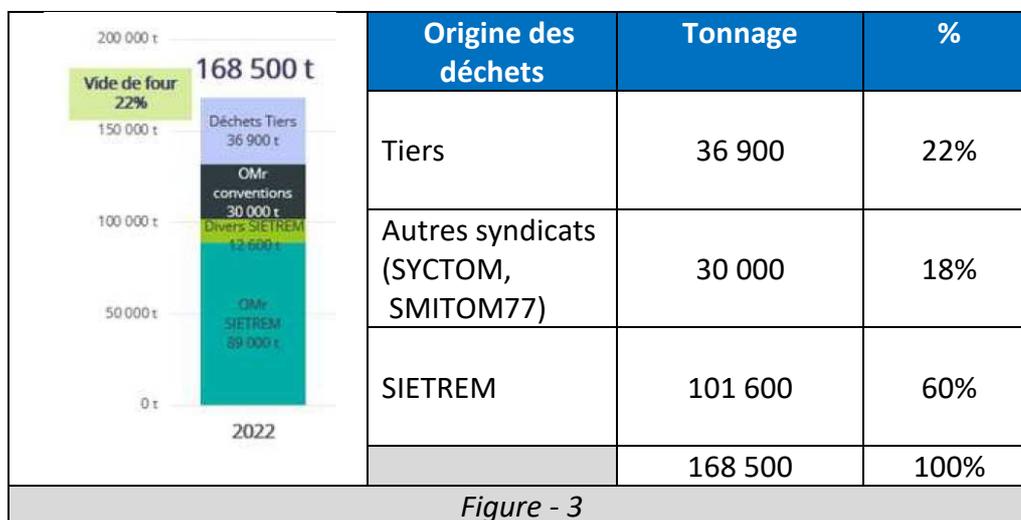


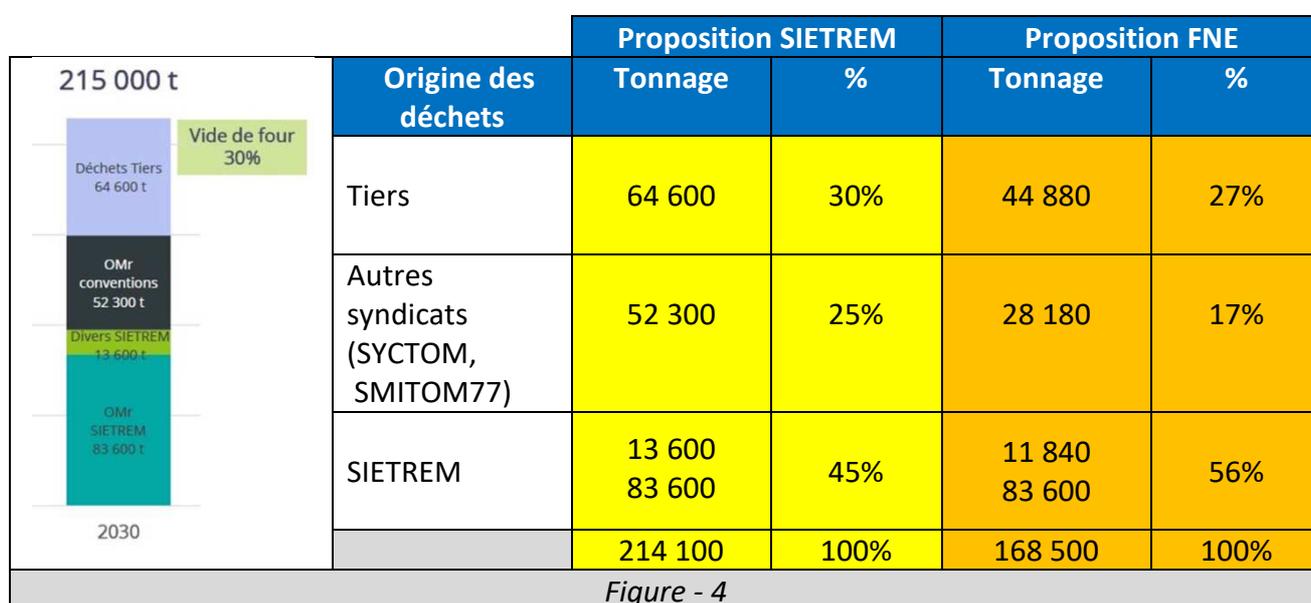
Figure - 3

Alors que les leviers visant à diminuer les tonnages de déchets dans les collectivités sont identifiés aussi bien par les PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), que dans le respect des lois LTECV et AGEC, il n'en est pas de même pour les déchets « tiers » pour lesquels le manque de visibilité sur les actions de prévention est préjudiciable à la prise de décision concernant le dimensionnement des nouvelles capacités.

¹ https://www.ordif.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ORDIF_Notece_UIDND_2022-2023_1_.pdf

En prolongement de l'état des lieux 2022, les perspectives proposées à 2030 (Figure- 4) ne peuvent être validées comme telles.

- Seuls les **tonnages d'OMR** issus du SIETREM diminuent dans ces perspectives en cohérence avec le PLPDMA.
- Les **13 600 tonnes de « Divers »** qui continuent à être incinérées, doivent également être revues à la baisse pour rester concordants également avec le PLPDMA. Par ailleurs ces « Divers » non justifiés dans cette présentation constitués de refus de tri de collectes sélectives, d'encombrants, de rebus de déchèteries sont adaptés à une orientation vers des filières CSR (Combustible Solide de Récupération) comme le propose la FNADE² (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement). Les CSR sont d'autre part une filière assurant un substitut à la diminution des capacités d'incinération observée en Ile de France
- Pour les **52 300 tonnes issues des autres syndicats** (SYCTOM et SIETOM77), on peut d'une part estimer une diminution « parallèle » à la trajectoire du SIETREM en lien avec les PLPDMA et l'application de la loi AGEC. Pour le SYCTOM d'autre part il faut tenir compte des annonces déjà connues pour l'exportation temporaire par voie fluviale des tonnages excédentaires sur les sites du syndicat.
- Le dernier point concerne les **apports des tiers** qui permettront de combler les vides de four qui vont s'amplifier si les mesures de prévention des collectivités sont suffisamment volontaristes.



La proposition de FNE à 2030 tient compte de la baisse des tonnages en lien avec les politiques publiques de prévention des déchets et de la mise en œuvre volontariste du tri à la source des biodéchets. Cette proposition conserve les capacités d'incinération actuelles en fléchant les **investissements publics sur la prévention**.

² <https://www.fnade.org/ressources/documents/source/1/4855-FNADE-SN2E-Synthese-modele-economique-CSR-VDEF.pdf>

2. La procédure de concertation.

2.1. Forme de la procédure.

Même s'il s'agit d'une concertation volontaire, l'information du public s'est avérée, de notre point de vue très insuffisante. Les ateliers d'échanges organisés au siège du SIETREM ont été trop centrés sur des processus qui n'ont pas permis aux rares participants d'exprimer suffisamment leur vision d'une gestion « vertueuse » de la collecte des déchets et du traitement qui en découle.

Cette concertation destinée à donner aux citoyens les clés de compréhension du projet, a été en particulier défailante alors que les 6 scénarios alternatifs annoncés dans la déclaration d'intention du SIETREM de décembre 2023 n'ont jamais été présentés ni bien sûr justifiés.

La concertation s'est simplement organisée pour faire accepter par les citoyens le scénario 2 bis à 215 000 tonnes promu par le SIETREM.

2.2. Contenu de la concertation.

2.2.1. Opacité dans les objectifs présentés.

Le SIETREM distingue 4 grandes familles pour l'origine des déchets réceptionnés sur le site de Saint-Thibault des Vignes. En 2044, selon le rapport de principe communiqué en CCSPL du 7 novembre 2023, concernant le recours à une concession de service public pour l'exploitation de l'UVE, la part des déchets tiers incinérés évolue de moins d'1/4 de la capacité de traitement en 2022 à plus d'1/3 en 2044 sans aucune justification. Il est très dommageable que cette délégation soit de moins en moins destinée au service public, alors que l'origine exacte des déchets incinérés n'est pas connue.

L'augmentation de capacité projetée de l'UVE semble en tout état de cause destinée à l'augmentation de production de nouveaux déchets non valorisables alors que toutes les politiques publiques sont orientées vers la prévention, accompagnée de réemploi, réutilisation, recyclage.

Par ailleurs cette augmentation très significative des déchets de tiers n'est pas explicitée alors qu'une partie des déchets produits par ADP, principal pourvoyeur de ce flux, est traitée sur l'UVE de Monthyon.

De même, la nature de déchets qui représentent l'équivalent d'un territoire de près de 250 000 habitants, mérite une caractérisation.

Aucun objectif, concernant la prévention et la réduction des déchets, n'est en particulier pas inscrit dans les missions du concessionnaire..

2.2.2. Les impacts cachés du projet.

Au cours de la réunion de lancement de la concertation, le 5 mars 2024, Monsieur Savelli, Directeur Général des services du SIETREM, a précisé au sujet des mâchefers, que « *ces résidus correspondent à environ 20% de la quantité d'ordures ménagères résiduelles.* »

Il y a cependant maintenant un vrai déficit de traitement de ces résidus à l'échelle de la région francilienne, le sujet étant ainsi devenu un enjeu majeur ».

Cet aspect du projet a été totalement ignoré dans les ateliers citoyens organisés le 11 et le 25 mars alors que le projet d'augmentation de capacité de l'UVE produira 10 000 tonnes de mâchefers supplémentaires probablement destinés à l'enfouissement.

Les investissements prévus seraient mieux fléchés vers la création d'une unité de maturation de mâchefers qui serait la solution adaptée à traiter en premier lieu les mâchefers produits avec l'UVE actuelle.

2.2.3. Les enseignements ignorés de la concertation du SMITOM-Lombric pour le projet de Vaux-le-Pénil

Le SMITOM Lombric a souhaité engager sous l'égide de la CNDP une concertation sur son projet de réaménagement du site de traitement des ordures ménagères de Vaux le Pénil. Cette concertation a eu lieu du 13 mars au 24 avril 2023.

Les caractéristiques de ce projet et ses justifications ont été développées par le porteur de projet tant dans le dossier de concertation que lors des réunions publiques ou ateliers débats aux cours desquels le public a pu être informé, débattre du projet, prendre connaissance d'éclairages ou de témoignages extérieurs au maître d'ouvrage, présenter un argumentaire à l'encontre du projet, formuler un avis ou des questions.

Contestant la réalité même des besoins à satisfaire en termes de volume à traiter, le public et les associations ont développé des arguments portant notamment sur :

- les impacts potentiels de la 3ème ligne en terme de pollution atmosphérique et de contamination des sols, qui, même mieux maîtrisés aujourd'hui, s'ajouteraient à une pollution existante et porteraient atteinte à la santé.
- la production supplémentaire de gaz à effet de serre incompatible avec la politique de lutte contre le réchauffement climatique.
- la fragilité du modèle financier reposant sur des avantages fiscaux aléatoires et une valorisation de l'énergie produite incertaine.

En alternative à la création d'un troisième incinérateur, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de bâtir et mettre en œuvre une politique volontariste et incitative de prévention et de réduction à la source des déchets.

C'est cette alternative qui a finalement été choisie par le syndicat.

3. Les leviers qui justifient la proposition de FNE.

3.1. La valorisation matière.

L'un des objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) concerne la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes, déchets ménagers en particulier, à un taux de 55% en 2020 et 65% en 2025. D'après le rapport d'activités 2022 ci-dessous, en page 32, le taux de valorisation matière n'est que 31%.

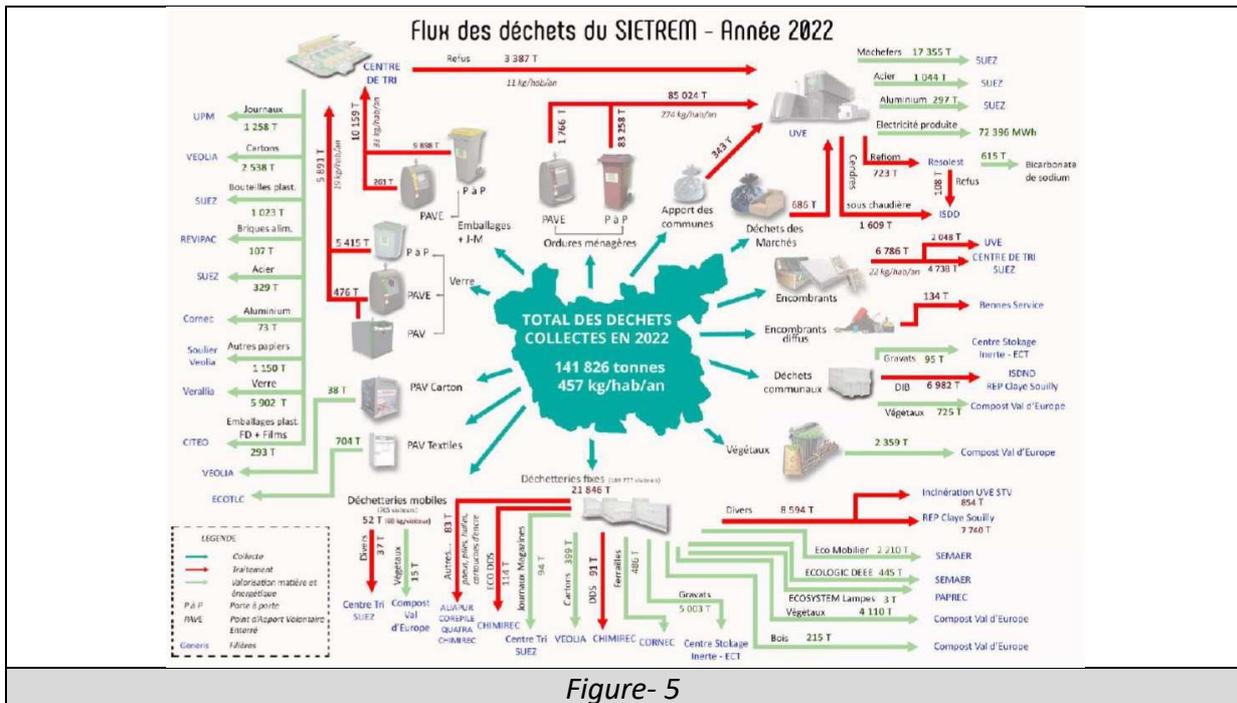


Figure- 5

Ce taux est en particulier spécifiquement dégradé par une très mauvaise performance du tri de la collecte sélective dont le taux de refus a atteint 33,34% en 2022, et en constante dégradation depuis 2018.

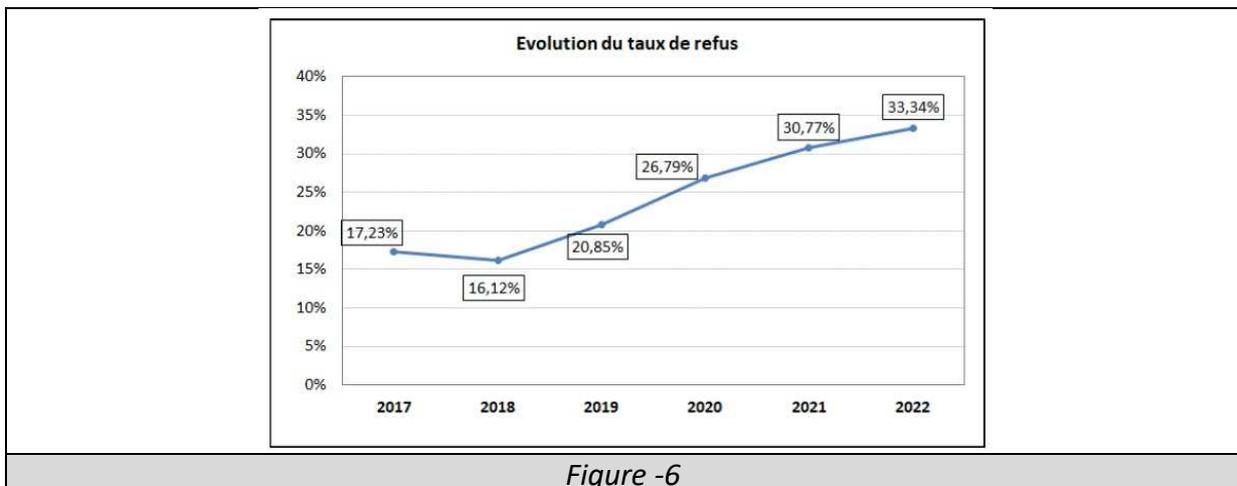


Figure -6

Les efforts de prévention doivent être concentrés sur la valorisation matière.

3.2. Le tri à la source pour les activités économiques³(Tri 9 flux) et le tri des biodéchets pour tous les acteurs du territoire.

L'un des axes forts de la loi LTECV encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation.

Cette démarche est en phase avec l'adoption le 14 mars 2017 par le Parlement européen du « Paquet Economie Circulaire » qui revoit les objectifs du recyclage à la hausse.

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020 entérine l'obligation de mise en place du tri à la source des déchets lorsque ceux-ci ne sont pas traités sur place, et d'une collecte séparée.

Des décrets successifs ont ensuite précisé les obligations concernant le tri et la valorisation des emballages professionnels inscrites dans le Code de l'Environnement.

Le décret du 10 mars 2016 a ainsi pour sa part défini 5 flux de matières concernées : déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois.

Ont ensuite été ajoutés les déchets de fraction minérale et de plâtre, puis les déchets de textiles et enfin les obligations en matière de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Aucune action volontariste pour la mise en œuvre de ces obligations n'apparaît en particulier dans les perspectives exprimées dans le rapport d'activités 2022

3.3. La tarification incitative

La tarification incitative (TI) est considérée comme l'un des leviers majeurs pour atteindre les objectifs prioritaires du PRPGD concernant la prévention, la réduction à la source des déchets, l'optimisation du tri. En 2031, l'objectif du PRPGD est fixé à hauteur de 3,6 Millions d'habitants couverts par un système de tarification incitative.

Les derniers enseignements de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile De France) démontrent l'impact de la mise en œuvre de la TI qui permet en moyenne

- une baisse des OMR comprise entre 20% et 50%,
- une augmentation de la valorisation des déchets (Compostage, réemploi, tri des recyclables),
- une diminution des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) dans 80% des cas.

Les démarches engagées par les territoires voisins du SIETREM, CC des Plaines et Monts de France, de même que CA Pays de Meaux doivent être reprises dans le cadre du SIETREM.

³ <https://environnement.bfc.cci.fr/wp-content/uploads/2022/09/tri-a-la-source-des-9-flux-011719.pdf>

3.4. Objets encombrants et collecte préservante

Selon le rapport de principe communiqué en CCSPL du 7 novembre 2023, concernant le recours à une concession de service public pour l'exploitation de l'UVE, le gisement d'objets encombrants évolue de 2 000 tonnes à 8 300 tonnes en 2030 et 8 500 tonnes en 2044. Cette évolution n'est pas compatible avec la fiche action 14 du PLPDMA qui prévoit une collecte « préservante » des encombrants, en vue de leur réutilisation.

Une action « volontariste » sur cette annonce du PLPDMA, évitera enfouissement et incinération en favorisant une valorisation matière peu engagée au SIETREM

Pour l'ensemble des raisons explicitées ci-dessus nous demandons au SIETREM d'abandonner le projet d'augmentation des capacités d'incinération de l'UVE de Saint-Thibault des Vignes et d'orienter les investissements vers :

- **La mise en œuvre des actions de tri à la source des déchets pour les activités économiques et artisanales,**
- **La mise en œuvre des moyens efficaces dédiés aux habitants pour le tri à la source des biodéchets,**
- **La mise en œuvre des systèmes de tarification incitative,**
- **Le déploiement de sites de réemploi et réutilisation dans le cadre des déchèteries et ressourceries,**
- **La refonte des actions de prévention permettant une meilleure qualité de la collecte sélective et de la valorisation matière.**

Gagny le 6 mai 2024

**Francis Redon
Vice-Président FNE Ile de France**

**SIETREM**

ZAE La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Ile-de-France

A l'attention de Monsieur REDON
2 rue du dessous des berges
75 013 PARIS

Saint-Thibault-des-Vignes, le 18 juin 2024

Objet : Concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'UVE

Monsieur REDON,

Tout d'abord je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre syndicat et aux actions que nous menons surtout que, d'après ce que vous avez pu nous dire en vous présentant lors de votre intervention en réunion publique de restitution le 14 mai dernier, vous n'habitez pas notre territoire.

Je fais donc suite à votre courrier en date du 6 mai dernier par lequel vous demandez au SIETREM « d'abandonner le projet d'augmentation des capacités d'incinération de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes et d'orienter nos investissements » vers :

- **La mise en œuvre des actions de tri à la source des déchets pour les activités économiques et artisanales.**

Je vous rappelle que cela ne fait pas partie des compétences du SIETREM. Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets des ménages. Il n'est pas compétent pour la gestion des déchets des professionnels. Il pourrait ainsi être reproché au SIETREM, et ce serait répréhensible, d'utiliser l'argent public pour assister des acteurs économiques et/ou artisanaux privés.

Comme l'indique le Code de l'Environnement, tout professionnel est responsable des déchets produits par son activité et des conditions dans lesquelles ils sont stockés, collectés, transportés, et valorisés ou éliminés. Il en est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Les professionnels doivent donc trouver des solutions pour évacuer leurs déchets.



Toutefois, les entreprises de notre territoire payant la TEOM, une tolérance est accordée aux professionnels pour la collecte et le traitement d'une partie de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères.

En effet, les déchets des lieux d'activités qui sont assimilables aux ordures ménagères (pour les établissements artisanaux, industriels, tertiaires, de loisirs et commerciaux...) sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site et quel que soit le nombre de sociétés présentes ([voir le règlement du SIETREM téléchargeable sur le site du SIETREM](#)).

Le surplus est ainsi considéré comme du Déchet d'Activités Économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise et non de la collectivité et relève d'un contrat proposé par une société privée et adapté pour la collecte des déchets industriels.

Chaque zone d'activité professionnelle peut être dotée par le SIETREM, d'un ou plusieurs conteneurs dont le volume cumulé ne dépasse pas 770 litres, les entreprises ou groupement d'entreprises peuvent choisir la taille des bacs mis à disposition par le SIETREM. Ceux-ci seront collectés deux fois par semaine. Toutes les sociétés du site doivent pouvoir accéder au(x) bac(s) pour y déposer leurs déchets de bureaux et de bouche, et ce dans la limite des 1 500 litres hebdomadaires pour l'ensemble du site, l'excédent devant être géré dans le cadre d'un contrat privé. Les autres types de DAE sont à la charge de l'entreprise et non de la collectivité. Ils relèvent également d'un contrat proposé par une société privée et adapté à la collecte des déchets industriels.

Je précise que l'on entend par site un espace délimité et identifié comme une seule et même zone d'activité professionnelle (industrielle, artisanale, tertiaire, de loisirs ou commerciale) partageant des espaces communs quel que soit le nombre de sociétés ou de bâtiments présents.

Par ailleurs, pour sensibiliser les acteurs économiques, le SIETREM a réalisé un « guide de la gestion des déchets professionnels » à destination des artisans et des professionnels pour apporter de la pédagogie dans leur manière de traiter et de trier leurs déchets. De plus, sachez que depuis janvier 2022, le règlement des déchetteries a été modifié afin d'autoriser les véhicules utilitaires, ce qui n'était pas le cas avant.

2.4.2. L'accès des véhicules

L'accès aux déchetteries est strictement limité aux véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes. L'accès est refusé aux camions « plateau » pour des raisons de sécurité.

Les véhicules des services techniques des communes doivent être clairement identifiables par l'agent de déchetterie.

L'agent de déchetterie peut refuser l'accès à un usager dans les cas suivants :

- Si son véhicule n'entre pas dans les cas cités ci-dessus ;
- Si l'usager se présente à pied (pour des raisons de sécurité).

L'objectif de ces actions est ainsi d'éviter et de limiter les dépôts sauvages. Je profite d'ailleurs de ce courrier pour vous informer que nous trouvons beaucoup de déchets sauvages « péri-urbains » sur notre territoire, dans les sous-bois et dans des lieux quasi-inaccessibles, déchets sauvages que personne ne veut traiter. Très souvent il s'agit de déchets issus des activités



économiques et artisanales privées. Bien que cela aille au-delà du champ de compétences de notre syndicat, le SIETREM prend en charge le ramassage et le traitement de ces dépôts sauvages, et ce pour le bien-être de nos concitoyens et pour limiter les sources de pollutions.

- **La mise en œuvre de moyens efficaces dédiés aux habitants pour le tri à la source des biodéchets.**

Nous n'avons pas attendu la loi AGEC du 10 février 2020 pour mettre en place le tri à la source des biodéchets. Depuis 2010, donc 10 ans avant la loi AGEC, le SIETREM propose aux habitants du territoire des solutions de gestion de leurs biodéchets *via* la distribution de composteurs : composteurs individuels, composteurs en pied d'immeuble, compostage partagé. Aujourd'hui, près de 20 % des foyers sont équipés de ces composteurs en habitat individuel.

Nous avons d'ailleurs renforcé, au sein du SIETREM, le service « prévention des déchets » par l'embauche d'une personne supplémentaire qui nous accompagne sur le sujet des biodéchets.

Nous organisons systématiquement des sessions d'initiation gratuites au compostage avec la distribution de composteurs pour permettre aux habitants de tout savoir sur le compost, son utilisation et sa gestion.

De plus, depuis le mois d'avril 2023, nous expérimentons sur 3 communes volontaires plusieurs solutions, plusieurs modes de gestion des déchets, et ce, dans différents « lieux de vie » :

- À Bussy-Saint-Georges, dans le quartier de centre-ville, des expérimentations sont réalisées à destination de différents publics :
 - ⇒ Pour les particuliers : collecte des biodéchets en bac porte-à-porte pour les habitats pavillonnaires et collectifs ;
 - ⇒ Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 tonnes par an) : collecte des biodéchets en bac porte-à-porte ;
 - ⇒ Pour le marché du centre-ville : mise en place d'un apport volontaire, disponible uniquement les jours de marché.

La collecte est assurée une fois par semaine.

- À Gournay-sur-Marne, des expérimentations sur l'ensemble de la commune sont mises en place pour les différents publics :
 - ⇒ Pour les particuliers en habitat pavillonnaire : compostage individuel ou partagé ;
 - ⇒ Pour les particuliers en habitat collectif : collecte des biodéchets en points d'apport volontaire ;
 - ⇒ Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 tonnes) et les halles : collecte des biodéchets en points d'apport volontaire.
- À Lognes, différents types d'expérimentation ont été mis en place pour répondre aux besoins des différents publics :
 - ⇒ Pour les particuliers : collecte des biodéchets en bac porte-à-porte pour les habitants pavillonnaires et collectifs ;



- ⇒ Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets (moins de 5 t/an) : collecte des biodéchets en bac porte-à-porte.

Pour votre parfaite information, sachez qu'il existe un numéro vert qui permet à tout moment de contacter le SIETREM et, dans le cadre de cette expérimentation, nous avons également créé une adresse mail spécifique pour répondre à toutes les demandes et questions des citoyens et des utilisateurs.

Nous sommes également en train de mener des réflexions sur des déshydrateurs de biodéchets et de déchets alimentaires. Cette technologie offre une solution efficace qui permet de réduire de 80 à 90 % le volume de ces déchets en acceptant les déchets carnés et de poisson.

Vous comprendrez ainsi aisément que vos remarques, - en page 8 de votre courrier « aucune action volontariste pour la mise en œuvre de ces obligations n'apparaît en particulier dans les perspectives exprimées dans le rapport d'activités 2022 » et en page 9 de ce même courrier où vous nous conseillez « la mise en œuvre des moyens efficaces dédiés aux habitants pour le tri à la source des biodéchets » - sont quelque peu vexantes au regard de toutes les actions que le SIETREM met en place depuis maintenant plus de 14 ans !

- **La mise en œuvre des systèmes de tarification incitative**

La tarification incitative peut s'avérer complexe et onéreuse à mettre en place. Avant d'envisager cette tarification incitative, il faut réaliser un diagnostic, établir différents scénarios, faire un comparatif entre la TEOMi (taxe) et la REOMi (redevance), chiffrer la mise en place et la gestion de cette tarification en fonction des évolutions des tonnages, élaborer des simulations et analyser les conséquences financières du passage de la TEOMi/REOMi sur les différents types de ménages, professionnels, administrations, ... Ce n'est donc pas si simple et si rapide à mettre en place.

De plus, la tarification incitative peut avoir des conséquences non négligeables sur le comportement des usagers :

- Des conséquences positives :
 - Diminution de la production d'OMr ;
 - Augmentation de la collecte séparée ;
 - Augmentation des apports en déchetteries ;
 - ...
- Mais aussi des conséquences négatives :
 - Dépôts de sacs au pied des points d'apport volontaire ou le long des axes routiers ;
 - Brûlage de déchets ;
 - Augmentation des dépôts sauvages ;
 - ...

Comme nous avons pu le constater notamment au cours des ateliers organisés lors de la concertation volontaire et préalable initiée par le SIETREM et auxquels vous avez assisté, la



tarification incitative ne fait pas l'unanimité. Pour certains, c'est un levier d'action positif mais pour d'autres elle pourrait avoir des conséquences négatives en pénalisant une certaine catégorie de population aux revenus modestes.

À ce jour, et comme nous l'avons répété à plusieurs reprises lors des réunions auxquelles vous avez également assisté, nous réfléchissons à la mise en place de cette tarification incitative et étudions avec sérieux la possibilité de sa mise en œuvre.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler que la TEOM qui est perçue sur notre territoire est payée à 60 % par les particuliers et à 40 % par les entreprises. Si demain nous mettions en place la tarification incitative, nous perdrons donc 35 à 40 % de la TEOM. Cette « perte financière » impacterait alors les ménages qui paieraient par conséquent une TEOM plus chère.

- **Le déploiement de sites de réemploi et réutilisation dans le cadre des déchetteries et ressourceries.**

L'ambition du SIETREM va bien au-delà. Nous avons d'ores et déjà un avant-projet sommaire, voire un avant-projet détaillé pour l'implantation de plusieurs installations sur notre territoire : une ressourcerie, un garage de bennes, une plate-forme de compostage et de traitement des déchets verts. Nous avons déjà étudié l'ingénierie et les finances de chacun de ces projets que nous portons, mais hélas parfois nous subissons des contraintes ou des revirements de situation que nous ne maîtrisons pas, comme le changement d'avis d'un maire, ce qui fut le cas pour la ville de Thorigny-sur-Marne. En effet, au printemps 2023, le maire de cette commune a revu sa position au moment même où le SIETREM finalisait la signature de l'achat d'un foncier sur lequel nous ambitionnions d'implanter la 6^{ème} déchetterie tant attendue du territoire, avec un emplacement pour un site de réemploi.

Pour vous citer un autre exemple, nous avons trouvé sur la commune de Dampmart un terrain de 35 000 m² sur lequel nous avons projeté l'aménagement de plusieurs installations : un site de compostage des déchets verts, un site de traitement des biodéchets ainsi qu'une 6^{ème} déchetterie. Hélas, ce projet ne pourra voir le jour car la SAFER a préempté ce terrain début 2024.

Encore un exemple pour que vous compreniez bien que, malgré toute notre bonne volonté et les ambitions que nous portons, certains projets ne peuvent voir le jour. À l'ouest de l'A 104, sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, l'État a repris la main sur un projet de ferme photovoltaïque. Il y aurait ainsi un délaissé de 15 000 m² sur lequel nous ambitionnons de réaliser un garage de bennes ou un site de compostage. Aujourd'hui, nous sommes bloqués sur ce projet par des procédures administratives qui nous freinent et à ce jour, nous ne savons ni quand ni si nous pourrions disposer de ce terrain.

Nous portons également un projet pour la création d'une ressourcerie centrale qui serait en quelque sorte la « maison-mère » des ressourceries du territoire. Ce projet est inscrit sur la feuille de route de chaque élu du SIETREM, mais aujourd'hui nous ne trouvons ni de foncier, ni de local pour mettre en place ce beau projet...



- **La refonte des actions de prévention permettant une meilleure qualité de la collecte sélective et de la valorisation de la matière.**

Nous déployons un plan de communication très important, très large, sur l'ensemble du territoire avec des éco-agents qui sillonnent notre territoire pour accompagner les habitants dans la gestion de leur tri. Pour votre parfaite information, la communication représente 4 % du budget de fonctionnement annuel du SIETREM, ce qui est un budget significatif pour un syndicat comme le nôtre.

En effet, nous menons, avec l'appui de notre service communication, de nombreuses actions de prévention et de sensibilisation que nous vous avons d'ailleurs présentées lors du deuxième atelier qui s'est déroulé le 25 mars dernier et auquel vous avez assisté.

D'ailleurs, lorsque nous sommes allés à la rencontre des habitants lors de cette concertation volontaire et préalable, et notamment lors des permanences mobiles, tout le monde, ou presque, nous a dit connaître le SIETREM et tous les habitants nous ont confirmé recevoir, d'une manière ou d'une autre, nos différentes communications.

Bien que nous ayons déjà largement exposé, en ateliers et en réunions publiques, les actions de sensibilisation et de prévention que nous avons mises en place, je me permets malgré tout de vous les rappeler :

- Des visites des installations. En effet, lors de la reconstruction de notre centre de tri, nous avons réalisé un parcours pédagogique pour les plus jeunes. Aujourd'hui nous élargissons nos actions vers les collégiens et les lycéens. Des visites gratuites du centre de tri et de l'UVE sont également organisées. Il suffit de s'inscrire sur le site internet du SIETREM ;
- Des permanences animées par nos éco-agents ;
- Des distributeurs de composteurs avec un accompagnement spécifique pour former et aider les habitants dans leur compostage ;
- Une large distribution de supports (imprimés sur papier recyclé) pour sensibiliser la population et faciliter les bons gestes de tri : magazine Tri'mestriel, guide de tri, adhésifs pour poubelles, campagnes d'affichage, ... ;
- Des outils dématérialisés et numériques : numéro vert, application SIETREM depuis 2024, refonte du site internet du SIETREM, informations et actualités relayées sur internet et sur les réseaux sociaux - Facebook, Instagram, LinkedIn - ;
- Des animations festives dans les 31 communes adhérentes au SIETREM ;
- Des activités pédagogiques destinées aux enfants : animations scolaires, animations en centre de loisirs ;
- Une sensibilisation du personnel des mairies par les éco-agents.



Nous avons l'ambition de poursuivre et de faire monter en puissance nos actions de communication et d'élargir les publics-cibles (entreprises, habitats collectifs, ...).

Par ailleurs, à la lecture de votre courrier et en particulier, après l'analyse du tableau que vous avez inséré en page 4, il me semble que vous êtes d'accord avec nos ambitions d'augmenter la capacité de l'UVE, puisque vous proposez une capacité de traitement de l'ordre de 168 500 t/an alors que notre UVE a aujourd'hui une capacité réglementaire de 155 000 t/an. J'ai donc été surpris de lire, dans votre conclusion en page 9 de votre courrier, que vous demandez « d'abandonner le projet d'augmentation de capacité d'incinération de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes ». Ceci est, somme toute, bien contradictoire. Vous ne nous demandez donc pas d'abandonner le projet mais plutôt de revoir la capacité de notre projet à la baisse me semble-t-il, ce que confirme d'ailleurs votre collègue Monsieur GAUTRAT dans son courrier.

Notre objectif est d'optimiser le volume actuel du bâtiment. Dans l'exercice théorique, et dans les projections qui ont été réalisées par un cabinet d'ingénierie spécialisé, après avoir mené un diagnostic et des études techniques, nous pourrions atteindre une capacité annuelle de traitement comprise entre 200 000 et 215 000 t pour notre UVE par rapport à notre capacité actuelle qui oscille entre 155 000 t/an (capacité réglementaire) et 165 000 t/an (capacité dérogatoire), et ce pour répondre aux besoins de traitement des déchets de notre grand territoire.

En effet, il existe aujourd'hui un déficit de traitement des déchets en Ile-de-France. Dans une démarche globale et pour répondre aux objectifs fixés dans le Programme Local de Prévention des Déchets, il nous semble plus opportun et plus responsable de traiter et de valoriser localement les déchets, c'est-à-dire qu'ils soient transportés à 10-20 km entre le territoire au sein duquel ils sont collectés et l'UVE au sein de laquelle ils sont traités, plutôt qu'ils soient transportés à plus de 150 km pour être traités, comme c'est le cas actuellement. Quoiqu'il arrive, ces déchets doivent être traités.

De plus, comme j'ai pu l'évoquer à plusieurs reprises lors de cette concertation, notre objectif est de tendre vers le 0 enfouissement pour traiter et valoriser nos déchets à 100 % afin de produire des énergies renouvelables, à savoir de l'électricité et de la chaleur.

Enfin, il faut bien avoir en tête que nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition qui risque de durer 2 à 3 générations, soit entre 40 et 60 années. Nous subissons un effet ciseau entre d'un côté une croissance démographique qui ne cesse de progresser et de l'autre, une baisse de la capacité de traitement des déchets en Ile-de-France. Je vous le rappelle, le combat de notre génération est d'arrêter l'enfouissement au profit de la valorisation des déchets pour continuer à produire de l'énergie renouvelable.

J'espère avoir pu apporter des éclairages sur vos questionnements et des précisions complémentaires quant à vos suggestions pour nos investissements à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur REDON, mes salutations distinguées.

Christian ROBACHE
Président du SIETREM



France Nature Environnement Seine-et-Marne
Hôtel de Ville
2 rue Pasteur
77240 VERT-SAINT-DENIS

Vert-Saint-Denis, le 6 mai 2024

CONTRIBUTION A LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE DU PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) DE SAINT THIBAULT DES VIGNES

Le SIETREM envisage de rénover et d'agrandir la capacité de son UVE afin de pouvoir passer de 155 000 tonnes à 215 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés incinérés par an soit **une augmentation de près de 40% de sa capacité actuelle**. Cette extension ne peut **qu'accroître les nuisances associées et notamment le risque sanitaire** par augmentation quantitative d'émission de polluants **sur un bassin de vie d'environ 50 000 personnes déjà fortement impacté par les pollutions industrielles ou routières** (Centrale Fioul EDF , incinérateur du SIAM, Centrale d'enrobé, , Blanchisserie industrielle, , A104 , dans un rayon d'un kilomètre....).

Bien que le projet semble déjà acté puisque l'appel d'offre relatif à la Délégation de Service Public (DSP), a été lancé courant février <https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/exploitation-de-l-uve-du-sietrem-conception-constructi/ao-9165527-1> , nous avons participé aux deux ateliers organisés pour la concertation. Lors de ceux-ci, **nous avons constaté que celle-ci n'était nullement orientée vers la justification de l'augmentation de la capacité de l'incinérateur dont la question du dimensionnement est à notre avis essentielle**.

La perspective d'augmentation envisagée et présentée pour 2030 nous semble discutable et révisable à la baisse car **elle n'intègre pas pour les déchets issus des contrats Public/Public de scénario de baisse de production des déchets liée à la mise en place « effective » de la loi AGECE notamment en matière de collecte des bio-déchets** qui représentent selon l'ADEME 30% de nos poubelles. **Elle n'envisage pas non plus pour l'ensemble du gisement de déchets de scénario volontariste associé à l'idée de la mise en place d'une tarification incitative comme levier de réduction des déchets prévu par le PRPGD et la loi LTECV** déjà réalisée entre autres par nos voisins de la communauté de communes Plaine et Monts de France.

Elle présente par ailleurs une importante augmentation de déchets dit tiers destinée au futur concessionnaire pour ses clients privés représentant à elle seule la moitié de l'augmentation du tonnage prévu de l'UVE ce qui interpelle. Cette augmentation de 30 000 tonnes ainsi que la capacité totale de 65 000 tonnes de déchet tiers doivent être justifiées d'une autre manière que de manière financière. Ce volume nous apparaît être un aspirateur de déchets sur lequel la prévention n'aura aucun effet pour cause de rentabilisation de la concession par l'industriel **qu'il convient de limiter en restreignant la zone de chalandise du concessionnaire et en étudiant d'autre part un éventuel surcout du traitement de nos déchets en regard de l'enjeu public que constitue l'exposition des populations à l'augmentation des nuisances et du risque sanitaire.**

A ce sujet, **il conviendrait d'estimer le cumul des pollutions émises dans le secteur et leur nocivité potentielle sur la santé humaine avant d'en rajouter de nouvelles.** Dans ce cadre une étude dite « Etude de Zone NORD-OUEST Seine et Marne » avait été lancée par la DRIEAT en 2017 en incluant ce secteur soumis à des pollutions multiples, étude qu'il est nécessaire dans cette perspective de réactiver au niveau des services de l'Etat.

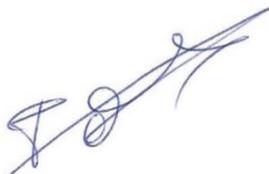
Au regard de ces considérations, nous demandons au SIETREM de reconsidérer l'augmentation de la capacité de son UVE et nous nous associons aux propositions formulées par Environnement 93 et notre fédération régionale FNE Ile de France dans le cadre de cette concertation.

Pour le conseil d'administration :

Claude GAUTRAT
Administrateur



Jean-François DUPONT
Co-Président





SIETREM

ZAE La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Seine-et-Marne

A l'attention de Monsieur GAUTRAT
Hôtel de Ville
2, rue Pasteur
77 240 VERT-SAINT-DENIS

Saint-Thibault-des-Vignes, le 18 juin 2024

Objet : Contribution à la concertation volontaire et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes.

Monsieur GAUTRAT,

Tout d'abord je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre syndicat et aux actions que nous menons.

Je fais donc suite à votre courrier en date du 6 mai dernier par lequel vous demandez au SIETREM « de reconsidérer l'augmentation de la capacité de son UVE ».

J'ai bien noté votre inquiétude par rapport aux **nuisances** que l'augmentation de capacité de l'UVE pourrait engendrer sur le bassin de vie.

En termes de « pollution industrielle », je tenais à vous rappeler, comme nous l'avons fait durant toute la concertation, que ce soit lors des réunions publiques ou lors des ateliers, que l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes est déjà à l'heure actuelle vertueuse. En effet, des contrôles continus et inopinés sont réalisés toute l'année sur l'installation et ceux-ci démontrent que les rejets atmosphériques sont toujours bien en-dessous des seuils fixés par arrêté préfectoral et des normes imposées. Un bureau de contrôle surveille également l'impact environnemental sur le voisinage de l'UVE. Celui-ci est jugé satisfaisant pour les dioxines, furanes et métaux lourds. Par ailleurs, dans le cadre de la surveillance des retombées atmosphériques, tous les ans, des prélèvements de lait sont réalisés au niveau de la cuve de stockage de lait de vache de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes. Les derniers prélèvements ont été effectués en juin 2023. Les résultats se sont révélés satisfaisants avec une concentration des dioxines, furanes et PCB inférieure à la valeur de référence. De plus, je tiens à préciser que l'UVE du SIETREM dispose d'un système complet de filtration et de traitement des DéNOX.

Avec ce projet de modernisation, l'UVE sera de fait encore plus vertueuse.



En termes de « pollution routière », le surcroît de camions qui accèdent à l'UVE est minime ramené au nombre global de camions qui circulent déjà au sein de la zone d'activités. Aujourd'hui, 2 200 camions en moyenne circulent chaque jour sur le ZAE de la Courthillère, dont 64 pour l'UVE. Le projet de modernisation de l'UVE entraînera le passage d'une vingtaine de camions supplémentaires, soit une augmentation de 0,95 % du trafic à l'échelle de la ZAE, ce qui est infime. Comme je l'ai également indiqué au cours de la concertation, nous souhaitons, dans le cadre du nouveau contrat de collecte à compter de juin 2025, renouveler notre flotte avec des véhicules propres pour minimiser les impacts sur l'environnement.

Le projet de modernisation fait suite à une étude d'opportunité que le SIETREM a lancée concernant le devenir de son UVE. Des études et des diagnostics techniques ont ainsi été menés et ont démontré l'état de vétusté et le nécessaire remplacement de la 1^{ère} ligne de four, datant de 1985, et l'opportunité d'augmenter le rendement de la 2^{ème} ligne de four, mise en service en 1995. Ceci doit permettre d'optimiser, de fiabiliser l'UVE et d'améliorer sa performance énergétique avec une meilleure production d'électricité et de chaleur. L'évolution des technologies couplée à notre volonté forte de transformer les déchets en ressources nous ont amenés à réfléchir à un projet important de modernisation de l'UVE.

Le **contrat de Délégation de Service Public (DSP)** arrivant à terme en décembre 2025, nous étions dans l'obligation de relancer un appel d'offres pour son renouvellement. Nous en avons profité pour y intégrer le projet de modernisation de l'UVE et aller plus loin dans nos exigences en matière environnementale. Au regard des études prospectives réalisées, la capacité annuelle maximale que nous envisageons pour l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes sera comprise entre 200 000 et 215 000 tonnes/an par rapport à sa capacité actuelle qui oscille entre 155 000 t/an (capacité réglementaire) et 165 000 t/an (capacité dérogatoire). Je tiens à vous préciser que le projet de modernisation de l'installation permet d'optimiser l'existant, le remplacement des 2 lignes de four pourra ainsi être réalisé dans l'enveloppe du bâtiment existant. Ce projet s'inscrit de fait dans les objectifs fixés du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le cadre de la loi « Climat et Résilience ». Pour votre parfaite information, sachez que le bâtiment de l'UVE pourrait permettre la réalisation d'une 3^{ème} ligne de four, mais ce n'est pas le scénario que nous avons privilégié.

Les réponses à la consultation lancée dans le cadre de la DSP doivent apporter des solutions techniques innovantes pour améliorer notre empreinte environnementale. Nous restons à ce sujet très ouverts et à l'écoute des propositions qui seront faites par les candidats.

Comme vous l'avez sans doute compris lors des réunions publiques et en ateliers, le futur délégataire aura en charge les travaux de modernisation puis l'exploitation de l'UVE. Le nouveau contrat de DSP débutera le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 26 ans au lieu des 20 ans, et ce, après avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai voulu, avec le soutien des élus du SIETREM, initier cette **concertation volontaire**, qui, je vous le rappelle n'est pas obligatoire. Il était important pour nous, élus, d'aller à la rencontre des citoyens, habitants, associations, acteurs locaux, ... pour vous présenter le plus en amont possible ce que nous envisageons pour répondre à la vétusté de notre UVE et aux objectifs fixés notamment dans le PLPDMA - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Nous avons ainsi organisé plusieurs rencontres tout au long de cette concertation qui a duré près de 3 mois, et avons souhaité lors du premier atelier citoyen, qui s'est tenu le 11 mars 2024, vous interroger et vous faire réfléchir sur les éléments que nous pourrions intégrer à la **DSP**. Comme nous vous l'avons expliqué à cette occasion, nous serons



sensibles et exigeants quant aux propositions des candidats car le SIETREM entend aller encore plus loin dans les exigences en termes d'environnement : être au plus bas sous les seuils réglementaires concernant les rejets atmosphériques, gérer avec sobriété les ressources en eau et en électricité, réduire l'empreinte carbone liée aux transports.

Vous dites ne pas avoir été informés de la **justification de l'augmentation de la capacité de l'incinérateur**. Je vous rappelle pourtant que nous avons largement abordé ce sujet tout au long de la concertation. Premièrement, les éléments ont été exposés dans la déclaration d'intention mise en ligne dès le mois de décembre 2023. Vous avez pu ensuite en discuter, en amont de la concertation, lors d'un échange téléphonique le 25 janvier 2024 avec les consultantes de l'agence de concertation qui nous accompagne. Enfin, les raisons de ce projet de modernisation, et notamment l'augmentation de la capacité de l'UVE, ont été exposées lors de la réunion publique d'information du 5 mars 2024 et du premier atelier citoyen du 11 mars. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance des comptes-rendus qui sont consultables sur le site du SIETREM (<https://www.sietrem.fr/nous-valorisons-votre-geste/concertation-publique/>).

Il y a aujourd'hui une nécessité de s'adapter à l'évolution des approvisionnements du SIETREM et d'anticiper la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de l'Ile-de-France. Notre région continue d'accueillir de nouveaux habitants et compte plus de 12 millions de citoyens qui génèrent inévitablement des déchets.

En parallèle, les capacités d'incinération des déchets diminuent. À titre d'exemple, l'UVE d'Ivry-sur-Seine du Sycotom, verra sa capacité diminuer de moitié d'ici 2025, passant de 730 000 t/an à 350 000 t/an. De plus, dans le cadre de la loi AGEC du 10 février 2020 concernant l'interdiction d'enfouissement des déchets valorisables, les capacités d'enfouissements des sites ad hoc, telle que la REP Claye Souilly, vont connaître une forte diminution de leurs capacités de traitement dans les toutes prochaines années.

Il s'agit donc pour le SIETREM de penser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, et ce, dans un esprit de « mutualisation » des installations afin de traiter localement les déchets et réduire l'empreinte carbone liée à leurs transports. Il nous semble en effet plus opportun et responsable de traiter et de valoriser les déchets au plus près, avec un trajet limité à 10-20 km entre le territoire au sein duquel ils sont collectés et l'UVE au sein de laquelle ils sont traités, plutôt qu'ils soient envoyés à plus de 150 km, comme c'est le cas actuellement.

Enfin, il faut bien avoir en tête que nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition qui risque de durer 2 à 3 générations, soit entre 40 et 60 années. Nous subissons un effet « ciseau » entre d'un côté une croissance démographique qui ne cesse d'augmenter et de l'autre une baisse de la capacité de traitement des déchets en Ile-de-France. Le combat de notre génération aujourd'hui est d'arrêter l'enfouissement au profit de la valorisation des déchets à 100 % pour continuer à produire des énergies renouvelables, à savoir de l'électricité et de la chaleur. De cette modernisation découlera une optimisation des performances de l'UVE et une augmentation de la production d'énergies, donc, de fait, des recettes accrues.

Je me permets de vous donner quelques chiffres comparables à l'échelle de l'Ile-de-France. Il existe 18 UVE en Ile-de-France, dont 4 dans notre département. En 2022, plus de 3 810 000 tonnes de déchets ont été incinérées en Ile-de-France, dont 150 000 par le SIETREM, ce qui représente 4 % des tonnes de déchets incinérées d'Ile-de-France. En revanche, un important effort reste à faire au regard des 2,2 millions de tonnes encore enfouies en Ile-de-France en 2022. L'un des objectifs



du SIETREM est de tendre vers le « 0 enfouissement » et nous y travaillons, notamment à travers ce projet de modernisation de notre UVE.

Vous évoquez par ailleurs la mise en place de la loi AGEC, qui date du 10 février 2020, et la **collecte des biodéchets**. Depuis 2010, le SIETREM propose aux habitants du territoire des solutions de gestion des biodéchets avec la distribution de composteurs (composteurs individuels, composteurs en pied d'immeuble, compostage partagé). Aujourd'hui près de 20 % des foyers sont équipés de ces composteurs en habitat individuel.

Nous réalisons par ailleurs une multitude d'actions de communication et de sensibilisation sur les biodéchets (initiations gratuites au compostage, activités pédagogiques, diffusion d'informations sur nos supports, ...), et avons renforcé le service « prévention des déchets » par l'embauche d'une personne supplémentaire qui nous accompagne spécifiquement sur le sujet des biodéchets.

De plus, nous avons expérimenté durant un an (avril 2023-avril 2024) sur 3 communes volontaires (Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne et Lognes) plusieurs modes de gestion des biodéchets (collecte des biodéchets en bac porte-porte, points d'apport volontaire, compostage individuel ou partagé), et dans différents lieux de vie (centre-ville, à l'échelle de la ville). Nous avons accompagné les utilisateurs « au quotidien ». Enfin, nous sommes en train de mener des réflexions sur des déshydrateurs de biodéchets et de déchets alimentaires. Cette technologie semble efficace pour réduire de 80 à 90 % le volume de ces déchets en acceptant les déchets carnés et de poisson.

Vous évoquez également dans votre courrier « la mise en place d'une **tarification incitative** comme levier de réduction des déchets ». Comme nous avons pu vous le dire tout au long de la concertation, nous réfléchissons à la mise en place de cette solution sur le territoire et étudions avec sérieux sa mise en œuvre.

Il faut tout de même savoir que la mise en place de la tarification incitative peut s'avérer complexe et onéreuse. Avant de l'envisager, il faut réaliser un diagnostic, établir différents scénarios, faire un comparatif entre la TEOMi (taxe) et la REOMi (redevance), chiffrer la mise en place et la gestion de cette tarification en fonction des évolutions des tonnages, élaborer des simulations et analyser les conséquences financières du passage de la TEOMi/REOMi sur les différents types de ménages, professionnels, administrations, ... Ce n'est donc pas si simple et si rapide à mettre en place.

Il est également important de souligner que la tarification incitative peut avoir des conséquences non négligeables sur le comportement des usagers :

⇒ Des conséquences positives :

- Diminution de la production d'OMr ;
- Augmentation de la collecte séparée ;
- Augmentation des apports en déchetteries ;
- ...

⇒ Mais aussi des conséquences négatives :

- Dépôts de sacs au pied des points d'apport volontaire ou le long des axes routiers ;
- Brûlage de déchets ;
- Augmentation des dépôts sauvages ;
- ...

Comme nous avons pu le constater, notamment au cours des deux ateliers citoyens organisés lors de la concertation et auxquels vous avez assisté, la tarification incitative ne fait pas l'unanimité.



Pour certains, c'est un levier d'action positif mais pour d'autres elle pourrait avoir des conséquences négatives en pénalisant une certaine catégorie de population aux revenus modestes.

Je tiens également à vous préciser que la TEOM perçue sur notre territoire est payée à 60 % par les particuliers et à 40 % par les entreprises. Si demain nous mettions en place la tarification incitative, nous perdriions donc 35 à 40 % de la TEOM. Cette « perte financière » impacterait alors les ménages qui paieraient par conséquent une TEOM plus chère. Tout cela doit ainsi se réfléchir en prenant en compte tous ces paramètres.

Enfin, pour revenir sur les **déchets tiers**, vous avez bien compris qu'ils sont une composante indispensable au fonctionnement d'une Délégation de Service Public puisqu'ils constituent une recette pour le SIETREM (et donc un moindre impact financier sur le niveau de la TEOM). Leur volume peut en effet représenter entre 15 à 30 % de la capacité de traitement de l'installation, 30% étant le seuil réglementaire. L'exploitant réceptionne ces déchets au sein d'une zone de chalandise définie par arrêté préfectoral (et non par le SIETREM), et contrôlée. Là encore, l'enjeu est bien de traiter les déchets – qui existent bel et bien sur le territoire – de façon locale.

À ce jour, je vous rappelle que nous ne sommes qu'à l'étape de la concertation volontaire et préalable au projet. Des études plus détaillées vont être réalisées et les propositions des candidats à la Délégation de Service Public doivent également enrichir notre réflexion et les scénarios envisagés. Par ailleurs, notre projet étant soumis à l'autorisation environnementale, une enquête publique sera organisée vous offrant une nouvelle occasion d'échanger avec nous.

Pour conclure, je tiens à vous préciser que la capacité de traitement et de valorisation de l'UVE envisagée entre 200 000 et 215 000 tonnes/an reste un maximum possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur GAUTRAT, mes salutations distinguées.

Christian ROBACHE
Président du SIETREM



0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30